



**ORDRE DU JOUR  
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DU 6 DÉCEMBRE 2022 – 19 h**

---

**AGENDA  
ORDINARY SITTING OF COUNCIL  
DECEMBER 6, 2022 – 7:00 P.M.**

**OUVERTURE / OPENING**

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1 NOVEMBRE 2022 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY AND ORDINARY SITTINGS HELD NOVEMBER 1, 2022**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
  - a) Liste des comptes payés du 6 octobre au 7 novembre 2022 au montant de 1 113 815,92 \$ / List of accounts paid from October 6 to November 7 2022 in the amount of \$1,113,815.92
  - b) Amendements budgétaires mensuels – Octobre 2022 / October 2022 monthly budget amendments
  - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 24 octobre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the October 24, 2022 minutes of the Finance and Budget Monitoring Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.203
  - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 5 octobre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the October 5, 2022 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
  - e) Dépôt procès-verbal de la rencontre du comité sur les demandes de démolition du 27 octobre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.214 / Tabling of the October 27, 2022 minutes of the Demolition Requests Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.214
  - f) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques du 22 août 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.212 / Tabling of the August 22, 2022 minutes of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.212
  - g) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 21 octobre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.206 / Tabling of the October 21, 2022 minutes of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.206

- h) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 1 septembre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 / Tabling of the September 1, 2022 minutes of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205
- i) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité sur la mobilité active et durable du 9 septembre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.213 / Tabling of the September 9, 2022 minutes of the Active and Sustainable Mobility Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.213

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**

**6.1) RÈGLEMENTATION / LEGISLATION**

- a) Adoption du règlement numéro 1245-22 – Règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis / Adoption of by-law number 1245-22 – By-law respecting the right of first offer for the purpose of identifying the territory and the municipal purposes for which immovables may be acquired
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1247-22 et avis de motion – Règlement établissant les taux de la taxe foncière et les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2023 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1247-22 and notice of motion – By-law establishing the 2023 tax rates and fees for various services

**6.2) CONTRATS / CONTRACTS**

- a) Octroi du contrat pour l'élaboration d'un plan stratégique pour la Municipalité de Chelsea / Awarding of the contract to establish a strategic plan for the Municipality of Chelsea
- b) Octroi du contrat pour l'achat d'un balai mécanique avec équipements / Awarding of the contract for the purchase of a mechanical broom with equipment

**6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**

**6.4) SUBVENTIONS / GRANTS**

**6.5) MANDATS / MANDATES**

- a) Mandat pour la cession du lot 3 741 740 au cadastre du Québec à la Municipalité de Chelsea / Mandate for the transfer of lot 3 741 770 of the cadastre of Québec to the Municipality of Chelsea
- b) Mandat pour la signature d'une transaction et quittance – Dossiers de la Cour Supérieure numéros 550-17-008910-166 et 550-22-017246-164 / Mandate for the signature of a transaction and release – Superior Court file numbers 550-17-008910-166 and 550-22-017246-164
- c) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2023 / Mandate to the *Union des municipalités du Québec* for the purchase of dust control for 2023
- d) Mandat à DHC Avocats de poursuivre les recours judiciaires appropriés devant la cour fédérale - Commission de la capitale nationale – Paiements suite à l'avis du Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts

**6.6) DIVERS / VARIOUS**

- a) Modification du calendrier des sessions ordinaires pour l'année 2023 / Modification to the 2023 ordinary sittings schedule

- b) Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de permettre l'usage d'un centre multisport dans l'aire d'affectation multifonctionnelle contiguë à la Route 105 / Request to the MRC des Collines-de-l'Outaouais to allow the use of a multi-sport center in the multi-purpose area adjacent to Route 105

**6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES**

- a) Nomination de Monsieur Éric Bordier au poste de réceptionniste / Appointment of Mr. Éric Border as receptionist
- b) Nomination de Madame Monique Chartrand au poste de réceptionniste / Appointment of Mrs. Monique Chartrand as receptionist
- c) Nomination de Madame Manon Proulx au poste de Directrice du service des finances / Appointment of Mrs. Manon Proulx as Finance Director
- d) Démission de Madame Roxanne Laframboise-Larose à titre de Coordinatrice au développement des communautés du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire / Resignation of Mrs. Roxanne Laframboise-Larose as Community Development Coordinator for the Recreation, Sports, Culture and Community Life Department
- e) Nomination de Monsieur David Paul Cross au poste de Chef d'équipe aux travaux publics / Appointment of Mr. David Paul Cross as Public Works Team Leader

**7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

**7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS**

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne rattachée – 193, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Attached sign – 193 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2 (Polo Vélo)
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne détachée – 193, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 Site planning and architectural integration program – Detached sign – 193 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2 (La Trappe)
- c) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne détachée – 193, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Detached sign – 193 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2 (Olivia)
- d) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne détachée – 193, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Detached sign – 193 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2 (Second Cup)

**7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS**

**7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

- a) Adoption du règlement numéro 1241-22 – Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea / Adoption of by-law number 1241-22 – By-law concerning public nuisances on the territory of the Municipality of Chelsea
- b) Adoption du règlement numéro 1242-22 – Règlement sur les demandes de démolition / Adoption of by-law number 1242-22 – By-law concerning demolition requests

- c) Adoption du règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments / Adoption of by-law number 1243-22 – Building occupancy and maintenance by-law
- d) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1246-22 et avis de motion – Règlement modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d’occupation de l’emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur / Presentation and tabling of draft by-law number 1246-22 and notice of motion – By-law amending a provision of by-law number 1210-21 – By-law relating to docks and conditions of occupation of the municipal right-of-way along the Gatineau River – Provision relating to its entry into force
- e) Adoption du projet de règlement numéro 1246-22 – Règlement modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d’occupation de l’emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur / Adoption of draft by-law number 1246-22 – By-law amending a provision of by-law number 1210-21 – By-law relating to docks and conditions of occupation of the municipal right-of-way along the Gatineau River – Provision relating to its entry into force

**7.5) DIVERS / VARIOUS**

- a) Remerciements pour un membre du comité consultatif d’urbanisme et de développement durable – Madame Sarah Anne Fleming / Acknowledgments for a member of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee – Mrs. Sarah Anne Fleming
- b) Remerciements pour un membre du comité consultatif d’urbanisme et de développement durable – Monsieur Hervé Lemaire / Acknowledgments for a member of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee – Mr. Hervé Lemaire
- c) Renouvellement du mandat des membres du comité sur les demandes de démolition (CDD) / Renewal of the mandate of the members of the Demolition Requests Committee (DRC)
- d) Demande visant la tenue d’un marché public temporaire – 494, Route 105 - District électoral 2 / Request for a temporary public market – 495 Route 105 – Electoral District 2

**8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS**

- a) Renouvellement du mandat d’un membre au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures – Madame Catherine Barrette / Renewal of a member’s mandate to the Public Works and Infrastructures Advisory Committee – Mrs. Catherine Barrette
- b) Nomination d’un nouveau membre au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures – Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin / Nomination of a new member to the Public Works and Infrastructures Advisory Committee – Mr. Étienne Gaudet-Pellerin
- c) Autorisation pour l’installation de panneaux interdisant le stationnement de chaque côté de l’entrée au 6, chemin Scott / Authorization for the installation of no parking signs on both sides of the entrance at 6 chemin Scott
- d) Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de revoir la programmation des feux de circulation à la sortie de l’Autoroute 5 sur la Route 105 / Request to the *ministère des Transports et de la Mobilité durable* to review the traffic light programming at the Highway 5 exit on Route 105
- e) Modification de la limite de vitesse sur le chemin Scott / Modification of the speed limit on chemin Scott

**9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

**10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

- a) Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel pour 2023 / Request for financial assistance as part of the financial assistance program for the training of part-time firefighters for 2023
- b) Départ de pompiers – Fin de probation / Departure of firefighters – End of probation
- c) Demandes de congé sans solde / Requests for leave of absence without pay
- d) Nomination d'un capitaine – Fin de probation / Appointment of a captain – End of probation

**11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que l'ordre du  
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le procès-  
verbal de la session extraordinaire et de la session ordinaire du 1 novembre  
2022 soient et sont par la présente adoptés.

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 1 novembre 2022 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente et Dominic Labrie sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier, Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale adjointe, Mme Lynn Kearney, Directrice du service des finances par intérim et Mme Ghislaine Grenier, Responsable des ressources humaines.

**ÉTAIT ABSENT** le conseiller Christopher Blais.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **295-22**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **296-22**

#### **APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan ainsi que tous les membres du conseil et le Maire Pierre Guénard, et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 prévoyant les dépenses d'investissement et les revenus, financements et affectations suivants:

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

**296-22 (suite)**

<b>IMMOBILISATIONS</b>			
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Administration générale	6 371 300 \$	1 327 500 \$	15 000 \$
Sécurité publique	1 541 423 \$	2 520 750 \$	1 577 500 \$
Transport	10 544 736 \$	2 641 060 \$	10 470 700 \$
Hygiène de milieu	6 046 500 \$	0 \$	8 662 600 \$
Loisirs et culture	660 000 \$	1 050 400 \$	237 500 \$
Total des investissements	25 163 959 \$	7 539 710 \$	20 963 300 \$

<b>REVENUS, FINANCEMENTS ET AFFECTATIONS</b>			
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Transferts & contributions	4 482 509 \$	842 500 \$	2 059 575 \$
Autres revenus parcs et terrains de jeux	0 \$	0 \$	0 \$
Financement à long terme	20 383 308 \$	6 350 193 \$	18 769 725 \$
Affectation activités de fonctionnement	97 015 \$	81 050 \$	79 000 \$
Affectation fonds de roulement	201 127 \$	95 500 \$	55 000 \$
Affectation surplus fonctionnement affecté	0 \$	170 467 \$	0 \$
Total revenus, financement et affectations	25 163 959 \$	7 539 710 \$	20 963 300 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**297-22**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard  
Maire

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 1 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente et Dominic Labrie sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier, Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale adjointe, Mme Lynn Kearney, Directrice du service des finances par intérim et Mme Ghislaine Grenier, Responsable des ressources humaines.

**ÉTAIT ABSENT** le conseiller Christopher Blais.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 36 minutes.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **298-22**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

#### **Ajouter :**

- 6.1 a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1245-22 et avis de motion - Règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

**299-22**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 4 octobre 2022 soit et est par la présente adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 7 SEPTEMBRE 2022 AU 5 OCTOBRE 2022 AU MONTANT DE 1 302 474,80 \$**

**DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 2021 AUDITÉS**

**DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – SEPTEMBRE 2022**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 15 AOÛT 2022 ET QUE CE DOCUMENT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 7 SEPTEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 30 JUIN 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.224**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU 15 JUILLET ET DU 23 SEPTEMBRE 2022 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.206**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE DU 8 JUILLET 2022 ET QUE CE DOCUMENT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.213**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE GESTION DES CIMETIÈRES PROTESTANT OLD CHELSEA ET DES PIONNIERS DU 17 AOÛT 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.226**

**SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

**DÉPÔT DES CERTIFICATS DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 ET LE RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT NUMÉRO 1216-22**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1245-22 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION VISANT À IDENTIFIER LE  
TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES FINS MUNICIPALES POUR  
LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS**

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1245-22 intitulé « Règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquels des immeubles peuvent être acquis » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de permettre à la Municipalité de Chelsea d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté en se prévalant d'un droit de préemption.

---

Kimberly Chan

**300-22**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT DE L'ABRASIF POUR LA  
SAISON HIVERNALE 2022-2023**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 278-22, le conseil a octroyé le contrat pour la fourniture d'abrasifs 5-10 pour la saison hivernale 2022-2023 à la compagnie Construction DJL inc.;

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de sable hivernal 2022-2023 a été octroyé à la compagnie Ronald O'Connor Construction inc. par le Directeur général et Secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2022, le transport des abrasifs hivernaux a été approuvé et un montant net de 80 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour le transport de ces abrasifs hivernaux;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 25 octobre 2022:

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **300-22 (suite)**

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Ray A. Thompson Camionnage Ltée	66 283,09 \$	60 525,29 \$
Ronald O'Connor Construction inc.	71 112,04 \$	64 934,77 \$
7289243 Canada inc. (Gauvreau Transport)	90 197,89 \$	82 362,69 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Ray A. Thompson Camionnage Ltée est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Ray A. Thompson Camionnage Ltée au montant de 66 283,09 \$, incluant les taxes, pour le transport des abrasifs hivernaux 2022-2023, représente un montant net de 60 525,29 \$;

ATTENDU QUE le coût du transport des abrasifs hivernaux sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour le transport des abrasifs hivernaux 2022-2023, au montant de 66 283,09 \$, incluant les taxes, à la compagnie Ray A. Thompson Camionnage Ltée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-516 (Location – Machinerie, outillage et équipement).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **301-22**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE le système de traitement des eaux usées de la propriété portant le numéro de lot 2 636 506 n'est pas conforme;

ATTENDU QUE selon les articles 25.1 et 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée pour le rendre conforme;

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **301-22 (suite)**

ATTENDU QUE selon l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute somme due à la Municipalité à la suite de son intervention, est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour l'installation du système de traitement des eaux usées sur ladite propriété;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 30 septembre 2022:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
7302576 Canada inc. (Septique DD)	45 451,18 \$	39 531,36 \$

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) est conforme et recommandée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) au montant de 45 451,18 \$, incluant les taxes, pour l'installation du système de traitement des eaux usées représente un montant net de 39 531,36 \$;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'installation du système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 636 506 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 636 506 à la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) pour un montant de 45 451,18 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les coûts reliés à l'installation du système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 636 506 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant 02-470-00-999 (Dépenses exécution jugement – Installation septique).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **302-22**

#### **MANDAT POUR DES SERVICES JURIDIQUES À LA FIRME D'AVOCATS RPGL S.E.N.C.R.L. POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité désire centraliser la majorité de ses services juridiques sous une seule firme d'avocats;

ATTENDU QU'IL y a lieu de réaliser des économies en demandant une banque de temps de 100 heures à un taux préférentiel afin de couvrir les honoraires des avocats afférents aux consultations demandées par la Municipalité et ce, pour l'analyse des contrats, des résolutions et des règlements et pour les avis juridiques verbaux et écrits;

ATTENDU QUE la firme d'avocats RPGL S.E.N.C.R.L. a déposé une offre de service en date du 21 octobre 2022 à titre de conseillers juridiques de la Municipalité de Chelsea pour les années 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le mandat pour des services juridiques à la firme d'avocats RPGL S.E.N.C.R.L. pour les années 2023 et 2024, selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 21 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire relié aux honoraires professionnels – services juridiques des divers départements de la Municipalité.

Le conseiller Dominic Labrie demande le vote :

**POUR :**

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Rita Jain
- Enrico Valente

**CONTRE :**

- Dominic Labrie

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **303-22**

#### **MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE NUMÉRO 550-17-008594-150**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a intenté des poursuites en 2019 contre Groupe Dessau inc. et Dessau inc, BPR Infrastructure Inc., Maxi-Toit Construction Inc. et Groupe Ledor inc., Mutuelle d'assurance dans le cadre d'un projet d'interception et de traitement des eaux usées dans le secteur de Farm Point;

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **303-22 (suite)**

ATTENDU QU'après d'importants allers-retours avec les différents procureurs au dossier et discussions serrées, les parties impliquées ont convenu de régler leur différend et de mettre un terme aux procédures les concernant par voie de règlement à l'amiable, sans admission de quelque nature que ce soit, dans le seul but d'acheter la paix et d'éviter les frais et les risques associés à la tenue d'un procès;

ATTENDU QUE le document intitulé « transaction et quittance » résume les modalités de l'entente entre les parties et constitue un bon équilibre entre les droits des parties en instance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu d'autoriser la signature du document intitulé « transaction et quittance » dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec numéro 550-17-008594-150, selon les modalités établies entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **304-22**

#### **MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET ACTE D'ACQUIESCEMENT À LA DEMANDE – DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE NUMÉRO 550-17-011555-206**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a intenté des poursuites contre l'Association des propriétaires de Tenaga;

ATTENDU QU'après des discussions, les parties impliquées ont convenu de régler leur différend dans le seul d'éviter les frais et les risques associés à la tenue d'un procès;

ATTENDU QUE le document intitulé « transaction et acte d'acquiescement à la demande » résume les modalités de l'entente entre les parties et constitue un bon équilibre entre les droits des parties en instance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu d'autoriser la signature du document intitulé « transaction et acte d'acquiescement à la demande » dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec numéro 550-17-011555-206, selon les modalités établies entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **305-22**

#### **DÉSIGNATION D'UN CÉLÉBRANT**

ATTENDU QU'IL est permis au maire, conseillers et autres fonctionnaires désignés de célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE cette désignation est sujette à l'approbation du Directeur de l'état civil du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner comme célébrant compétent la personne suivante :

- Monsieur Pierre Guénard, Maire

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **306-22**

#### **DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE MAXIMALE DE CONSTRUCTION – 36, CHEMIN DE LA CÔTE-D'UN-MILLE – DISTRICT ÉLECTORAL 1**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 549 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 36, chemin de la Côte-d'un-Mille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre :

- la construction d'un bâtiment de 1 390 m<sup>2</sup> (812 m<sup>2</sup> de bureaux et 578 m<sup>2</sup> de garage attenant), plutôt que 395,41 m<sup>2</sup>, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;
- la construction de bureaux d'une superficie de 812 m<sup>2</sup>, plutôt que 278 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion tenue le 5 octobre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 7 octobre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **306-22 (suite)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 636 549 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 36, chemin de la Côte-d'un-Mille, afin de permettre :

- la construction d'un bâtiment de 1 390 m<sup>2</sup> (812 m<sup>2</sup> de bureaux et 578 m<sup>2</sup> de garage attenant), plutôt que 395,41 m<sup>2</sup>, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;
- la construction de bureaux d'une superficie de 812 m<sup>2</sup>, plutôt que 278 m<sup>2</sup>.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **307-22**

#### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNES – 11, CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 493 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Notch, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane extrudé de 2,01 m X 1,34 m sur le bâtiment pour le commerce « Mini Golf Dunn-D's »;

ATTENDU QUE la demande est aussi à l'effet d'approuver deux autres enseignes directionnelles en polyuréthane extrudé de 1,98 m X 0,86 m et 1,83 m X 1,07 m;

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment et de deux enseignes directionnelles pour le commerce « Mini Golf Dunn-D's » sur le lot 2 635 493 au cadastre du Québec, connu comme le 11, chemin Notch, conformément :

- à la demande numéro 2022-20049;
- aux documents transmis par courriel le 26 septembre 2022.

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **306-22 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Dominic Labrie demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Enrico Valente	– Dominic Labrie
– Cybèle Wilson	
– Rita Jain	
– Kimberly Chan	

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **308-22**

#### **AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 6 308 410 AU CADASTRE DU QUÉBEC – PROJET DE LA FERME HENDRICK PHASE 5 – DISTRICT ELECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 308 410 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant la phase 5 du projet de la Ferme Hendrick, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement, afin de créer 24 lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-6, minute 1842, daté du 21 novembre 2018 et révisé le 6 septembre 2022;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme aux règlements de lotissement numéros 637-05 et 1216-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa réunion le 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer 24 lots à partir du lot 6 308 410 existant, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-6, minute 1842, daté du 21 novembre 2018 et révisé le 6 septembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* La conseillère Cybèle Wilson quitte son siège il est 21 h 11 et le reprend à 21 h 13.

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-22 ET AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION**

Le conseiller Dominic Labrie présente le projet et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1242-22 intitulé « Règlement sur les demandes de démolition » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger et remplacer le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Chelsea afin de se conformer aux modifications des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), et de prévoir les conditions permettant l'autorisation de démolir des bâtiments, de même que des amendes conséquentes dans le cas de non-respect du règlement.

---

Dominic Labrie

#### **309-22**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-22 – RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt du public de régir les demandes de démolition sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la Municipalité peut régir par règlement les demandes de démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Projet de règlement numéro 1242-22 – Règlement sur les demandes de démolition », soit et est par la présente adopté.

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **309-22 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* La conseillère Rita Jain quitte son siège il est 21 h 16 et le reprend à 21 h 17.

## **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-22 ET AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

La conseillère Kimberly Chan présente le projet et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l'occupation et à l'entretien des bâtiments » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger et remplacer le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea, afin de se conformer aux modifications des articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et d'assurer que les bâtiments sur le territoire soient entretenus et maintenus en bon état.

---

Kimberly Chan

### **310-22**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-22 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, plus particulièrement l'article 55;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **310-22 (suite)**

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1er avril 2026 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) et que l'article 145.41 de cette loi exige maintenant que les municipalités se dotent d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, visant à prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à l'adoption de ce règlement afin de s'assurer que les bâtiments soient bien entretenus;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Projet de règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **311-22**

#### **REMPACEMENT DU NOM « CHEMIN CUZNER » PAR LE NOM « CHEMIN HIGHLAND D'HIVER » – DISTRICT ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) est propriétaire du lot 6 295 827 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le parc de la Gatineau, sur lequel est située une chaussée carrossable connue comme le « chemin Cuzner ».

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **311-22 (suite)**

ATTENDU QU'IL n'y a aucune résidence ou adresse sur le chemin Cuzner;

ATTENDU QUE le tracé du chemin Cuzner commence au chemin Kingsmere et rejoint le chemin Highland;

ATTENDU QUE le chemin Highland est si abrupt que les résidents du chemin Highland ont pris l'habitude d'emprunter le chemin Cuzner en saison hivernale comme passage alternatif au chemin Highland puisque le chemin Cuzner est plus praticable en voiture en hiver;

ATTENDU QUE pour des raisons pratiques et de sécurité, les résidents du chemin Highland demandent à la Municipalité de renommer le chemin Cuzner « chemin Highland d'hiver » et d'installer à l'intersection du chemin Kingsmere une enseigne de rue à cet effet;

ATTENDU QUE cette résolution est conditionnelle à l'approbation de la CCN, qui est propriétaire du lot 6 295 827 sur lequel se trouve le chemin Cuzner, et à l'approbation de la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve que le nom du chemin Cuzner, situé sur le lot 6 295 827 au cadastre du Québec, soit remplacé par le nom « chemin Highland d'hiver », aux conditions suivantes:

- l'approbation de la Commission de la capitale nationale;
- l'approbation de Commission de toponymie du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **312-22**

#### **AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR UNE SECTION DU CHEMIN BURNETT**

ATTENDU QUE suite à plusieurs demandes de citoyens concernant la sécurité sur le chemin Burnett;

ATTENDU QU'UN enjeu pour la sécurité des usagers a été observé en raison de nombreux véhicules se stationnant le long du chemin Burnett et qui obstruent l'accès à certaines résidences;

ATTENDU QUE les gens se stationnent sur le chemin Burnett pour avoir accès à la rivière;

ATTENDU QUE le stationnement en bordure du chemin Burnett nuit à la sécurité des usagers;

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **312-22 (suite)**

ATTENDU QU'UN plan de signalisation a été soumis aux membres du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures et que celui-ci fut accepté et le comité recommande l'installation d'enseignes interdisant le stationnement sur une section du chemin Burnett;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu d'approuver l'installation de panneaux interdisant le stationnement (P-150) sur une section du chemin Burnett.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-649 (pièces et accessoires autres).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* Le conseiller Enrico Valente quitte son siège il est 21 h 25 et le reprend à 21 h 27.

### **313-22**

#### **AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR LE MARIE-BURGER**

ATTENDU QUE suite à plusieurs demandes de citoyens concernant la sécurité sur le chemin Marie-Burger;

ATTENDU QU'UN enjeu pour la sécurité des usagers a été observé en raison de nombreux véhicules se stationnant le long du chemin Marie-Burger;

ATTENDU QUE les gens se stationnent sur le chemin Marie-Burger pour emprunter les sentiers de la CCN;

ATTENDU QUE le chemin de la Mine jouit d'une traverse piétonnière donnant accès sur la rue Marie-Burger;

ATTENDU QUE le stationnement en bordure du chemin Marie-Burger à l'approche du chemin de la Mine nuit à la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE suite à une requête de la Ville de Gatineau demandant l'installation de panneaux de non-stationnement sur le chemin Marie-Burger, un plan de signalisation a été soumis aux membres du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures et que celui-ci fut accepté et le comité recommande l'installation d'enseignes interdisant le stationnement sur le chemin Marie-Burger du côté droit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu d'approuver l'installation de panneaux interdisant le stationnement (P-150) sur le chemin Marie-Burger du côté droit.

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **313-22 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-649 (pièces et accessoires autres).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **314-22**

#### **DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LE CENTRE MEREDITH**

ATTENDU QUE le Centre Meredith a présenté une demande d'appui financier au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 2 900,00 \$;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier est déposée pour réaliser différentes activités d'Halloween pour les familles de la communauté de Chelsea, soit :

- Installer un visuel éducatif entre le 12 octobre et le 4 novembre 2022;
- soirée d'activités d'Halloween pour les jeunes le samedi 29 octobre 2022;
- activités variées pour toute la famille le dimanche 30 octobre 2022;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil appuie la demande d'appui financier présentée par le Centre Meredith pour un montant totalisant 2 900,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Centres Communautaires / Loisirs et vie communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **315-22**

#### **NOMINATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER AU COMITÉ DE GESTION DES CIMETIÈRES PROTESTANT OLD CHELSEA ET DES PIONNIERS**

ATTENDU QUE le 27 octobre 2004, la Municipalité de Chelsea fut déclarée propriétaire du lot 2 635 547, Cadastre du Québec, soit le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE le 10 avril 1989, la Municipalité a reconnu le cimetière à titre de monument historique sous le règlement numéro 335 de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par le biais de la résolution 90-10 adoptée le 6 avril 2010, a constitué le sous-comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea pour voir à la gestion du site selon une politique recommandée par la Société historique de la Vallée de la Gatineau;

ATTENDU QUE le mandat du comité fut récemment renouvelé et qu'il y a des sièges à combler au sein du comité;

ATTENDU QUE Monsieur André Renaud, résident de Chelsea, a indiqué son intérêt à siéger à titre de membre votant du comité;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la nomination de ce candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le candidat nommé ci-haut soit nommé à titre de membre votant au sein du comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea et des Pionniers.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **316-22**

#### **DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES**

ATTENDU QUE la Municipalité possède deux centres communautaires qui peuvent être utilisés pour la location de salles ainsi que les organismes communautaires;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire offre les mêmes tarifs pour la location des salles communautaires depuis au moins 6 ans;

ATTENDU QUE les montants recueillis des frais de la location des salles communautaire servent à défrayer certains coûts pour l'entretien des centres communautaires;

## **SESSION ORDINAIRE – 1 NOVEMBRE 2022**

### **316-22 (suite)**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à un exercice de comparaison des tarifs de location des salles communautaire de la région;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire après réflexion et consultation auprès du comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire recommande d'augmenter les tarifs de location de salles communautaire;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire va réexaminer les tarifs de location des salles communautaires tous les 2 ans;

ATTENDU QUE les organismes reconnus par la Municipalité de Chelsea continuent de bénéficier du prêt de locaux gratuitement;

ATTENDU QUE les nouveaux tarifs horaires proposés pour les deux prochaines années sont les suivants :

Résidents	Non-résidents	Organismes non reconnus
20 \$	30 \$	30 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil appuie la demande de modification des tarifs de location des salles communautaires présentée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **317-22**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette session ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

Pierre Guénard  
Maire

## **5) DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Sommaire par service

Environnement et Urbanisme	108 322.50 \$
Sécurité Publique	36 993.91 \$
Travaux Publics et Infrastructure	543 459.87 \$
	93 482.80 \$
Entretien	140 607.73 \$
Administration Générale	127 660.31 \$
Loisirs et Culture	53 294.83 \$
Ressources Humaines	461.75 \$
COMMUNICATIONS	1 823.12 \$
	<u>1 106 106.82 \$</u>

+ Mastercard Septembre

+ 7 709.10

1 113 815.92 \$

0. 0  
 1,106,106.82 +  
 7,709.1 +  
 1,113,815.92 \*+

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28030	2022-10-19	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	SEPTEMBRE 20	Frais de gestion Centre Meredith - Septembre 2022 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	91 411.23 \$	-88 149.89 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	3 600.08 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	7 180.72 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	-102 192.03 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-91 411.23 \$	
			15% HYDRO SE	15% Electricité - Centre Meredith Septembre 2022 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	3 261.34 \$	
28038	2022-10-26	JOEL TROTTIER	8 MURRAY	Remboursement trop payé	Taxes perçues d'avance	-8 575.68 \$	-8 575.68 \$
28054	2022-10-19	MRC des Collines de l'Outaouais	OCTOBRE 2022	Quote-part MRC 2022 \ Quote-part révisée (110)	02-110-00-951	-6 438.00 \$	-325 053.33 \$
				Quote-part révisée (130)	02-130-00-951	-24 018.00 \$	
				Quote-part révisée (150)	02-150-00-951	-36 090.00 \$	
				Quote-part révisée (160)	02-160-00-951	-8 513.00 \$	
				Quote-part révisée (210)	02-210-00-951	-224 447.00 \$	
				Quote-part révisée (220)	02-220-00-951	-2 671.00 \$	
				Quote-part révisée (370)	02-370-00-951	-5 542.00 \$	
				Quote-part révisée (451-10)	02-451-10-951	-4 262.00 \$	
				Quote-part révisée ((451-20)	02-451-20-951	-13 135.00 \$	
				Quote-part révisée (452-20)	02-452-20-951	3 060.00 \$	
				Quote-part révisée (452-40)	02-452-40-951	-5 958.00 \$	
				Quote-part révisée (452-90)	02-452-90-951	-1 250.00 \$	
				Quote-part révisée (702-90)	02-702-90-951	-1 290.00 \$	
				Quote-part révisée (470)	02-470-00-951	-2 906.00 \$	
				Quote-part révisée (610)	02-610-00-951	-781.00 \$	
				Quote-part révisée (621)	02-621-00-951	-8 495.00 \$	
				Quote-part révisée (01-231-15-000)	01-231-15-000	19 222.00 \$	
			2022-000277	Congrès FQM \ Services de formation	02-110-00-454	-1 092.27 \$	
			2022-000280	CARRA P18 et 19; \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	-447.06 \$	
						<b>-421 778.90 \$</b>	<b>-421 778.90 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27924	2022-10-15	2963-2072 Quebec Inc.	OCTOBRE 2022	Contrat collecte matières résiduelles - Août à décembre 2022 \ Contrat collecte ordures - Août à décembre 2022	02-451-10-446	22 583.96 \$	64 376.42 \$
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2022	02-452-10-446	18 587.63 \$	
				Contrat collecte compostage - Août à décembre 2022	02-452-35-446	20 695.50 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Août à décembre 2022	02-452-90-446	2 509.33 \$	
27925	2022-10-15	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	OCTOBRE 2022	Contrat déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov. 2022 \ Déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov 2022	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
27926	2022-10-15	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	OCTOBRE 2022	Loyer bureaux Loisirs octobre 2022 \ Loyer bureaux Loisirs 2022	02-701-10-511	919.80 \$	919.80 \$
27927	2022-10-15	MIRO MULTI SERVICES INC	S-7979 Solde	GMPL - animation (structures gonflables) \ GMPL - animation (structures gonflables)	02-702-90-499	506.33 \$	506.33 \$
27928	2022-10-15	Spca de L'Outaouais	OCTOBRE 2022	Contrat pour contrôle animalier octobre 2022 \ Contrat pour contrôle animalier 2022	02-290-05-459	2 540.56 \$	2 540.56 \$
27929	2022-10-15	VELO-SERVICES INC.	3e versement	ENTENTE DE SERVICE POUR LA PATROUILLE DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA 2022 \ PATROUILLE DU SENTIER VVC Versement 3	02-701-50-451	2 500.00 \$	2 500.00 \$
27936	2022-10-06	4192338 CANADA INC (ASCENSEUR REGIONAL)	470927	Contrat d'entretien 2022 ascenseurs hôtel de ville et Centre Meredith \ Contrat d'entretien 2022 ascenseurs hôtel de ville	02-130-00-522	459.90 \$	459.90 \$
27937	2022-10-06	7006098 Canada inc. / C'Scellé	4584	Contrat 2022 - Scellement fissures \ Contrat 2022 - Scellement fissures	02-320-00-521	31 480.16 \$	34 785.58 \$
				Ajout au contrat 2022	02-320-00-521	3 305.42 \$	
27938	2022-10-06	ABC MECANIQUE	1014731	Réparation boyau hydrualique \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	35.27 \$	35.27 \$
27939	2022-10-06	Alain Villemaire	Grande Marche 2	Cachet - service Bouchon le clown - La Grande Marche \ Cachet - Bouchon le clown - la grande marche	02-701-70-499	350.00 \$	350.00 \$
27940	2022-10-06	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	48981	Arpentage terrains sentiers \ Arpentage terrains sentiers	02-701-50-411	7 185.94 \$	7 185.94 \$
27941	2022-10-06	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	073628	Contrat opération et entretien des usines - Juillet à décembre 2022 \ Opération usines EU Farm Point - Juillet à décembre 2022	02-414-20-444	1 349.29 \$	16 864.10 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-414-30-444	7 314.76 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-412-30-444	8 200.05 \$	
27942	2022-10-06	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC	117366	Publication - Offre d'emploi Directeur des finances \ Publicité et information - journaux et revues	02-160-00-341	68.99 \$	68.99 \$
27943	2022-10-06	Association des gestionnaires en Securite Incendie Du Québec	32552	PUBLICITÉ - GRANDE SECOURSSE \ PUBLICITÉ - GRANDE SECOURSSE	02-220-00-345	287.44 \$	287.44 \$
27944	2022-10-06	BANDE DE HOCKEY GYSLAIN LAMPRON INC	2022-734	Remplacement du seuil de porte de zamboni - Centre Meredith \ Remplacement du seuil de porte de zamboni - Centre Meredith	02-701-27-522	1 176.19 \$	1 176.19 \$
27945	2022-10-06	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	156502	Contrat entretien CVCA 2022 (facture 2 de 4) \ Contrat entretien CVCA 2021	02-130-00-522	1 010.21 \$	5 051.08 \$
				Contrat entretien CVCA 2021	02-220-00-522	505.11 \$	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-320-00-522	505.11 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Contrat entretien CVCA 2021	02-412-30-522	252.55 \$	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-413-30-522	252.55 \$	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-414-30-522	252.55 \$	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-701-20-522	252.55 \$	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-701-27-522	2 020.45 \$	
27946	2022-10-06	Beacon Lite Ltd.	IN22-1696	panneaux site de renaturalisation berce \ panneaux site de renaturalisation berce	02-470-00-345	105.78 \$	105.78 \$
27947	2022-10-06	Bell Canada (9153)	00213782222092	Service MEGALINK BELL \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	169.66 \$	632.36 \$
				Communication - Téléphonie	02-120-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-141-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-160-00-331	15.42 \$	
				Communication - Téléphonie	02-220-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-320-00-331	46.26 \$	
				Communication - Téléphonie	02-330-00-331	46.26 \$	
				Communication - Téléphonie	02-390-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-470-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-610-00-331	107.97 \$	
				Communication - Téléphonie	02-701-10-331	61.69 \$	
				Communication - Téléphonie	02-702-30-331	30.85 \$	
27948	2022-10-06	Bionest	SV352363	Contrat entretien annuel - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	1 215.96 \$	1 944.76 \$
			SV351612	Contrat entretien annuel - 805 ch. Lac-Meech \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	145.76 \$	
			SV352364	Contrat entretien annuel - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	583.04 \$	
27949	2022-10-06	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0288033 01	Boulons + écrous pour borne sèche FP + achat de pelle \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	116.11 \$	472.89 \$
				Petits outils	02-320-00-643	25.28 \$	
			0288155	Pelles et mèches à bois \ Petits outils	02-320-00-643	67.20 \$	
			0287683	Barricades, cloture de sécurité et poteaux acier \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	264.30 \$	
27950	2022-10-06	Bouquinart	104646	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	237.88 \$	237.88 \$
27951	2022-10-06	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86530	Remplacement braker Eaton - Usine d'épuration \ Remplacement braker Eaton - Usine d'épuration	02-414-30-522	898.82 \$	1 983.74 \$
			86364	Appel de service 2022-06-17 - Controlleur - Eaux usées \ Appel de service 2022-06-17 - Controlleur - Eaux usées	02-414-30-522	1 084.92 \$	
27952	2022-10-06	Centre de Verification Technique Outaouais	223663	CAM103; Vérification mécanique lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	213.86 \$	213.86 \$
27953	2022-10-06	Cima	22213933	Services prof. - Expertise structurale algues rouges dalle béton Farm Point \ Serv. prof.-Expertise structure algues rouges dalle béton FP	02-701-50-411	2 586.94 \$	4 764.00 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			22215251	Services prof. - Expertise structurale algues rouges dalle béton Farm Point \ Serv. prof.-Expertise structure algues rouges dalle béton FP	02-701-50-411	517.39 \$	
			22214525	Avenants 415 et 416 - Réfection chemin du Lac-Meech \ Avenant #416 - Stabilisation section talus (15+435 et 15+490	23-040-00-721	1 659.67 \$	
27954	2022-10-06	Clef Magique Enr.	17979	10 cadenas Abus \ Pièces et accessoires autres - Pieces et accessoires - autres	02-414-30-649 02-701-50-649	331.54 \$ 221.03 \$	552.57 \$
27955	2022-10-06	Construction DJL, Agence Wakefield	18057883	24 tonnes de poussière de pierre - Sentier VVC \ 24 tonnes de poussière de pierre - Sentier VVC	02-701-50-621	365.47 \$	365.47 \$
27956	2022-10-06	Créations Kako	0000044	Maquillage d'enfants - La Grande Marche \ Maquillage d'enfants - La Grande Marche	02-701-70-499	200.00 \$	200.00 \$
27957	2022-10-06	DUBOIS SEBASTIEN	Grande Marche 1	Cachet - Animation - La Grande Marche \ Cachet animation La Grande Marche	02-701-70-499	500.00 \$	500.00 \$
27958	2022-10-06	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1146985	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2022 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2022 Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2022 Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2022 Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2022	02-220-00-517 02-130-00-517 02-701-20-517 02-701-20-517	75.42 \$ 113.13 \$ 38.37 \$ 38.37 \$	265.29 \$
27959	2022-10-06	EPURSOL	0000101593	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	2 351.75 \$	7 251.56 \$
			0000101461	Vidange des chambres de vannes - Septembre 2022 \ Vidange des chambres de vannes - Août 2022	02-415-30-522	3 723.62 \$	
			0000101735	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 176.19 \$	
27960	2022-10-06	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	00466380	Contrat d'extermination 2022 - Centre communautaire de Farm Point \ Contrat d'extermination 2022 - Centre communautaire de FP	02-701-20-522	137.97 \$	137.97 \$
27961	2022-10-06	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	402775	Commande du 13 février 2022 \ Service de l'urbanisme	02-610-00-726	96.67 \$	96.67 \$
27962	2022-10-06	GASCON EQUIPEMENT	1325	Location toilettes sèches terrain soccer / 3 \ Location toilettes sèches terrain soccer / 3 mois	02-701-50-516	402.41 \$	804.82 \$
			1324	Location toilettes sèches terrain soccer / 3 \ Location toilettes sèches terrain soccer / 3 mois	02-701-50-516	402.41 \$	
27963	2022-10-06	Gauvreau Ltée	26892	ENTRETIEN MOTEUR VTT - UNITÉ 1531 \ ENTRETIEN MOTEUR VTT	02-220-00-526	72.80 \$	72.80 \$
27964	2022-10-06	GESTION K CPA INC	1223	Mandat support service des finance + dotation de poste \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	5 995.94 \$	5 995.94 \$
27965	2022-10-06	GREGORY WIEBE	D2021-00659	Remboursement cautionnement septique - 500 \$ \ Dépôt - Correctif complet Permis de construction - Démolition	55-136-41-000 01-241-00-005	495.00 \$ -60.00 \$	435.00 \$
27966	2022-10-06	Groupe Archambault Inc.	CW25994170	Série TV ang \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	48.85 \$	201.20 \$
			CWQ26227035	DVD \ DVD	02-702-30-729	51.20 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			CW26227034	DVD \ DVD	02-702-30-729	101.15 \$	
27967	2022-10-06	GROUPE CLR/EXEL RADIO	EXL05460	4 BATTERIES POUR RADIOS PORTATIFS \ 4 BATTERIES POUR RADIOS PORTATIFS	02-220-01-339	942.80 \$	942.80 \$
27968	2022-10-06	GYVA	7007109	Chaise de bureau - \ Chaise de bureau -	02-130-00-726	891.06 \$	891.06 \$
27969	2022-10-06	H2LAB INC	80720	analyses H2O puits 2022 \ Frais de transport échantillons puits août 2022	02-470-00-452	80.48 \$	188.27 \$
			80719	analyses H2O surface 2022 \ analyses H2O surface 2022	02-470-00-453	107.79 \$	
27970	2022-10-06	HYDRO-QUÉBEC REVENUS AUTRES	816290	Location terrain pour sentier \ Location - Terrains	02-701-50-512	407.88 \$	1 631.50 \$
				Frais payés d'avance	58-291-10-000	1 223.62 \$	
27971	2022-10-06	INTER OUTAOUAIS	304603G	CAM127; pièce mécanique (scellé) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	63.94 \$	217.44 \$
			304607G	CAM127; Pièce mécanique (scellé) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	20.15 \$	
			304475G	Pièces mécaniques diverses \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	133.35 \$	
27972	2022-10-06	JAMIESON FINDLAY	TREES 22	Projet communautaire 'Tress for Chelsea' \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	1 450.00 \$	1 450.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-1 450.00 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	1 450.00 \$	
27973	2022-10-06	JEUX GONFLABLES GATINEAU	193	Jeux gonflables - fête association résidents Chelsea Park \ Jeux gonflables - fête association résidents Chelsea Park	02-701-70-519	458.75 \$	458.75 \$
27974	2022-10-06	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9008883136	Copies - Septembre 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	93.42 \$	420.59 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	8.15 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	19.34 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	1.24 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	7.35 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	43.10 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	49.74 \$	
			9008883240	Sopies 1/7 au 30/09/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	99.12 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	99.13 \$	
27975	2022-10-06	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	210178	ENTRETIEN SEMI ANNUEL - COMPRESSEUR \ ENTRETIEN SEMI-ANNUEL - COMPRESSEUR	02-220-00-526	1 935.49 \$	1 935.49 \$
27976	2022-10-06	Laboratoire Micro B	13106	Analyse d'eau (#101629) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	146.61 \$
			13187	Analyse d'eau (#101709) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	
			13304	Analyse d'eau (#101818) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	
27977	2022-10-06	LAFARGE CANADA INC.	716949356	102 TM MG-56 et 72 TM 100-200 mm gabion/Ch. du Vent (travaux drainage) \ 102 tonnes MG-56 / Chemin du Vent (travaux drainage)	02-320-00-521	183.79 \$	1 107.48 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			716903079	102 TM MG-56 et 72 TM 100-200 mm gabion/Ch. du Vent (travaux drainage) \ 102 tonnes MG-56 / Chemin du Vent (travaux drainage)	02-320-00-521	186.10 \$	
			716912802	102 TM MG-56 et 72 TM 100-200 mm gabion/Ch. du Vent (travaux drainage) \ 102 tonnes MG-56 / Chemin du Vent (travaux drainage)	02-320-00-521	737.59 \$	
27978	2022-10-06	Lapointe Drainage ltd	5019187	Ponceaux - Travaux Montée Juniper \ Ponceaux - Travaux Montée Juniper	02-320-02-649	1 817.84 \$	1 817.84 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-128.70 \$	
				Pièces et accessoires autrès - Ponceaux	02-320-02-649	128.70 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-160.47 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	80.23 \$	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	80.24 \$	
27979	2022-10-06	Lauriault Electricue	3836	Remplacement de lumières - Terrains de soccer \ Remplacement de lumières - Terrains de soccer	02-701-50-522	1 249.66 \$	1 249.66 \$
27980	2022-10-06	Les Réparations Marc Marine Inc.	61788	R2021 - Remplacement grillage de drain de plancher - Caserne #1 \ Remplacement grillage de drain de plancher - Caserne 1	02-220-00-522	4 392.04 \$	4 392.04 \$
27981	2022-10-06	LES SERVICES EXP INC.	672213	IN/OUT Facture annulé voir crédit 702629 \ Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	21 615.30 \$	875.18 \$
			702629	IN/OUT Crédit pour facture 672213 \ Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	-21 615.30 \$	
			672220	IN/OUT Facture annulé voir crédit 702626 \ Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	20 915.10 \$	
			702626	IN/OUT Crédit facture 672220 \ Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	-20 915.10 \$	
			672218	IN/OUT Facture annulé voir crédit 702628 \ Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	19 660.73 \$	
			702628	IN/OUT Crédit facture 672218 \ Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	-19 660.73 \$	
			694332	Contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux-Réfection ch. de la Mine \ Contrôle qualitatif et quantitatif matériaux-Ch. de la Mine	23-040-00-721	875.18 \$	
27982	2022-10-06	LOCATION BATTLEFIELD	340022947	Location tracteur chenille 1 mois (Drainage + travaux régulier) \ Location tracteur chenille 1 mois (Drainage + travaux régul	02-320-00-521	4 317.90 \$	8 635.78 \$
				Location tracteur chenille 1 mois (Drainage + travaux-régul	02-320-00-516	4 317.88 \$	
27983	2022-10-06	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1238853-21	Location pompe submersible + boyau pour usine d'épuration \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-412-30-516	526.91 \$	526.91 \$
27984	2022-10-06	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	3290	Publication Constructo A.O. balai mécanique \ Véhicules - Transport	23-040-00-724	384.94 \$	384.94 \$
27985	2022-10-06	MÉLANIE LACROIX	Remb Oct/22	Remboursement équipement de terrain, fourniture de bureeau + adhésion ABQ \ Articles de quincaillerie	02-470-00-641	126.45 \$	347.04 \$
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	71.12 \$	
				Cotisations à des associations et abonnements	02-470-00-494	149.47 \$	
27986	2022-10-06	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	754302	Disque Seagate pour backup \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	258.69 \$	22 563.28 \$
			754437	CRÉDIT facture 751791 (ajustement contrat de service) \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	-687.78 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			754181	Contrat annuel support informatique 12/09 au 11/10/2022 \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	1 069.88 \$	
			754182	Contrat annuel support informatique 12/10 au 11/11/2022 \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	1 069.88 \$	
			754021	Remplacement du 2e serveur (back up) \ Remplacement du 2e serveur (back up)	23-020-00-726	20 696.24 \$	
				Écriture 23-920-00-000 / Remplacement 2e serveur	23-920-00-000	-18 898.43 \$	
				Écriture 59-151-10-000 / Remplacement 2e serveur	59-151-10-000	18 898.43 \$	
			754344	Rouleaux papier 36poX105pi. \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	156.37 \$	
27987	2022-10-06	Municipalite de la Peche .	2022-000175	ENTRAIDE INTERMUNICIPALE - 12 AOÛT 2022 - \ INTER - 12 AOÛT 2022 -	\ ENTRAIDE 02-220-01-499	452.37 \$	452.37 \$
27988	2022-10-06	PARAGRAPHÉ	219093	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	161.67 \$	208.86 \$
			219273	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	26.24 \$	
			219272	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	20.95 \$	
27989	2022-10-06	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	O38007	Adhésif uréthane \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	22.96 \$	906.97 \$
			O34836	TUYAU D'ÉCHAPPEMENT - UNITÉ 131 \ TUYAU D'ÉCHAPPEMENT - UNITÉ 131	02-220-01-525	84.77 \$	
			O34588	FREINS - UNITÉ 131 \ FREINS - UNITÉ 131	02-220-01-525	427.54 \$	
			O34608	ESSIEUX - UNITÉ 131 \ ESSIEUX - UNITÉ 131	02-220-01-525	200.77 \$	
			O33877	SUDD02 - Freins \ Ent. et réparation véhicules	02-470-01-525	170.93 \$	
27990	2022-10-06	Pièces de camions JMC	056750	Antenne radio pour CAM122 + bases de lumière pour stock \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	57.48 \$	57.48 \$
27991	2022-10-06	Pierre-Paul Pelletier	56 MARC-AUREL	Remboursement trop payé	\ Taxes perçues d'avance 55-161-00-000	1 142.09 \$	1 142.09 \$
27992	2022-10-06	QDI	9743	Coordination pour finalisation des travaux \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	853.11 \$	853.11 \$
27993	2022-10-06	RECYSHRED	19973	Déchiqutage - archives \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	143.93 \$	284.23 \$
			19974	Déchiqutage - bibliothèque \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	140.30 \$	
27994	2022-10-06	Riobec Securite Inc.	349903	Peinture de marquage \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	107.34 \$	804.01 \$
			348751	BOTTES SÉCURITÉ - \ BOTTES DE SÉCURITÉ -	02-220-00-650	192.24 \$	
				Crédit - Trop payé sur le compte	02-220-00-650	-51.55 \$	
			350577	Lunettes de sécurité, drapeau de marquage, etc. \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	29.39 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	40.25 \$	
			350576	Casquettes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	227.65 \$	
			350621	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	129.35 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	129.34 \$	
27995	2022-10-06	RN222 INC	20221004-01	tests de radon air et eau \ tests de radon air et eau	02-470-00-692	3 092.25 \$	3 092.25 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27996	2022-10-06	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201164968	Foret pour borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	85.04 \$	197.61 \$
			201165197	Maillon rapide \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	3.66 \$	
			201164595	Adhésif \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	12.58 \$	
			201165556	Ciment pour réparation garage municipal \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	4.82 \$	
			201164672	Soupape reservoir \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	16.89 \$	
			201164111	Adhésif de construction \ Pièces et accessoires autres -	02-413-30-649	12.58 \$	
			201164999	Piles \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	12.64 \$	
			201164959	Scellant extérieur \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	26.42 \$	
			201164962	Antirouille \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	16.09 \$	
			201165236	Connecteur felxible pour toilette \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	6.89 \$	
27997	2022-10-06	RPGL AVOCATS BARRISTERS	21146	Frais juridiques - Dossier 12298-147 (550-17-011555-206) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	531.18 \$	663.98 \$
			19493	Frais juridiques - Dossier 12298-160 (550-22-020395-214) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	132.80 \$	
27998	2022-10-06	RYAN SHEA	COUCHES	Projet communautaire 'Couches lavables' \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	110.00 \$	110.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-110.00 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	110.00 \$	
27999	2022-10-06	SIGNEBEC	INV-16615	Signaleur 17/09/2022; Dunlop - Lac-Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	540.38 \$	1 896.52 \$
			INV-16614	Signaleurs 17/09/22; Old Chelsea - Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 356.14 \$	
28000	2022-10-06	Ssq - Groupe Financier	914132	Assurances collectives - Octobre 2022 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	24.93 \$	17 567.03 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	24.91 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	569.72 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 125.25 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	341.53 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	190.31 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	496.08 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	3 170.90 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 633.44 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	264.23 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 078.70 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	483.20 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	302.57 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 861.26 \$	
28001	2022-10-06	Stelem div. d'Emco Corporation	092314 S	Formation à la restauration de bornes d'incendie \ Formation à la restauration de bornes d'incendie	02-413-30-454	2 469.26 \$	2 760.73 \$
			092209	Pièces diveres pour station d'épuration (coupleur, boulons, etc) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	291.47 \$	
28002	2022-10-06	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	SEPTEMBRE 20	Cotisation syndicale - Septembre 2022 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	4 478.11 \$	4 478.11 \$
28003	2022-10-06	Tetra Tech qi inc	60776969	Assistance technique - Microdistillerie \ Assistance technique - Microdistillerie	02-390-00-411	316.18 \$	316.18 \$
28004	2022-10-06	VAPOREL EAU PURE	86934	Bouteilles d'eau pour garages \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	64.57 \$	129.15 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	64.58 \$	
28005	2022-10-06	Wurth Canada Limited	25033963	7 barils de liquide anti-rouille - Infrastructures \ 2 barils antirouille pour véhicules	02-390-00-633	229.93 \$	511.17 \$
			25038998	Raccord, nettoyant, ecrou, rondelles, boulons, etc. \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	281.24 \$	
28006	2022-10-06	XEROX CANADA LTEE	F59674505	Copies 26/08 au 26/09/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	40.20 \$	40.20 \$
28007	2022-10-19	2963-2072 Quebec Inc.	13883	Collecte matières résiduelles commerces - Août 2022 \ Collecte déchets commerces - Août 2022	02-451-10-446	607.93 \$	1 335.14 \$
				Collecte recyclage commerces - Août 2022	02-452-10-446	727.21 \$	
28008	2022-10-19	6994962 CANADA INC.	REMB TAXES	Remboursement trop payé \ Comptes a payer - autres	55-131-20-000	2 012.39 \$	2 012.39 \$
28009	2022-10-19	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	2945	Services prof. étude faisabilité - Réfection ponceau Rte 105 - Ch. Montrose \ Étude faisabilité - Réfection ponceau Rte 105 - Ch. Montrose	23-040-30-721	25 076.05 \$	25 076.05 \$
28010	2022-10-19	ABC MECANIQUE	1014997	CAM103; Raccord et adaptateur \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	20.84 \$	42.44 \$
			1015015	Pièce pour Steamer \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	21.60 \$	
28011	2022-10-19	ANGLOCOM INC	91120N	Révision lingusitique \ Services techniques autres	02-141-01-459	201.21 \$	287.44 \$
			91042N	Révison lingustique - Acquisition de terrain carrière Déry \ Services techniques autres	02-141-01-459	86.23 \$	
28012	2022-10-19	Attache Remorque Gatineau	254102	Penus, jante et valve pour remorque \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-390-02-525	472.45 \$	472.45 \$
28013	2022-10-19	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	AB111964	Contrat vidange fosses septiques 2022 \ Contrat vidange fosses septiques 2022	02-490-00-446	66 332.98 \$	66 332.98 \$
28014	2022-10-19	Bionest	SV353337	Contrat entretien annuel - diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	728.80 \$	728.80 \$
28015	2022-10-19	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0288706 01	Article pour pose d'enseigne \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	436.86 \$	436.86 \$
28016	2022-10-19	Brault Maxtech inc	18236	Entretien des U.V - Usine d'eau potable \ Entretien des U.V - Usine d'eaux usées	02-412-30-522	8 587.94 \$	13 518.67 \$
			18235	Entretien des U.V - Usine d'eaux usées \ Entretien des U.V - Usine d'eaux usées	02-414-30-522	4 930.73 \$	
28017	2022-10-19	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86538	Remplacement du variateur - Usine d'épuration \ Remplacement du variateur - Usine d'épuration	02-414-30-522	5 528.59 \$	7 234.89 \$
			86553	Appel de service d'urgence - Usine d'eau usée - Fils corrodés \ Appel de service d'urgence - Usine d'eau usée - Fils corrodé	02-414-30-522	1 706.30 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-120.80 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	120.80 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-150.62 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	75.31 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	75.31 \$	
28018	2022-10-19	Carriere & Poirier Equipment Ltd.	168379	KUBOTA; Pièces mécanique (couteau) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	1 129.99 \$	1 129.99 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-80.00 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	80.00 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-99.75 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	49.87 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	49.88 \$	
28019	2022-10-19	Club de Golf Larrimac	11153	Location terrains de pickleball pour utilisation public mois sept 8h/sem \ Location terrains de pickleball pour utilisation public mois	02-701-70-519	839.32 \$	839.32 \$
28020	2022-10-19	Commtech	85196	Copies 7 juillet au 26 août 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	41.06 \$	490.12 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	27.38 \$	
			85197	Copies 7 juillet au 26 août 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	185.36 \$	
			85198	Copies 7 juillet au 26 août 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	4.46 \$	
			85199	Copies 7 juillet au 26 août 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	231.86 \$	
28021	2022-10-19	Construction DJL, Agence Wakefield	18071904	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	651.69 \$	1 998.72 \$
			18069296	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	320.96 \$	
			18068157	55 tonnes gabion 100-200 mm - Divers chemins \ 55 tonnes gabion 100-200 mm - Divers chemins	02-320-00-621	262.36 \$	
			18069117	55 tonnes gabion 100-200 mm - Divers chemins \ 55 tonnes gabion 100-200 mm - Divers chemins	02-320-00-621	763.71 \$	
28022	2022-10-19	CONSULT'EAU	22796	analyses tertiaires 2022 \ analyses tertiaires 2022	02-470-01-452	2 114.62 \$	2 114.62 \$
28023	2022-10-19	Créations Kako	0000049	Maquilleuse - fête résident de Chelsea park \ Maquilleuse - fête association résidents de Chelsea Park	02-701-70-499	145.00 \$	145.00 \$
28024	2022-10-19	DANIEL SEGUIN	0290683	Repas \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	8.04 \$	8.04 \$
28025	2022-10-19	Develo Tech.	11612	2 Pedzone - Chemin Scott \ 2 Pedzone - Chemin Scott	02-355-00-649	638.54 \$	638.54 \$
28026	2022-10-19	DHC Avocats	188149	Dossier CCN; Frais juridiques période finissant le 30 sept 2022 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	17 017.68 \$	17 017.68 \$
28027	2022-10-19	Douglas Morrison Ltee	7492	Graisse \ Huile, graisse	02-320-00-633	74.62 \$	342.07 \$
			30495	Appel de service - remorque asphalte chaude \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	267.45 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
28028	2022-10-19	Entreprise Ployard 2000 Inc.	009623	Entretien des glissières de sécurité \ Entretien des glissières de sécurité	02-320-01-649	17 171.29 \$	17 171.29 \$	
28029	2022-10-19	EPURSOL	0000102227	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 176.19 \$	2 352.38 \$	
			0000102033	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 176.19 \$		
28030	2022-10-19	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	SEPTEMBRE 20	Frais de gestion Centre Meredith - Septembre 2022 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-91 411.23 \$	88 149.89 \$	
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-3 600.08 \$		
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-7 180.72 \$		
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	102 192.03 \$		
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	91 411.23 \$		
15% HYDRO SE	15% Electricité - Centre Meredith Septembre 2022 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 261.34 \$					
28031	2022-10-19	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	423336	Meuble de rangement \ Meuble de rangement	02-702-30-726	574.86 \$	658.49 \$	
				436084	Commande du 06 octobre 2022 \ Commande administration - Conseil général	02-110-00-670		49.15 \$
					Fournitures générales de bureau	02-130-00-670		34.48 \$
28032	2022-10-19	FREDERIQUE WERRELL	0290684	Repas \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	8.04 \$	8.04 \$	
28033	2022-10-19	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	OCT 2022	Renflouement petite caisse - Finances \ CREME	02-130-00-610	9.20 \$	309.20 \$	
				CREME	02-130-00-610	12.40 \$		
				CREME	02-130-00-610	9.20 \$		
				CREME	02-390-00-610	12.40 \$		
				CREME	02-320-00-610	12.40 \$		
				CREME	02-320-00-610	12.40 \$		
				CREME	02-320-00-610	12.40 \$		
				CREME	02-130-00-610	9.20 \$		
				EAU	02-130-00-610	23.45 \$		
				REPAS URBANISME	02-610-00-610	19.85 \$		
				RONA	02-610-00-670	27.60 \$		
				REPAS URBANISME	02-610-00-610	16.65 \$		
				REPAS URBANISME	02-610-00-610	18.00 \$		
				REMBOURSEMENT KM ADMIN	02-130-00-310	114.05 \$		
28034	2022-10-19	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	71216	CAM118; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	27.25 \$	27.25 \$	
28035	2022-10-19	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	113475	Impression de support visuel consultation publique quai FP \ Impression de support visuel consultation publique quai FP	02-701-50-345	137.97 \$	264.44 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Débit direct

Du : 2022-10-06  
Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			113464	Production coroplaste parc de la paix x 3 \ Production coroplaste parc de la paix x 3	02-701-50-345	80.48 \$	
			113476	Production coroplaste parc de la paix x 3 \ Production coroplaste parc de la paix x 3	02-701-50-345	45.99 \$	
28036	2022-10-19	IN MEDIAS INC.	FO06474	PUBLICITÉ - Campagne Voie verte \ Publicité et information - publications	02-141-00-345	551.88 \$	551.88 \$
28037	2022-10-19	Jeff Casselman Excavation	1686	Drainage 2022 - Bulldozer - Ch. de la Paix \ Drainage 2022 - Bulldozer - Ch. de la Paix	02-320-00-521	873.81 \$	873.81 \$
28038	2022-10-19	JOEL TROTTIER	8 MURRAY	Remboursement trop payé \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	8 575.68 \$	8 575.68 \$
28039	2022-10-19	JORDAN INGLIS	1500220922	Vidéographe Cérémonie jour du souvenir 2022 \ Vidéographe Cérémonie jour du souvenir 2022	02-701-20-499	600.00 \$	600.00 \$
28040	2022-10-19	kahat Jesse	ZUMBA GMPL	Cachet - La Grande Marche \ Cachet - La Grande Marche	02-701-70-499	58.00 \$	58.00 \$
28041	2022-10-19	KALITEC SIGNALISATION	IN00841	3 afficheurs de vitesse radar - Mesures d'atténuation de vitesse \ 3 afficheurs de vitesse radar - Fonds roulement	23-040-00-725	4 237.57 \$	17 263.50 \$
				Écriture 23-920-00-000 - 3 afficheurs de vitesse radar	23-920-00-000	-3 869.46 \$	
				Écriture 59-151-10-000 - 3 afficheurs de vitesse radar	03-310-03-000	3 869.46 \$	
				3 afficheurs de vitesse radar - Fonctionnement	23-040-00-725	13 025.93 \$	
				Écriture 23-610-00-000 - 3 afficheurs de vitesse radar	23-610-00-000	-11 894.41 \$	
				Écriture 03-310-03-000 - 2 afficheurs de vitesse radar	03-310-03-000	11 894.41 \$	
28042	2022-10-19	LAFARGE CANADA INC.	716996703	102 TM MG-56 et 150 TM 100-200 mm gabion/Ch. Paix (travaux drainage) \ 150 TM 100-200mm gabion/Ch. Paix, secteur Orama (drainage)	02-320-00-521	268.51 \$	559.21 \$
			716949355	Drainage ch. Orama - 50 tonnes Gabion 200-300mm \ Drainage ch. Orama - 50 tonnes Gabion 200-300mm	02-320-00-521	290.70 \$	
28043	2022-10-19	Lapointe Drainage ltd	5019233	Drainage ch. de la Paix - TX-80 11.5 ft x 492 ft (3.5m x 150m) \ Drainage ch. de la Paix - TX-80 11.5 ft x 492 ft (3.5m x 15	02-320-00-521	1 262.44 \$	1 262.44 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-89.38 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	89.38 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-111.44 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	55.72 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	55.72 \$	
28044	2022-10-19	Le Blanc Illuminations-Canada	004575	GRANDE ÉTOILE SUSP. H1,7M L1,7M LED Noel Magique 2022 \ GRANDE ÉTOILE SUSP. H1,7M L1,7M LED Noel Magique 2022	02-701-20-725	2 096.28 \$	2 418.21 \$
				Transport	02-701-20-725	321.93 \$	
28045	2022-10-19	Les Consultants Yves Auger & Associes Inc.	5757	Visite chantier - 2e rampe CCFP \ Bâtiments - Loisirs et culture	23-080-00-722	747.33 \$	747.33 \$
28046	2022-10-19	Les Gouttières Régional Seamless Trough	197850	Pièces pour gouttières caserne 3 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	41.11 \$	41.11 \$
28047	2022-10-19	LES RELIURES CARON & LETOURNEAU LTÉE	58768	Reliure + réparation livres \ Reliure + réparation livres	02-702-31-499	1 308.88 \$	1 308.88 \$
28048	2022-10-19	LES SERVICES EXP INC.	704299A	Avenants 3 (rév01), 4 et 5 - Hon. supp. aménagement Voie Verte Chelsea \ Avenant 2 - Ajustement plans pour traverse Route 105	23-040-50-721	11 560.74 \$	132 015.04 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			704299B	Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier communautaire \ Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier comm	23-040-50-721	5 513.05 \$	
			704299C	Avenants 3 (rév01), 4 et 5 - Hon. supp. aménagement Voie Verte Chelsea \ Avenant 3 (rév01) - Travaux électriques traverse Rte 105	23-040-50-721	16 337.72 \$	
			704299D	Avenants 3 (rév01), 4 et 5 - Hon. supp. aménagement Voie Verte Chelsea \ Avenant 4 - Devis dispositifs de retenue de bois	23-040-50-721	18 763.92 \$	
			704299E	Avenants 6, 7, 8, 9 et 10 - Hon. prof. aménagement sentier VVC \ Avenant 8 - Surveillance 2021 dispositifs de retenue	23-040-50-721	6 231.64 \$	
			704299F	Avenants 6, 7, 8, 9 et 10 - Hon. prof. aménagement sentier VVC \ Avenant 10 - Surveillance 2022 dispositifs de retenue	23-040-50-721	7 358.40 \$	
			704281A	Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier communautaire \ Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier comm	23-040-50-721	5 978.70 \$	
			704281B	Avenants 3 (rév01), 4 et 5 - Hon. supp. aménagement Voie Verte Chelsea \ Avenant 5 - Volet environnement ponceau #36	23-040-50-721	13 140.61 \$	
			704281C	Avenants 6, 7, 8, 9 et 10 - Hon. prof. aménagement sentier VVC \ Avenant 6 - Surveillance 2021 remplacement ponceaux	23-040-50-721	32 652.90 \$	
			704281D	Avenants 6, 7, 8, 9 et 10 - Hon. prof. aménagement sentier VVC \ Avenant 7 - Étude écologique & demande CA talus Hudson	23-040-50-721	14 477.36 \$	
28049	2022-10-19	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1733082	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	1 683.70 \$	2 077.82 \$
			P1733093	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	394.12 \$	
28050	2022-10-19	MAZOUT G. BELANGER INC.	01521393	Diesel \ Diesel	02-220-02-631	172.07 \$	12 526.85 \$
				Diesel	02-320-02-631	1 578.16 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 701.73 \$	
				Diesel	02-390-02-631	140.47 \$	
			01517292	Diesel \ Diesel	02-220-02-631	86.37 \$	
				Diesel	02-320-02-631	792.20 \$	
				Diesel	02-330-02-631	854.24 \$	
				Diesel	02-390-02-631	70.52 \$	
			01518567	Diesel \ Diesel	02-220-02-631	248.42 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 278.38 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 456.79 \$	
				Diesel	02-390-02-631	202.79 \$	
			01514223	Essence \ Essence	02-220-01-631	174.45 \$	
				Essence	02-320-01-631	300.46 \$	
				Essence	02-330-01-631	570.57 \$	
				Essence	02-390-01-631	846.92 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-490-01-631	20.03 \$	
				Essence	02-610-01-631	21.98 \$	
				Essence	02-470-01-631	10.30 \$	
28051	2022-10-19	MECANIQUE FABRICATION OUTAOUAIS	19398	cam121; Fabrication ailes en acier \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	224.20 \$	224.20 \$
28052	2022-10-19	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	2684168	Publication SEAO - construction Chalet de service \ Bâtiments - Loisirs et culture	23-080-00-722	41.19 \$	41.19 \$
28053	2022-10-19	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	751177	Licences Microsoft diverses (changement de facturation) \ Crédit du 07/09 au 30/09/2022	02-130-00-494	-1 345.94 \$	18 985.55 \$
				Facture 07/09 au 31/12/2022; 3 mois et 24 jours	02-130-00-494	6 367.60 \$	
				Facture 01/01/23 au 06/09/23; 8 mois et 6 jours	58-291-10-000	13 740.61 \$	
			751102	Ajout licence Adobe Pro - S. Desforges \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	177.06 \$	
			753726	Clavier, souris (S. Desforges) \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-141-00-670	46.22 \$	
			754118	IN/OUT Changement facturation licences \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	13 718.42 \$	
			754478	IN/OUT Changement facturation licences (cédit 754118 & 754477) \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	-13 718.42 \$	
28054	2022-10-19	MRC des Collines de l'Outaouais	OCTOBRE 2022	Quote-part MRC 2022 \ Quote-part révisée (110)	02-110-00-951	6 438.00 \$	325 053.33 \$
				Quote-part révisée (130)	02-130-00-951	24 018.00 \$	
				Quote-part révisée (150)	02-150-00-951	36 090.00 \$	
				Quote-part révisée (160)	02-160-00-951	8 513.00 \$	
				Quote-part révisée (210)	02-210-00-951	224 447.00 \$	
				Quote-part révisée (220)	02-220-00-951	2 671.00 \$	
				Quote-part révisée (370)	02-370-00-951	5 542.00 \$	
				Quote-part révisée (451-10)	02-451-10-951	4 262.00 \$	
				Quote-part révisée ((451-20)	02-451-20-951	13 135.00 \$	
				Quote-part révisée (452-20)	02-452-20-951	-3 060.00 \$	
				Quote-part révisée (452-40)	02-452-40-951	5 958.00 \$	
				Quote-part révisée (452-90)	02-452-90-951	1 250.00 \$	
				Quote-part révisée (702-90)	02-702-90-951	1 290.00 \$	
				Quote-part révisée (470)	02-470-00-951	2 906.00 \$	
				Quote-part révisée (610)	02-610-00-951	781.00 \$	
				Quote-part révisée (621)	02-621-00-951	8 495.00 \$	
				Quote-part révisée (01-231-15-000)	01-231-15-000	-19 222.00 \$	
			2022-000277	Congrès FQM P. Guénard \ Services de formation	02-110-00-454	1 092.27 \$	
			2022-000280	CARRA P18 et 19; Pierre Guénard \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	447.06 \$	
28055	2022-10-19	Noël + Associés	0000053768	Frais juridiques; dossier 23226001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	4 619.13 \$	4 619.13 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28056	2022-10-19	Nvira - Hygiène santé sécurité inc	6186	Supplément - Cahier de charges (contamination fongique CM) \ Services techniques autres	02-701-27-459	287.44 \$	2 238.57 \$
			6089	Tests de qualité de l'air - Centre Meredith - Automne \ Tests de qualité de l'air - Centre Meredith - Automne	02-701-27-459	1 951.13 \$	
28057	2022-10-19	PARAGRAPHE	219307	Retour de livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-124.92 \$	333.71 \$
			219400	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	417.69 \$	
			219401	Livres ang. - Leacross 2021 reporté à 2022 \ Livres ang	02-702-30-729	40.94 \$	
28058	2022-10-19	PIÈCE COURCHESNE	932-730692	Échelle roulante pour garage \ Biens durables - machineries, outillage & équip	02-320-00-725	459.90 \$	475.95 \$
			932-733960	CAM130; pièce mécanique (prise) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	16.05 \$	
28059	2022-10-19	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	936139	CAM118; Pièce pour freins (caliper) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	218.42 \$	788.34 \$
			O39444	Retour de pièce RÉF 936139 CAM118 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	-57.50 \$	
			O38008	CAM118; Adhésif uréthane \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	22.96 \$	
			O38244	CAM118; Filtre divers (air, huile) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	43.85 \$	
			O38412	CAM118; pièce mécanique pour freins \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	497.70 \$	
			O43789	CAM123; pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	16.99 \$	
			O43787	Gants en nitrile \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	45.92 \$	
28060	2022-10-19	Pièces de camions JMC	057195	CAM119; Boîte de jonction \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	39.06 \$	702.46 \$
			057028	CAM130; pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	174.90 \$	
			057027	CAM127; Pièces mécaniques (mudflaps) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	210.45 \$	
			056810	CAM122; support pour miroir \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	278.05 \$	
28061	2022-10-19	PROLIGNE	22-371	Contrat 2022 pour travaux marquage lignes et pictogrammes \ Contrat 2022 pour travaux marquage lignes et pictogrammes	02-320-00-521	42 092.24 \$	42 694.07 \$
				Ajout au contrat initial - Marquage lignes et pictogrammes	02-320-00-521	601.83 \$	
28062	2022-10-19	Riobec Securite Inc.	351367	Achat vêtement équipe de loisirs \ Achat vêtement équipe de loisirs	02-701-20-650	655.38 \$	913.90 \$
			351052	Bottes + gants \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	129.26 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	129.26 \$	
28063	2022-10-19	RITA JAIN	Livre	Achat de livre spéciale pour journée national de la vérité de réconciliation \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	50.00 \$	50.00 \$
28064	2022-10-19	Robert Erwin Transport Inc.	22545	Transport MG-20 / Chemin du Vent (travaux drainage) \ Transport MG-20 / Chemin du Vent (travaux drainage)	02-320-00-521	7 660.26 \$	7 660.26 \$
28065	2022-10-19	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201165874	Compacteur sol \ Petits outils	02-320-00-643	57.48 \$	161.45 \$
			201166048	Monture cage + articles quincaillerie pour garage \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	77.78 \$	
			201165005	Foret Titan 5/16po \ Petits outils	02-320-00-643	26.19 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28066	2022-10-19	RPGL AVOCATS BARRISTERS	21147	Facture RPGL 21147; Dossier 12298-176 (550-17-012662-225) \ Facture 21147 Montant non-taxable	02-610-00-412 02-610-00-412	3 044.43 \$ 436.00 \$	3 480.43 \$
28067	2022-10-19	SERVICE DE PNEUS K&S INC	REP052674	Pneus - Remorque paysagement \ Pneus - Remorque paysagement	02-390-02-525	978.78 \$	978.78 \$
28068	2022-10-19	Talbot Maryse	2022-10-11	Mise en page - Rapport consultations publique plan d'urbanisme \ Services techniques autres	02-141-01-459	496.31 \$	496.31 \$
28069	2022-10-19	VAPOREL EAU PURE	87027	Bouteilles d'eau pour garages \ Aliments, cafe, eau, etc. Aliments, cafe, eau, etc. Aliments, cafe, eau, etc. Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610 02-390-00-610 02-320-00-610 02-390-00-610	79.00 \$ 79.00 \$ 0.57 \$ 0.58 \$	159.15 \$
28070	2022-10-19	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000277 2022-000280	Congrès FQM \ Services de formation CARRA P18 et 19; \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-454 02-110-00-211	1 092.27 \$ 447.06 \$	1 539.33 \$
28071	2022-11-01	2963-2072 Quebec Inc.	NOVEMBRE 20	Contrat collecte matières résiduelles - Août à décembre 2022 \ Contrat collecte ordures - Août à décembre 2022 Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2022 Contrat collecte compostage - Août à décembre 2022 Contrat collecte ecombrants - Août à décembre 2022	02-451-10-446 02-452-10-446 02-452-35-446 02-452-90-446	22 583.96 \$ 18 587.63 \$ 20 695.50 \$ 2 509.33 \$	64 376.42 \$
28072	2022-11-01	6770398 CANADA INC./ SABLIERE VANIER	6017A 6017B	70 verges top soil / Chemin Orama (travaux drainage) \ 70 verges top soil / Chemin Orama (travaux drainage) 250 verges top soil / Chemin de la Paix (travaux drainage) \ 250 verges top soil / Chemin de la Paix (travaux drainage)	02-320-00-521 02-320-00-521	1 523.42 \$ 4 570.26 \$	6 093.68 \$
28073	2022-11-01	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	NOVEMBRE 20	Contrat déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov. 2022 \ Déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov 2022	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
28074	2022-11-01	ABC MECANIQUE	1015054 1015133 1015096 1015108	CAM119; Pièces mécaniques (boyau hydraulique, ferrule, raccord etc) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques CAM119; Boyau hydraulique+ pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques BACK14; Refection de boyau hydraulique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques Boyau hydraulique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525 02-320-03-525 02-320-03-525 02-320-03-525	240.95 \$ 148.60 \$ 159.28 \$ 28.27 \$	577.10 \$
28075	2022-11-01	ACE ACCENT CONTROLES ELECTRONIQUES INC.	22100310	CAM122; Pièces pour moteur hydraulique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	517.39 \$	517.39 \$
28076	2022-11-01	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0089228	CAM119; Pièces mécaniques divers \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	384.38 \$	384.38 \$
28077	2022-11-01	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	49111	Arpentage sentier proche du loretta \ Arpentage sentier proche du loretta	02-701-50-411	1 724.63 \$	1 724.63 \$
28078	2022-11-01	APSAM	22799	Formation pour signaleurs (annuellement) \ Formation pour signaleurs (annuellement)	02-320-00-454	1 288.40 \$	1 288.40 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28079	2022-11-01	ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISES DE LA BEAUCE	4399	Formation - Scie mécanique \ Formation - Scie mécanique	02-320-00-454	5 570.80 \$	5 570.80 \$
28080	2022-11-01	Bio-Horticulture Méristème	061597	végétaux verdissement du centre village \ végétaux verdissement du centre village	02-470-00-629	9 284.29 \$	9 284.29 \$
28081	2022-11-01	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0289022 01 0289012 01	Base de fixation, tire-fond \ Pièces et accessoires autres - Bois, tire-fond (vitesse couloir scolaire) \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649 02-355-00-649	107.57 \$ 200.31 \$	307.88 \$
28082	2022-11-01	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86570	12 mois de télécommunication pour les usines - 2022 \ 12 mois de télécommunication pour les usines	02-412-30-331	433.09 \$	433.09 \$
28083	2022-11-01	CMP MAYER INC ( L'ARSENAL)	115690  115339	LANCES DE COMBAT - 9 \ LANCES DE COMBAT LANCES DE COMBAT LANCES COMBAT JOINT D'ÉTANCHÉITÉ - RACCORD \ JOINT ÉTANCHÉITÉ - RACCORD	03-310-02-000 23-610-00-000 23-030-00-725 02-220-00-526	9 376.96 \$ -9 376.96 \$ 10 269.00 \$ 262.43 \$	10 531.43 \$
28084	2022-11-01	COSMEL	16443	Avenant 1 - Services prof. analyse d'installation génératrices urgence \ Avenant 1 - Serv. prof. analyse d'installation génératrices	23-030-00-725	2 414.48 \$	2 414.48 \$
28085	2022-11-01	CURRENT SYSTEMS SERVICE, INC	13574	Vérification annuelle du lift au garage municipal \ Vérification annuelle du lift au garage municipal TPS intrants RT0001 Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement TVQ exigible TQ0001 TVQ intrants TQ0001 Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526 54-134-92-000 02-320-00-526 55-133-92-000 54-135-92-000 02-320-00-526	767.99 \$ -54.37 \$ 54.37 \$ -67.79 \$ 33.89 \$ 33.90 \$	767.99 \$
28086	2022-11-01	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	36532	Vidanger drains de plancher annuellement \ Caserne 1 & Caserne 3 Garage municipal	02-220-00-522 02-320-00-522	1 437.19 \$ 718.59 \$	2 155.78 \$
28087	2022-11-01	ENERGERE INC - SOLUTION ECOENERGETIQUE	8199	4 compteurs d'eau 1.5po \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-412-30-725	3 332.02 \$	3 332.02 \$
28088	2022-11-01	EPURSOL	0000102426	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	783.84 \$	783.84 \$
28089	2022-11-01	FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-STEPHEN	SUBVEN 2022	Subvention annuelle Fabrique Paroisse St-Stephens \ Location - Terrains	02-370-00-512	2 000.00 \$	2 000.00 \$
28090	2022-11-01	Fédération des clubs quads	121179	KIT DE COURS POUR FORMATION VTT \ KIT DE COURS FORMATION VTT	02-220-00-454	919.80 \$	919.80 \$
28091	2022-11-01	FIDUCIE DOMINIQUE QUINTAL	LOT 5376331	Remboursement trop payer lot. \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	1 596.84 \$	1 596.84 \$
28092	2022-11-01	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	457098 424199	Fournitures générale de bureau - 21 octobre 2022 \ Conseil municipal STYLOS, ÉLASTIQUES, FICHES LIGNÉES \ STYLOS, ÉLASTIQUES, FICHES LIGNÉES	02-110-00-670 02-220-00-670	109.56 \$ 66.48 \$	176.04 \$
28093	2022-11-01	Francis Canada Truck Center Inc.	X100316293:01	CAM119; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques TPS intrants RT0001 Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525 54-134-92-000 02-320-03-525	63.53 \$ -4.50 \$ 4.50 \$	579.36 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Débit direct  
 Traitements de crédit  Dépôts

Du : 2022-10-06  
Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-5.61 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	2.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	2.81 \$	
			X100316265:01	CAM119; Pièces mécaniques divers \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	515.83 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-36.52 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	36.52 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-45.53 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	22.76 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	22.77 \$	
28094	2022-11-01	GASCON EQUIPEMENT	1417	Location toilettes - La Grande Marche \ Location Toilettes - La Grande Marche	02-701-70-516	488.64 \$	488.64 \$
28095	2022-11-01	GLS	24204080	Frais d'envoi de colis (Machineries Forget) \ Fret et messagerie	02-320-00-322	108.93 \$	108.93 \$
28096	2022-11-01	GRAND & TOY	T403136	Papier 8 1/2 X 11 et 8 1/2 X14 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	274.79 \$	274.79 \$
28097	2022-11-01	GROUPE CLR/EXEL RADIO	EXL05726	INSTALLATION HAUT-PARLEURS CASERNE 1 \ INSTALLATION HAUT-PARLEURS CASERNE 1	02-220-01-339	2 302.95 \$	2 302.95 \$
28098	2022-11-01	H2LAB INC	82281	analyses H2O surface 2022 \ CREDIT 82281	02-470-00-453	-21.56 \$	1 650.46 \$
			82034	analyses H2O surface 2022 \ analyses H2O surface 2022	02-470-00-453	1 672.02 \$	
28099	2022-11-01	HENRY SAVARD	16 BEAMISH	Remboursement trop payé \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	415.00 \$	415.00 \$
28100	2022-11-01	HINO	074674	CAM109; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	280.61 \$	430.07 \$
			074496	RÉPARATION BOULON SUSPENSION ARRIÈRE - UNITÉ 532 \ RÉPARATION BOULON SUSPENSION ARRIÈRE - 532	02-220-01-525	149.46 \$	
28101	2022-11-01	INTER OUTAOUAIS	305269G	CAM119; Pièces mécaniques divers \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	139.20 \$	2 379.14 \$
			304980G	FREINS POUR UNITÉ 631 \ FREINS POUR UNITÉ 631	02-220-01-525	2 239.94 \$	
28102	2022-11-01	Jacques Charbonneau	Badminton1	Badminton Chelsea \ Badminton Chelsea	02-701-20-511	759.00 \$	828.00 \$
			Badminton2	Badminton Chelsea \ Badminton	02-701-20-511	69.00 \$	
28103	2022-11-01	Jaguar Media	FJ22-46102	Publication offre d'emploi - Spécialiste en mobilité actives et durable \ Publicité et information - journaux et revues	02-160-00-341	201.21 \$	201.21 \$
28104	2022-11-01	JOEL TROTTIER & JUDITH MAILLY MACDOUGALL	8 MARY	Remboursement trop payer \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	8 575.68 \$	8 715.68 \$
			8 MARY #2	Remboursement trop payer - \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	140.00 \$	
28105	2022-11-01	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019219715	22 tonnes métriques liquide d'Alun commercial - Épuration \ 22 tonnes métriques liquide d'Alun commercial - Épuration	02-414-30-635	7 348.97 \$	7 348.97 \$
28106	2022-11-01	Laboratoire Micro B	13464	Analyse d'eau (#101983) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	97.74 \$
			13388	analyse d'eau (#101888) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07



## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-320-01-631	328.76 \$	
				Essence	02-330-01-631	624.33 \$	
				Essence	02-390-01-631	926.71 \$	
				Essence	02-490-01-631	21.91 \$	
				Essence	02-610-01-631	24.05 \$	
				Essence	02-470-01-631	11.28 \$	
28116	2022-11-01	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000308	Barrage HG Remb. Int + Cap Règl. 183-13 & 194.13 \ Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	02-460-00-951	70 434.70 \$	70 434.70 \$
28117	2022-11-01	Nadeau Fournier Arpenteurs Géomètres	24883	Drainage - Chemin de la paix - Arpentage \ Drainage - Chemin de la paix - Arpentage	02-320-00-521	6 151.16 \$	6 151.16 \$
28118	2022-11-01	PARADIGM QUEST INC	384 ROUTE 105	Remb. Trop payer \ Taxes perçues	55-161-00-000	2 415.00 \$	2 415.00 \$
28119	2022-11-01	PARAGRAPHÉ	219411	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	140.66 \$	1 344.93 \$
			219517	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	853.67 \$	
			219516	Livres ang. - Leacross 2021 reporté à 2022 \ Livres ang	02-702-30-729	350.60 \$	
28120	2022-11-01	Pieces D'Auto Cote	1-1446971	Retour de pièces (2021) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-40.99 \$	1 954.59 \$
			1-1461105	CLAMPE - UNITÉ 131 \ CLAMPE - UNITÉ 131	02-220-01-525	22.61 \$	
			1-1463285	Tentes événements \ Tentes événements	02-701-10-726	1 972.97 \$	
28121	2022-11-01	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	945614	Guenilles pour garage \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	43.08 \$	358.57 \$
			O41747	RÉPARATION GUIDE PIN - UNITÉ 131 \ RÉPARATION GUIDE PIN - UNITÉ 131	02-220-01-525	37.34 \$	
			O41698	RÉPARATION FREINS AVANT - UNITÉ 131 \ RÉPARATION FREINS AVANT UNITÉ 131	02-220-01-525	278.15 \$	
28122	2022-11-01	Portes Interprovincial Inc.	29129	Station 3 boutons plat - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	118.14 \$	3 189.41 \$
			29219	Appels de services divers \ Caserne #3	02-220-00-522	571.71 \$	
			29221	Appels de services divers \ Caserne #2	02-220-00-522	505.89 \$	
			29100	Appels de services divers \ Garage municipal	02-320-00-522	1 478.87 \$	
			29258	Ajustement porte caserne 2 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	514.80 \$	
28123	2022-11-01	Purolator inc	451644236	Envoi de colis (GO ZERO DEPOT) \ Fret et messagerie	02-390-00-322	12.43 \$	69.24 \$
			451704766	Frais d'envoi de colis (Energère & L'Arsenal) \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-412-30-725	40.93 \$	
				Fret et messagerie	02-220-00-322	15.88 \$	
28124	2022-11-01	Riobec Securite Inc.	349916	SOULIERS DE SÉCURITÉ - \ SOULIER DE SÉCURITÉ -	02-220-00-650	126.66 \$	1 011.12 \$
			352441	Poignée et peinture de marquage \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	204.09 \$	
			352196	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	122.33 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	122.34 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Débit direct

Du : 2022-10-06  
Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			352161	Peinture de marquage \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	107.34 \$	
			351577	Veste de signalisation \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	34.84 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	34.83 \$	
			351575	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	129.35 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	129.34 \$	
28125	2022-11-01	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201166268	Pièges souris en bois \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	6.87 \$	324.81 \$
			201166522	Pièges de rats \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	20.66 \$	
			201165875	Pièce quincaillerie divers pour réparation HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	58.21 \$	
			201165869	Articles de quincaillerie pour caserne \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	26.24 \$	
			201165785	Ampoule pour bibliothèque \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-702-30-522	52.87 \$	
			201165792	Fourniture pour enlever grafiti \ Pieces et accessoires - autres	02-701-50-649	57.45 \$	
			201165885	Clé de maison \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	3.95 \$	
			201167211	Article de quincaillerie pour CM \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	43.77 \$	
			201167163	Vis \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	12.98 \$	
			201166375	matériel Lac Meech H2O surface \ matériel Lac Meech H2O surface	02-470-00-641	41.81 \$	
28126	2022-11-01	RONALD O'CONNOR CONSTRUCTION INC.	3760	Sable de parc - Parc Mountainview \ Sable de parc - Parc Mountainview	02-701-50-622	830.24 \$	830.24 \$
28127	2022-11-01	SANI-TEC	205471	Articles ménagers - Octobre 2022 \ Articles ménagers - Octobre 2022	02-390-00-660	1 365.27 \$	1 365.27 \$
28128	2022-11-01	SANIVAC OUTAOUAIS	0000005530	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 \$	517.38 \$
			0000005529	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 \$	
			0000005295	Location toilet sèche - chemin de la Paix & Daly \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	172.46 \$	
28129	2022-11-01	Services de sécurité ADT CANADA INC.	29499271	Télésurveillance feu 28/10/22 au 27/01/23 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	79.16 \$	288.05 \$
			29847736	Télésurveillance feu 13/11/22 au 12/02/23 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	79.16 \$	
			29830924	Télésurveillance feu 9/11/22 au 8/2/23 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	129.73 \$	
28130	2022-11-01	Spca de L'Outaouais	NOVEMBRE 20	Contrat pour contrôle animalier NOVEMBRE 2022 \ Contrat pour contrôle animalier 2022	02-290-05-459	2 540.56 \$	2 540.56 \$
28131	2022-11-01	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-314149	Anneau plat - Poste de pompage Church \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	128.77 \$	329.01 \$
			FC-314302	Barrière de sédiment - Drainage 2022 chemin de la Paix \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	185.27 \$	
			FC-314825	Raccord; Drainage 2022 \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	14.97 \$	
28132	2022-11-01	Strongco	92243379	VOL160 - Filtres \ VOL160 - Filtres	02-320-03-525	63.99 \$	687.04 \$
			92240980	VOL160 - Filtres \ VOL160 - Filtres	02-320-03-525	246.96 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			92241538	VOL160 - Filtres \ VOL160 - Filtres	02-320-03-525	376.09 \$	
28133	2022-11-01	Union des Municipalites du Quebec	1288673	UMQ; Cotisation annuel + Capital humain 2023 \ Frais payés d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	5 147.82 \$	12 122.21 \$
				Frais payés d'avance (02-160-00-494)	58-291-10-000	6 974.39 \$	
28134	2022-11-01	Ville de Gatineau	84025	Frais d'analyse laboratoire - Juillet \ Services techniques	02-414-30-444	349.06 \$	1 966.21 \$
			84097	Frais d'analyse de laboratoire - Août \ Services techniques	02-414-30-444	309.97 \$	
			84098	Frais d'analyse de laboratoire - Août \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	151.71 \$	
			84023	Frais d'analyse laboratoire - juillet \ Services techniques	02-412-30-444	37.71 \$	
			84095	Frais d'analyse laboratoire - août 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	37.71 \$	
			84026	Frais d'analyse laboratoire - juillet 2022 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	349.06 \$	
			84024	Frais d'analyse de laboratoire - Juillet 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	343.58 \$	
			83995	Frais d'analyse laboratoire - juin 2022 \ Services techniques	02-414-30-444	275.71 \$	
			83993	Frais d'analyse de laboratoire - juin 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	37.71 \$	
			83996	Frais d'analyse de laboratoire - Juin 2022 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	73.99 \$	
28135	2022-11-01	Wurth Canada Limited	25081170	Film, gants, tube \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	285.36 \$	285.36 \$
28136	2022-11-01	YOUSSEF FECHTALI & FATIMA-ZAHRA AOUINIYA	40 MARC-AUREL	Remb trop payer	Taxes perçues d'avance 55-161-00-000	5 000.00 \$	5 000.00 \$
28137	2022-11-03	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	9870	Dépôt de branches (collecte d'automne) \ Dépôt de branches (collecte d'automne)	02-453-00-446	1 644.14 \$	1 644.14 \$
28138	2022-11-03	A4 ARCHITECTURE + DESIGN INC	F-5545	Services professionnel architecture - Conception quai public Farm Point \ Serv. prof. architecture - Conception quai public Farm Point	23-080-00-729	2 563.94 \$	2 563.94 \$
				Écriture 03-310-01-000 / Architectes quai public Farm Point	03-310-01-000	2 341.22 \$	
				Écriture 23-610-00-000 / Architectes quai public Farm Point	23-610-00-000	-2 341.22 \$	
28139	2022-11-03	ANGLOCOM INC	91234N	traduction de la Politique de l'arbre \ traduction de la Politique de l'arbre	02-470-01-459	2 615.68 \$	2 615.68 \$
28140	2022-11-03	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	074017	Contrat opération et entretien des usines - Juillet à décembre 2022 \ Opération usines EU Farm Point - Juillet à décembre 2022	02-414-20-444	1 349.29 \$	16 864.10 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-414-30-444	7 314.76 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-412-30-444	8 200.05 \$	
28141	2022-11-03	BH ENVIRONNEMENT	225	Plan et devis remplacemet fosse septique \ Honoraires prof. autres	02-610-00-419	1 235.98 \$	1 235.98 \$
28142	2022-11-03	Bionest	SV353858	Contrat entretient annuel 2022 - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	583.04 \$	874.56 \$
			SV355008	Contrat entretient annuel 2022 - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	291.52 \$	
28143	2022-11-03	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0288949 01	Borne sèche \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	344.67 \$	344.67 \$
28144	2022-11-03	Brault Maxtech inc	18286	Entretien des U.V - Usine d'eau potable \ Service	02-412-30-522	1 609.65 \$	2 713.41 \$
			18288	Entretien des U.V - Usine d'eaux usées \ Service	02-414-30-522	1 029.03 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			18287	Entretien des U.V - Usine d'eaux usées \ Entretien des U.V - Usine d'eaux usées	02-414-30-522	74.73 \$	
28145	2022-11-03	BRODEUR FRENETTE S.A. INC.	F-22-240	Rédaction règlement - Usage conditions \ Révision plan urbanisme / REG concordance	02-610-01-419	7 533.16 \$	7 533.16 \$
28146	2022-11-03	CATHERINE KNIGHT	COUCHES2 V3	Projet couches lavables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	200.00 \$	200.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-200.00 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	200.00 \$	
28147	2022-11-03	CERTIFIED LABORATORIES	815015	Produit chimique pour usine \ Produits chimiques	02-415-20-635	229.97 \$	501.00 \$
				Produits chimiques	02-414-30-635	271.03 \$	
28148	2022-11-03	Club de soccer des Collines	LIGNAGE 2022	Contribution lignage \ Contribution lignage	02-701-50-447	5 000.00 \$	5 000.00 \$
28149	2022-11-03	CROIX ROUGE canadienne, Québec	C166434/2023	Entente Services aux sinistrés décembre 2022 à Novembre 2023 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-230-00-494	119.72 \$	1 436.58 \$
				Frais payés d'avance	58-291-10-000	1 316.86 \$	
28150	2022-11-03	CSE INCENDIE ET SECURITE INC	Q50630-1	Borne sèche - frais de livraison \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	241.45 \$	241.45 \$
				Affectations - fonds de roulement	23-920-00-000	-220.47 \$	
				Fonds de roulement non engagé	59-151-10-000	220.47 \$	
28151	2022-11-03	EPURSOL	0000102605	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	940.78 \$	940.78 \$
28152	2022-11-03	ERIA HAMBSCH	COUCHES3 V3	Projet couches lavables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	72.50 \$	72.50 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-72.50 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	72.50 \$	
28153	2022-11-03	FCSD ARCHITECTURE + DESIGN INC	0442-21-031-03	Architectes pour rampe #2 centre communautaire Farm Point \ Architectes pour rampe #2 centre communautaire Farm Point	23-080-00-722	1 980.44 \$	1 980.44 \$
28154	2022-11-03	GAUTHIER ET VINCENT ARPENTEURS-GÉOMÈTRE INC.	G4168	Bornage \ Honoraires prof. autres - Services archives	02-120-00-419	2 000.00 \$	2 000.00 \$
28155	2022-11-03	GESTION K CPA INC	1232	Mandat support service des finances + dotation de poste \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	4 785.87 \$	4 785.87 \$
28156	2022-11-03	GLS	24404535	Frais d'envoi de colis (Équipement lourds Papineau) \ Fret et messagerie	02-320-00-322	15.65 \$	15.65 \$
28157	2022-11-03	Groupe Archambault Inc.	CW27043492	DVD \ DVD	02-702-30-729	102.59 \$	102.59 \$
28158	2022-11-03	H2LAB INC	82280	H2O puits \ analyses H2O puits	02-470-00-452	16.10 \$	1 539.87 \$
			82038	H2O puits \ analyses H2O puits	02-470-00-452	1 523.77 \$	
28159	2022-11-03	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	113587	4 Coroplasts consultation aménagement quai Farm Point \ 4 Coroplasts consultation aménagement quai Farm Point	02-701-50-345	147.17 \$	147.17 \$
28160	2022-11-03	Imprimerie Vincent Ltée	178047	Accroche-porte - Avis d'ébullition \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-413-30-670	486.34 \$	486.34 \$
28161	2022-11-03	INTER OUTAOUAIS	305516G	CAM127; pièces mécaniques (freins) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	481.96 \$	481.96 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

Page 24 sur 31

Imprimé le 7 novembre 2022 par Laura Rendle Hobbs

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28162	2022-11-03	KAISHA THOMSON & TREVOR HARRISON	60 CALAIS	Remboursement trop payé d'avance	\ Taxes perçues 55-161-00-000	1 315.50 \$	1 315.50 \$
28163	2022-11-03	Laboratoire Micro B	13570	Analyse d'eau (#102088) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	210.42 \$
			13573	Analyse d'eau (#102089) \ Services techniques	02-412-30-444	112.68 \$	
			13630	Analyse d'eau (#102160) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	
28164	2022-11-03	LAFARGE CANADA INC.	717093800	Drainage ch. de la Paix - 90 tonnes MG-56 \ Drainage ch. de la Paix - 30 tonnes MG-56	02-320-00-521	185.49 \$	1 578.93 \$
			717077383	Drainage ch. de la Paix - 90 tonnes MG-56 \ Drainage ch. de la Paix - 30 tonnes MG-56	02-320-00-521	178.65 \$	
			717116110	Drainage ch. de la Paix - 90 tonnes MG-56 \ Drainage ch. de la Paix - 30 tonnes MG-56	02-320-00-521	182.70 \$	
			717125334	Drainage ch. de la Paix - 90 tonnes MG112 \ Drainage ch. de la Paix - 90 tonnes MG112	02-320-00-521	1 032.09 \$	
28165	2022-11-03	LOCATION BATTLEFIELD	340023290	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	455.51 \$	455.51 \$
28166	2022-11-03	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1352956-21	Location fichoire à égout \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-27-516	45.48 \$	45.48 \$
28167	2022-11-03	LOCATION SAUVAGEAU	M299241-06	Contrat location 3 véhicules légers \ Véhicule #1 - Infrastructures	02-390-00-515	1 200.34 \$	2 400.68 \$
			M299240-06	Contrat location 3 véhicules légers \ Véhicule #2 - Septique	02-490-00-515	1 200.34 \$	
28168	2022-11-03	MACHINERIES FORGET	379013	Treuil de rechange \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	24.27 \$	24.27 \$
28169	2022-11-03	MAERIX	7587	Renouvellement annuel Paratox City - Gestion matière dangereuses \ Frais payés d'avance (02-160-00-494)	58-291-10-000	3 650.00 \$	3 650.00 \$
28170	2022-11-03	MARIE-FRANCE LEBLANC	5250-42-1976	Remboursement trop payé Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	2 734.51 \$	2 734.51 \$
28171	2022-11-03	Martech Inc.	195973	Fourniture divers pour signalisation \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	331.99 \$	331.99 \$
28172	2022-11-03	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	686387	union fendu pour ponceau; Drainage 2022 \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	238.00 \$	3 065.60 \$
			685141	Achat isolation - Borne sèche Farm Point \ Achat isolation - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	2 160.99 \$	
			684556	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	126.45 \$	
			684550	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	344.70 \$	
			685274	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	195.46 \$	
			685279	Borne sèche \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	21.86 \$	
			685276	Borne sèche \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	-21.86 \$	
28173	2022-11-03	MAZOUT G. BELANGER INC.	01518568	Diesel 311.5L \ Diesel	02-220-02-631	26.83 \$	2 345.56 \$
				Diesel	02-320-02-631	245.98 \$	
				Diesel	02-330-02-631	265.23 \$	
				Diesel	02-390-02-631	21.89 \$	
			01520044	Diesel 1045.9L \ Diesel	02-220-02-631	85.54 \$	
				Diesel	02-320-02-631	784.43 \$	
				Diesel	02-330-02-631	845.84 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Diesel	02-390-02-631	69.82 \$	
28174	2022-11-03	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	3487	Publication SEOAO AO-Balai mécanique \ Véhicules - Transport	23-040-00-724	384.94 \$	384.94 \$
28175	2022-11-03	Metalium inc	RPGAT-119210	CAM 121/122; pièces de carrosserie (ailes) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	79.28 \$	158.56 \$
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	79.28 \$	
28176	2022-11-03	MICHEL BEYA & ROSINE PESHANGA MINGA	4 MARC-AUREL	Remboursement trop payé \ Taxes perçues	55-161-00-000	1 000.00 \$	1 000.00 \$
28177	2022-11-03	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	754671	Installation nouveau poste \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-320-00-414	394.94 \$	394.94 \$
28178	2022-11-03	Morin Dominic	NOEL 2022	Contribution SSI pour réception de Noel \ Receptions	02-220-00-493	1 400.00 \$	1 400.00 \$
28179	2022-11-03	MYRIAM GROULX	COUCHES1 V3	Projet couches-jetables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	195.40 \$	195.40 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-195.40 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	195.40 \$	
28180	2022-11-03	PARAGRAPHÉ	219602	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	2 551.88 \$	2 551.88 \$
28181	2022-11-03	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	O55134	Tie rap divers pour TP \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	73.10 \$	109.28 \$
			O55135	Tie rap pour TP \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	36.18 \$	
28182	2022-11-03	Pilon Ltee	1573321-1	Gravier - Clôture de protection \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	135.56 \$	199.30 \$
			1562914-1	Fourniture pour clôture de protection \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	63.74 \$	
28183	2022-11-03	Pyromatech	L31130	Inspection système automatique - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	271.34 \$	271.34 \$
28184	2022-11-03	Revenu Quebec	TPS 1e 2022	TPS exigible période 1, 2022 (janvier-mars) \ Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	54-134-95-000	1 911.31 \$	2 016.50 \$
				Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	02-992-01-899	105.19 \$	
28185	2022-11-03	Riobec Securite Inc.	352514	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	122.31 \$	651.09 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	122.31 \$	
			352869	Gants \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	22.11 \$	
			352762	Lunettes de sécurité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	25.38 \$	
			352879	Combinaison jetable, respirateur demi-masque, filtre, fermeture éclair \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	220.12 \$	
			352760	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	20.56 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	20.55 \$	
			353137	Combinaison \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	97.75 \$	
28186	2022-11-03	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201166582	Couvercle boîte ronde - caserne 1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	1.83 \$	253.32 \$
			201167649	Sacs aspirateur et filtres \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	64.35 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			201167678	Connecteur, boyau, manchon \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	23.42 \$	
			201167638	Ancrage + vis \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	26.43 \$	
			201167286	Piles lithium \ Pièces et accessoires - autres	02-320-00-649	26.42 \$	
			201167810	Décapant tout-usgae \ Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	17.24 \$	
			201167220	Borne sèche \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	93.63 \$	
28187	2022-11-03	RONALD ROJAS	AQLM 2022	Remboursement dépenses Formation AQLM \ Frais de déplacement du personnel	02-701-10-310	307.98 \$	393.57 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-701-10-610	22.85 \$	
			Vélo Qc 2022	Remboursement dépenses Formation vélo QC \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-701-10-610	21.64 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-701-10-610	23.91 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-701-10-610	17.19 \$	
28188	2022-11-03	SANI-TEC	206027	Articles de nettoyage \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	129.09 \$	129.09 \$
28189	2022-11-03	SANIVAC OUTAOUAIS	0000005754	Retour et démantèlement - location toilet chimiques (ch. Vent) \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	191.77 \$	191.77 \$
28190	2022-11-03	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-314837	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	4.37 \$	4.37 \$
28191	2022-11-03	Techniparc	2022-100888	Contrat 2022 pour l'entretien des terrains sportifs \ Contrat 2022 pour l'entretien des terrains sportifs	02-701-50-522	8 352.73 \$	8 352.73 \$
28192	2022-11-03	TRANE CANADA ULC	313043488	Contrat entretien chillers annuel 2022-2023 (octobre à décembre 2022) \ Contrat entretien chiller annuel 2022-2023 (oct. à déc 2022)	02-701-27-522	2 556.76 \$	2 556.76 \$
28193	2022-11-03	VAPOREL EAU PURE	87100	Bouteilles d'eau pour garage municipal \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	36.00 \$	73.15 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	36.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.58 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	0.57 \$	
28194	2022-11-03	Wurth Canada Limited	25082734	Gants nitrile, huile de coupe et perçage, nettoyeur pour freins, etc. \ Pièces et accessoires - autres	02-320-00-649	816.32 \$	661.42 \$
			24791930	Retour de lampe de travail \ Petits outils	02-320-00-643	-154.90 \$	
28195	2022-11-03	XEROX CANADA LTEE	F59828652	Copies 26/09 au 26/10/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	40.20 \$	40.20 \$
						<b>1 486 337.70 \$</b>	<b>1 486 337.70 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
012290188221010	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2022-10-10	Télévision caserne 24/10 au 23/11/2022 \ Télévision caserne	02-220-00-689	75.77 \$	75.77 \$
639 702 599 547	HYDRO QUEBEC - 3 CH. CHELBROOK	2022-10-06	Électricité 5/08 au 05/10/2022 \ Électricité	02-415-30-681	301.62 \$	301.62 \$
629 802 620 954	HYDRO QUEBEC - POMPAGE EAUX USEES 233 OLD CHELSEA (477)	2022-10-07	Électricité 06/08 au 06/10/2022 \ Électricité station de pompage eaux usées	02-415-30-681	221.16 \$	221.16 \$
635 202 618 856	HYDRO QUEBEC - 269 CH. JEAN-PAUL-LEMIEUX (782)	2022-10-11	Électricité 09/08 au 07/10/2022 \ Électricité	02-415-30-681	202.67 \$	202.67 \$
616 302 655 496	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2022-10-11	Électricité 09/09 au 08/10/2022 \ Électricité Centre Meredith	02-701-27-681	21 538.12 \$	21 538.12 \$
615 402 655 148	HYDRO QUEBEC - GARAGE ENTRETIENT 72 OLD CHELSEA (318)	2022-10-11	Électricité 09/08 au 07/10/2022 \ Électricité Garage entretient -	02-390-00-681	133.46 \$	133.46 \$
615 402 655 147	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2022-10-11	Électricité 13/09 au 08/10/2022 \ Électricité - Hotel-de-Ville (60%)	02-130-00-681	1 124.77 \$	1 874.61 \$
			Électricité - Bibliothèque (40%)	02-702-30-681	749.84 \$	
615 402 655 146	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2022-10-11	Électricité 09/09 au 08/10/2022 \ Électricité caserne 1 -	02-220-00-681	483.24 \$	483.24 \$
681 102 460 871	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2022-10-14	Électricité 14/09 au 13/10/2022 \ Électricité	02-412-30-681	5 164.00 \$	5 164.00 \$
010683963221019	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2022-10-19	Téléphone 19/10 au 18/11/2022 \ Téléphone Station pompage FP (St-Clément)	02-415-20-331	89.20 \$	89.20 \$
010683945221019	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2022-10-19	Téléphone 19/10 au 18/11/2022 \ Téléphone Usine de traitement FP	02-414-20-331	89.20 \$	89.20 \$
010683957221019	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2022-10-19	Téléphone 19/10 au 18/11/2022 \ Téléphone Station pompage FP (Rivière)	02-415-20-331	89.20 \$	89.20 \$
000336644221019	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2022-10-19	Téléphone 19/10 au 18/11/2022 \ Téléphone Chalet Service FP	02-701-30-331	89.20 \$	89.20 \$
000334322221019	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2022-10-19	Téléphone 19/10 au 18/11/2022 \ Téléphone Centre communautaire FP	02-701-20-331	253.15 \$	253.15 \$
014550375221010	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2022-10-10	Internet 10/10 au 09/11/2022 \ Internet	02-415-20-335	74.68 \$	74.68 \$
014550373221010	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2022-10-10	Internet 10/10 au 09/11/2022 \ Internet	02-701-50-335	74.68 \$	74.68 \$
014550372221010	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2022-10-10	Internet 10/10 au 09/11/2022 \ Internet	02-220-00-335	74.68 \$	74.68 \$
613 602 704 565	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE EAUX USEES 50 CH. MILL (198)	2022-10-17	Électricité 13/08 au 14/10/2022 \ Électricité station de pompage eaux usées	02-415-30-681	92.92 \$	92.92 \$
652 302 583 755	HYDRO QUEBEC - USINE TRAITEMENT FP; 341 CH. RIVIERE	2022-10-24	Électricité 23/08 au 21/10/2022 \ Électricité	02-414-20-681	890.05 \$	890.05 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct

Du : 2022-10-06  
Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
660 402 558 758	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; ST-CLEMENT	2022-10-24	Électricité 23/08 au 21/10/2022 \ Électricité	02-415-20-681	133.46 \$	133.46 \$
660 402 558 759	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; 343 CH.RIVIERE	2022-10-24	Électricité 23/08 au 21/10/2022 \ Électricité	02-415-20-681	90.39 \$	90.39 \$
610 003 045 134	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2022-10-24	Électricité 15/09 au 14/10/2022 \ Électricité usine de traitement	02-414-30-681	2 261.48 \$	2 261.48 \$
673 902 508 739	HYDRO QUEBEC - 331 CH. RIVIERE (CENTE COMM. FP)	2022-10-20	Électricité 19/08 au 19/10/2022 \ Electricite	02-701-20-681	503.68 \$	503.68 \$
NOV/DEC 22	VIDEOTRON LTEE - INTERNET HOTEL-DE-VILLE (60018)	2022-10-14	Internet 05/11 au 04/12/2022 \ Internet Hotel-de-Ville	02-130-00-335	149.41 \$	149.41 \$
014191957221022	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2022-10-22	Téléphone 22/10 au 21/11/2022 \ Téléphone :	02-415-30-331	61.22 \$	61.22 \$
012990174221022	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2022-10-22	Relais internet usine d'eau potable 22/10 au 21/11/2022 \ Relais internet usine d'eau potable	02-412-30-331	72.72 \$	72.72 \$
013030180221022	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2022-10-22	Téléphone 22/10 au 21/11/2022 \ Téléphone Usine traitement eaux usées	02-415-30-331	89.20 \$	89.20 \$
012982987221022	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2022-10-22	Téléphone 22/10 au 21/11/2022 \ Téléphone usine d'eaux usées	02-414-30-331	94.95 \$	94.95 \$
012982973221022	BELL CANDA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2022-10-22	Téléphone 22/10 au 21/11/2022 \ Téléphone usine d'eau potable	02-412-30-331	94.95 \$	94.95 \$
000362509221022	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2022-10-22	Téléphone 22/10 au 21/11/2022 \ Téléphone Caserne #2	02-220-00-331	305.69 \$	305.69 \$
013101682221022	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2022-10-22	Téléphone 22/10 au 21/11/2022 \ Téléphone Station de pompage eaux usées	02-415-30-331	89.20 \$	89.20 \$
012975899221022	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2022-10-22	Téléphone 22/10 au 21/11/2022 \ Téléphone suppression d'eau potable	02-413-30-331	89.20 \$	89.20 \$
659 502 828 266	HYDRO QUEBEC - SUPPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2022-10-25	Électricité 25/09 au 24/10/2022 \ Électricité	02-413-30-681	957.79 \$	957.79 \$
670 302 523 485	HYDRO QUEBEC - CASERNE 2 39 CH. RIVIERE (136)	2022-10-25	Électricité 24/08 au 24/10/2022 \ Électricité caserne 2 -	02-220-00-681	174.90 \$	174.90 \$
670 302 523 484	HYDRO QUEBEC - CHALET SERVICE FP; 311 CH. RIVIERE	2022-10-25	Électricité 24/08 au 24/10/2022 \ Electricite	02-701-50-681	149.83 \$	149.83 \$
40866337	Superieur Propane Inc.	2022-10-17	1801.7L - Propane en vrac \ 1 919.4L - Propane en vrac	02-320-01-639	1 693.50 \$	1 693.50 \$
NOVEMBRE 2022	Postage By Phone / Pitney Bowes	2022-11-04	Recharge timbreuse - Novembre 2022 \ Frais de poste	02-130-00-321	2 000.00 \$	2 000.00 \$
NOV/DEC 2022	VIDEOTRON LTEE - INTERET CENTRE COMM. HOLLOW GLEN (60019)	2022-10-21	Internet CC HG + téléphone HDV 13/11 au 12/12/2022 \ Internet Caserne Hollow Glen	02-220-00-335	13.79 \$	724.84 \$
			Internet Centre communautaire Hollow Glen 20%	02-702-30-335	6.90 \$	
			Internet Centre communautaire Hollow Glen 40%	02-701-20-335	13.80 \$	
			Communication - Téléphonie	02-130-00-331	185.26 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Communication - Téléphonie	02-120-00-331	33.67 \$	
			Communication - Téléphonie	02-141-00-331	33.67 \$	
			Communication - Téléphonie	02-160-00-331	16.83 \$	
			Communication - Téléphonie	02-220-00-331	33.67 \$	
			Communication - Téléphonie	02-320-00-331	50.51 \$	
			Communication - Téléphonie	02-330-00-331	50.51 \$	
			Communication - Téléphonie	02-390-00-331	33.67 \$	
			Communication - Téléphonie	02-470-00-331	33.67 \$	
			Communication - Téléphonie	02-610-00-331	117.87 \$	
			Communication - Téléphonie	02-701-10-331	67.35 \$	
			Communication - Téléphonie	02-702-30-331	33.67 \$	
					41 548.02 \$	41 548.02 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2022-10-06  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2022-11-07

## Liste des paiements du 06-10-2022 au 07-11-2022

### Sommaire

Chèques	1 486 337.70 \$
Chèques annulés	-421 778.90 \$
Débit direct	41 548.02 \$
	<hr/>
	<b>1 106 106.82 \$</b>

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Informations du lot :**

Description du lot : Mastercard août/septembre 2022  
 Statut du lot : En cours

Créé le : 2022-09-28 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)  
 Autorisé le : Par:  
 Mis à jour le : Par:

**Sommaire des résultats**

**Sommaire général de la facturation**

Nombre total de transactions : 56

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	56	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	56	0	
<b>Montant avant taxes:</b>	6 947.03 \$		
<b>Montant de TPS :</b>	290.22 \$		
<b>Montant de TVQ :</b>	471.85 \$		
<b>Montant total :</b>	<u>7 709.10 \$</u>	<b>Montant Factures</b>	7 709.10 \$
		<b>Montant Retenues</b>	0.00 \$

**Sommaire comptable de la facturation**

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>
Fonds des activités financières	2022	9

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	148.01 \$	0.00 \$
02-110-00-454	Services de formation	288.71 \$	0.00 \$
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	285.43 \$	0.00 \$
02-120-00-310	Déplacement du personnel	120.00 \$	0.00 \$
02-120-00-454	Services de formation	838.15 \$	0.00 \$
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	71.00 \$	0.00 \$
02-130-00-454	Services de formation	573.22 \$	0.00 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
Année comptable : 2022  
Période comptable : Septembre  
Référence du lot : Mastercard 09  
Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 2  
Date : 2022-10-26  
Heure : 11:24:12  
Numéro de lot : 2160  
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations du lot

02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	42.00 \$	0.00 \$
02-141-00-341	Publicité et information - journaux et revues	136.90 \$	0.00 \$
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	46.19 \$	0.00 \$
02-160-00-493	Réceptions	334.90 \$	0.00 \$
02-220-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	262.47 \$	0.00 \$
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	33.55 \$	0.00 \$
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	474.54 \$	0.00 \$
02-320-00-643	Petits outils	46.16 \$	0.00 \$
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	61.89 \$	0.00 \$
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	271.40 \$	0.00 \$
02-320-01-639	Oxygène, propane, acétylène.	116.01 \$	0.00 \$
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	21.30 \$	0.00 \$
02-390-00-643	Petits outils	212.23 \$	0.00 \$
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	83.96 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	327.30 \$	0.00 \$
02-701-10-454	Services de formation	921.65 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	197.83 \$	0.00 \$
02-701-27-641	Articles de quincaillerie	129.54 \$	0.00 \$
02-701-50-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	141.26 \$	0.00 \$
02-701-70-345	Publications	154.75 \$	0.00 \$
02-702-30-321	Frais de poste	146.87 \$	0.00 \$
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	96.81 \$	0.00 \$
02-702-90-321	Frais de poste	484.58 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	242.09 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	16.38 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	239.48 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	32.66 \$	0.00 \$
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	149.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	7 709.10 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	39.60 \$

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
Année comptable : 2022  
Période comptable : Septembre  
Référence du lot : Mastercard 09  
Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 3  
Date : 2022-10-26  
Heure : 11:24:12  
Numéro de lot : 2160  
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total Fonds des activités financières - Année : 2022, période : 9	<u>7 748.70 \$</u>	<u>7 748.70 \$</u>
<b>Grand Total</b>	<u><u>7 748.70 \$</u></u>	<u><u>7 748.70 \$</u></u>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 4  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 38		Description facture : Étiquettes						
No fournisseur : 1AMAZ2		Nom : Amazon Corporate						
No facture : CA21WQGVAACH		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture					
Date facture : 2022-08-19		Date due : 2022-08-19						
Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :						
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :						
Mode de paiement : Cartes de crédit		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
<b>Montant av. tx</b>		<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
24.37 \$		1.22 \$	2.43 \$	28.02 \$	0.00 \$	28.02 \$	25.58 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	24.37	\$ 5.00	1.22	\$ 9.98	2.43	\$ 28.02	\$	25.58 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	25.58 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.22 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.22 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes à payer - Master Card	0.00 \$	28.02 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>28.02 \$</b>	<b>28.02 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>28.02 \$</b>	<b>28.02 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 5  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 39	Description facture : Étui protectrice		
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate		
No facture : CA29899PL26I		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-08-19	Date due : 2022-08-19	No commande :	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
27.99 \$	1.40 \$	2.79 \$	32.18 \$	0.00 \$	32.18 \$	29.38 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	27.99	\$ 5.00	1.40	\$ 9.98	2.79	\$ 32.18	\$	29.38 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						Proj S-proj. : Activité : OT : Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	29.38 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	32.18 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>32.18 \$</b>	<b>32.18 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>32.18 \$</b>	<b>32.18 \$</b>

No transaction : 46	Description facture : Livre de notes		
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate		
No facture : CA223LEI3ACII		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-09-13	Date due : 2022-09-13	No commande :	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 6  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
50.65 \$	2.53 \$	5.05 \$	58.23 \$	0.00 \$	58.23 \$	53.17 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	50.65	5.00	2.53	9.98	5.05	58.23		53.17
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	53.17 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.53 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.53 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	58.23 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>58.23 \$</b>	<b>58.23 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>58.23 \$</b>	<b>58.23 \$</b>

No transaction : 47      Description facture : Petit outil (nettoyeur pour roues)  
 No fournisseur : 1AMAZ2      Nom : Amazon Corporate  
 No facture : CA22KQF05GUI      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-09-13      Date due : 2022-09-13      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
43.97 \$	2.20 \$	4.39 \$	50.56 \$	0.00 \$	50.56 \$	46.16 \$	0.00 \$

Détail

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 7  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-320-00-643	Petits outils	43.97	\$ 5.00	2.20	\$ 9.98	4.39	\$ 50.56	\$	46.16	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :		OT :	Équip. :			

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Número du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	46.16 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.20 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.20 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	50.56 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>50.56 \$</b>	<b>50.56 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>50.56 \$</b>	<b>50.56 \$</b>

No transaction : 48	Description facture : Dashcam						
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate						
No facture : CA24DRYO2SSI		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture				
Date facture : 2022-08-31	Date due : 2022-08-31	No commande :					
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>			
Mode de paiement : Cartes de crédit							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
55.98 \$	2.80 \$	5.58 \$	64.36 \$	0.00 \$	64.36 \$	58.77 \$	0.00 \$

**Détail**

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	55.98	\$ 5.00	2.80	\$ 9.98	5.58	\$ 64.36	\$	58.77	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :		OT :	Équip. :			

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 8  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	58.77 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.80 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.79 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	64.36 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>64.36 \$</b>	<b>64.36 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>64.36 \$</b>	<b>64.36 \$</b>

No transaction : 49	Description facture : Sac de transport pour laptop	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate	No commande :	
No facture : 9925010	Date due : 2022-08-22	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-08-22	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
67.89 \$	3.39 \$	6.78 \$	78.06 \$	0.00 \$	78.06 \$	71.28 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	67.89	5.00	3.39	9.98	6.78	78.06		71.28
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 5  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	71.28 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.39 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.39 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	78.06 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>78.06 \$</b>	<b>78.06 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>78.06 \$</b>	<b>78.06 \$</b>

No transaction : 22	Description facture : Cotisation annuelle ASCQ	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1ASCQ1	Nom : Association de Sécurité Civile du Québec	No commande :	
No facture : PD662851X	Date due : 2022-09-09	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-09	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
250.00 \$	12.50 \$	24.94 \$	287.44 \$	0.00 \$	287.44 \$	262.47 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	250.00	5.00	12.50	9.98	24.94	287.44		262.47
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	262.47 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	12.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	12.47 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	287.44 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>287.44 \$</b>	<b>287.44 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 10  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 287.44 \$ 287.44 \$

No transaction : 33 No fournisseur : 4AQLM1 No facture : AQLM-1451 Date facture : 2022-08-18 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Congres AQLM Nom : Association Quebécoise du Loisir Municipal Date due : 2022-08-18 Date due retenue : Date de paiement :	Type de transaction : Facturation No commande : 12768 Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture Paiement rapide <input type="checkbox"/>				
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
460.00 \$	23.00 \$	45.89 \$	528.89 \$	0.00 \$	528.89 \$	482.94 \$	482.94 \$

**Détail**

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Congres AQLM pour loisirs	0				460.00 \$	23.00 \$	45.89 \$	528.89 \$
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-454	Services de formation	460.00	5.00	23.00	9.98	45.89	528.89	482.94	482.94
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité : FORMATION		OT : Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-454	Services de formation	482.94 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	23.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	22.95 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	528.89 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>528.89 \$</b>	<b>528.89 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>528.89 \$</b>	<b>528.89 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 11  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 23	Description facture : Formation - jurisprudence en matière d'enquête de harcèlement (																	
No fournisseur : 1BQC1	Nom : Barreau du Quebec																	
No facture : 24-AOUT-2022	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture																
Date facture : 2022-08-24	Date due : 2022-08-24	No commande :																
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :																	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>																
Mode de paiement : Cartes de crédit																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Montant av. tx</th> <th style="width: 10%;">TPS</th> <th style="width: 10%;">TVQ</th> <th style="width: 10%;">Total</th> <th style="width: 10%;">R.A.P.</th> <th style="width: 10%;">C.A.P.</th> <th style="width: 10%;">Dépense</th> <th style="width: 10%;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">96.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 4.80</td> <td style="text-align: right;">\$ 9.58</td> <td style="text-align: right;">\$ 110.38</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 110.38</td> <td style="text-align: right;">\$ 100.79</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>			Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	96.00	\$ 4.80	\$ 9.58	\$ 110.38	\$ 0.00	\$ 110.38	\$ 100.79	\$ 0.00
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement											
96.00	\$ 4.80	\$ 9.58	\$ 110.38	\$ 0.00	\$ 110.38	\$ 100.79	\$ 0.00											

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-454	Services de formation	96.00	\$ 5.00	4.80	\$ 9.98	9.58	\$ 110.38	\$	100.79
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-454	Services de formation	100.79 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.80 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.79 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	110.38 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>110.38 \$</b>	<b>110.38 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>110.38 \$</b>	<b>110.38 \$</b>

No transaction : 32	Description facture : Publication; Les voisins Chelsea Neighbours SEPT 2022	
No fournisseur : 1BVMC1	Nom : Best Version Media Canada	
No facture : FR-18439-1 SEPT	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-08-16	Date due : 2022-08-16	No commande :
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit		

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 12  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Informations sur les transactions**

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
130.40 \$	6.52 \$	13.01 \$	149.93 \$	0.00 \$	149.93 \$	136.90 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-341	Publicité et information - journaux et revues	130.40	5.00	6.52	9.98	13.01	149.93		136.90
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-341	Publicité et information - journaux et revues	136.90 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.52 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.51 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	149.93 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>149.93 \$</b>	<b>149.93 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>149.93 \$</b>	<b>149.93 \$</b>

No transaction : 21      Description facture : Mousqueton  
 No fournisseur : 1CAN2      Nom : CANADIAN TIRE #176  
 No facture : 38      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-09-07      Date due : 2022-09-07      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ  Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
31.96 \$	1.60 \$	3.19 \$	36.75 \$	0.00 \$	36.75 \$	33.55 \$	0.00 \$

**Détail**

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 13  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	31.96	\$ 5.00	1.60	\$ 9.98	3.19	\$ 36.75	\$	33.55
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	33.55 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.60 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.60 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	36.75 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>36.75 \$</b>	<b>36.75 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>36.75 \$</b>	<b>36.75 \$</b>

**No transaction** : 40      **Description facture** : Articles divers pour Centre Meredith  
**No fournisseur** : 1CAN2      **Nom** : CANADIAN TIRE #176  
**No facture** : 43 (24/08/2022)      **Type de transaction** : Facturation      **Type de facturation** : Facture  
**Date facture** : 2022-08-24      **Date due** : 2022-08-24      **No commande** :  
**Retenue sur contrat** : Non      **Date due retenue** :  
**Modalité de paiement** : Immédiatement      **Date de paiement** :      **Autocotisation** : TPS  TVQ       **Paiement rapide**   
**Mode de paiement** : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
129.54	\$ 6.48	\$ 12.92	\$ 148.94	\$ 0.00	\$ 148.94	\$ 129.54	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-641	Articles de quincaillerie	129.54	\$ 5.00	6.48	\$ 9.98	12.92	\$ 148.94	\$	129.54
C. Act. : Centre Meredith			% Com. : 100.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 14  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-641	Articles de quincaillerie	129.54 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	6.48 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	12.92 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	148.94 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>148.94 \$</b>	<b>148.94 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>148.94 \$</b>	<b>148.94 \$</b>

No transaction : 56	Description facture : Achat divers service entretien	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176	No commande :	
No facture : 430330	Date due : 2022-08-16	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-08-16	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
146.23 \$	7.31 \$	14.59 \$	168.13 \$	0.00 \$	168.13 \$	153.52 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	79.97	5.00%	4.00	9.98%	7.98	91.95		83.96
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	20.29	5.00%	1.01	9.98%	2.02	23.32		21.30
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	45.97	5.00%	2.30	9.98%	4.59	52.86		48.26
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 15  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	21.30 \$	0.00 \$
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	83.96 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	48.26 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.30 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	168.13 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>168.13 \$</b>	<b>168.13 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>168.13 \$</b>	<b>168.13 \$</b>

No transaction : 28      Description facture : Breuvaages pour comité de travail  
 No fournisseur : 1FRES1      Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.  
 No facture : 00800324      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-08-23      Date due : 2022-08-23      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
13.51	\$ 0.17	\$ 0.35	\$ 14.03	\$ 0.00	\$ 14.03	\$ 13.68	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	13.51	\$ 0.00	0.17	\$ 0.00	0.35	\$ 14.03	\$	13.68
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 16  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	13.68 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.17 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.18 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	14.03 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>14.03 \$</b>	<b>14.03 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>14.03 \$</b>	<b>14.03 \$</b>

<b>No transaction</b> : 24	<b>Description facture</b> : Breuvages pour comité de travail
<b>No fournisseur</b> : 1depa2	<b>Nom</b> : Dépanneur M & R
<b>No facture</b> : 412024	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2022-09-06	<b>Date due</b> : 2022-09-06
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>No commande</b> :
	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
18.33 \$	0.40 \$	0.80 \$	19.53 \$	0.00 \$	19.53 \$	18.73 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	18.33	0.00	0.40	0.00	0.80	19.53		18.73

C. Act. : Avec gestion de taxes      % Com. : 0.00%      Proj S-proj. :      Activité :      OT :      Équip. :

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	18.73 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	19.53 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 17  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2022, période : 9

19.53 \$      19.53 \$

Grand Total

19.53 \$      19.53 \$

<b>No transaction</b> : 17		<b>Description facture</b> : Formation; Gestion du stress et de la performance					
<b>No fournisseur</b> : 1MPPL2		<b>Nom</b> : Groupe MP-Plus					
<b>No facture</b> : 91451		<b>Type de transaction</b> : Facturation					
<b>Date facture</b> : 2022-08-30		<b>Type de facturation</b> : Facture					
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due</b> : 2022-08-30					
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due retenue</b> :					
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date de paiement</b> :					
		<b>No commande</b> :					
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>					
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
449.99 \$	22.50 \$	44.89 \$	517.38 \$	0.00 \$	517.38 \$	472.43 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-454	Services de formation	449.99	\$ 5.00	22.50	\$ 9.98	44.89	\$ 517.38	\$	472.43 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-454	Services de formation	472.43 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	22.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	22.45 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	517.38 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>517.38 \$</b>	<b>517.38 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>517.38 \$</b>	<b>517.38 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 18  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 35		Description facture : Prix - Club de Lecture		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1SOLE1		Nom : LIBRAIRIE DU SOLEIL		No commande :											
No facture : P1712599		Date due : 2022-08-19		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-08-19		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
<b>Montant av. tx</b>		<b>TPS</b>		<b>TVQ</b>		<b>Total</b>		<b>R.A.P.</b>		<b>C.A.P.</b>		<b>Dépense</b>		<b>Désengagement</b>	
41.85 \$		2.09 \$		0.00 \$		43.94 \$		0.00 \$		43.94 \$		41.85 \$		0.00 \$	

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	41.85	\$ 5.00	2.09	\$ 0.00	0.00	\$ 43.94	\$	41.85 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	41.85 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.09 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	43.94 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>43.94 \$</b>	<b>43.94 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>43.94 \$</b>	<b>43.94 \$</b>

No transaction : 1		Description facture : Ampoules		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1LUM3		Nom : LUMEN		No commande :											
No facture : 25443775-00		Date due : 2022-08-23		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-08-23		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
<b>Montant av. tx</b>		<b>TPS</b>		<b>TVQ</b>		<b>Total</b>		<b>R.A.P.</b>		<b>C.A.P.</b>		<b>Dépense</b>		<b>Désengagement</b>	

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 15  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

29.78	\$	1.49	\$	2.97	\$	34.24	\$	0.00	\$	34.24	\$	29.78	\$	0.00	\$
-------	----	------	----	------	----	-------	----	------	----	-------	----	-------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	29.78	\$ 5.00	1.49	\$ 9.98	2.97	\$ 34.24	\$	29.78
C. Act. : Centre Meredith		% Com. : 100.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Número du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	29.78 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	1.49 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	2.97 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	34.24 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>34.24 \$</b>	<b>34.24 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>34.24 \$</b>	<b>34.24 \$</b>

No transaction : 2	Description facture : Lumières		
No fournisseur : 1LUM3	Nom : LUMEN		
No facture : 25443545-00		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-08-23	Date due : 2022-08-23	No commande :	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Mode de paiement : Cartes de crédit			
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
36.99 \$	1.85 \$	3.69 \$	42.53 \$
		<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>
		0.00 \$	42.53 \$
		<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
		36.99 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 20  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	36.99	\$ 5.00	1.85	\$ 9.98	3.69	\$ 42.53	\$ 36.99
C. Act. : Centre Meredith	% Com. : 100.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	36.99 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	1.85 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	3.69 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	42.53 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>42.53 \$</b>	<b>42.53 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>42.53 \$</b>	<b>42.53 \$</b>

No transaction : 14	Description facture : Lumière soccer	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1LUM3	Nom : LUMEN	No commande :	
No facture : 25416288-00	Date due : 2022-08-17	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-08-17	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
134.55 \$	6.73 \$	13.42 \$	154.70 \$	0.00 \$	154.70 \$	141.26 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	134.55	\$ 5.00	6.73	\$ 9.98	13.42	\$ 154.70	\$	141.26 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :				

### Sommaire comptable de la facture



## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 22  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	50.59 \$
Total - Année : 2022, période : 9		50.59 \$	50.59 \$
<b>Grand Total</b>		50.59 \$	50.59 \$

No transaction : 50	Description facture : Charges frauduleuses Facebook - Remboursement à venir						
No fournisseur : FACE001	Nom : META PLATFORMS INC.						
No facture : FACEBOOK FRAUD		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture				
Date facture : 2022-08-15	Date due : 2022-08-15	No commande :					
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>			
Mode de paiement : Cartes de crédit							
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
149.48 \$	0.00 \$	0.00 \$	149.48 \$	0.00 \$	149.48 \$	149.48 \$	0.00 \$

**Détail**

<b>Répartition directe</b>											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	149.48	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 149.48	\$	149.48 \$		
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	149.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	149.48 \$
Total - Année : 2022, période : 9		149.48 \$	149.48 \$
<b>Grand Total</b>		149.48 \$	149.48 \$

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 23  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 54	Description facture : Publication - Mardi musique	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : FACE001	Nom : META PLATFORMS INC.	No commande :	
No facture : 10323929	Date due : 2022-08-24	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-08-24	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
147.40	\$ 7.37	\$ 14.70	\$ 169.47	\$ 0.00	\$ 169.47	\$ 154.75	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-70-345	Publications	147.40	\$ 5.00	7.37	\$ 9.98	14.70	\$ 169.47	\$	154.75
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :			Activité : CUL001				OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-345	Publications	154.75 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.37 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.35 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	169.47 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>169.47 \$</b>	<b>169.47 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>169.47 \$</b>	<b>169.47 \$</b>

No transaction : 45	Description facture : Repas d'équipe	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur :	Nom : METRO PLUS	No commande :	
No facture : 001000035568	Date due : 2022-09-08	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-08	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 24  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
332.34	\$ 2.56	\$ 5.12	\$ 340.02	\$ 0.00	\$ 340.02	\$ 334.90	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	332.34	\$ 0.00	2.56	\$ 0.00	5.12	\$ 340.02	\$	334.90
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	334.90 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.56 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.56 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	340.02 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>340.02 \$</b>	<b>340.02 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>340.02 \$</b>	<b>340.02 \$</b>

No transaction : 36	Description facture : Feuillet HG septembre 2022
No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada
No facture : 1069198-1	Type de transaction : Facturation
Date facture : 2022-08-31	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2022-08-31
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :
	No commande :
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.79	\$ 1.99	\$ 3.97	\$ 45.75	\$ 0.00	\$ 45.75	\$ 41.77	\$ 0.00

### Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 25  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	39.79	\$ 5.00	1.99	\$ 9.98	3.97	\$ 45.75	\$	41.77
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	41.77 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.99 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	45.75 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>45.75 \$</b>	<b>45.75 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>45.75 \$</b>	<b>45.75 \$</b>

No transaction : 37	Description facture : Feuillet FP août 2022	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada	No commande :	
No facture : C173413131	Date due : 2022-08-22	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-08-22	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
100.11	\$ 5.01	\$ 9.98	\$ 115.10	\$ 0.00	\$ 115.10	\$ 105.10	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	100.11	\$ 5.00	5.01	\$ 9.98	9.98	\$ 115.10	\$	105.10
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 26  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	105.10 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.01 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	115.10 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>115.10 \$</b>	<b>115.10 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>115.10 \$</b>	<b>115.10 \$</b>

**No transaction** : 51      **Description facture** : Envoi - cartons postales éveil artistique  
**No fournisseur** : IPOCA1      **Nom** : Postes Canada  
**No facture** : C173529772 A      **Type de transaction** : Facturation      **Type de facturation** : Facture  
**Date facture** : 2022-09-12      **Date due** : 2022-09-12      **No commande** : 12851  
**Retenue sur contrat** : Non      **Date due retenue** :  
**Modalité de paiement** : Immédiatement      **Date de paiement** :      **Autocotisation** : TPS  TVQ       **Paiement rapide**   
**Mode de paiement** : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
461.56	\$ 23.08	\$ 46.04	\$ 530.68	\$ 0.00	\$ 530.68	\$ 484.58	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-321	Frais de poste	461.56	\$ 5.00	23.08	\$ 9.98	46.04	\$ 530.68	\$	484.58
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 27  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-702-90-321	Frais de poste	484.58 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	23.08 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	23.02 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	530.68 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>530.68 \$</b>	<b>530.68 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>530.68 \$</b>	<b>530.68 \$</b>

<b>No transaction</b> : 41		<b>Description facture</b> : Pièce quincaillerie divers + pièce mécanique	
<b>No fournisseur</b> : lpra1		<b>Nom</b> : PRINCESS AUTO	
<b>No facture</b> : 14665		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-08-26		<b>Type de facturation</b> : Facture	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due</b> : 2022-08-26	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date due retenue</b> :	
		<b>Date de paiement</b> :	
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
265.95 \$	34.58 \$	0.00 \$	300.53 \$
			<b>R.A.P.</b>
			0.00 \$
			<b>C.A.P.</b>
			300.53 \$
			<b>Dépense</b>
			265.95 \$
			<b>Désengagement</b>
			0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	246.97	\$ 13.00	32.11	\$ 0.00	0.00	\$ 279.08	\$	246.97 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-390-00-643	Petits outils	18.98	\$ 13.00	2.47	\$ 0.00	0.00	\$ 21.45	\$	18.98 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-19.75	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -19.75	\$	-19.75 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	19.75	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 19.75	\$	19.75 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-24.64	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -24.64	\$	-24.64 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 28  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

### Informations sur les transactions

54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	12.32	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.32	\$	12.32	\$	
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	12.32	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.32	\$	12.32	\$	
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-1.52	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -1.52	\$	-1.52	\$	
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-00-643	Petits outils	1.52	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 1.52	\$	1.52	\$	
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-1.89	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -1.89	\$	-1.89	\$	
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.94	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.94	\$	0.94	\$	
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-00-643	Petits outils	0.95	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.95	\$	0.95	\$	
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	21.45 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	279.04 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	13.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	13.26 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	300.53 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	26.53 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>327.06 \$</b>	<b>327.06 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>327.06 \$</b>	<b>327.06 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 29  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 20		Description facture : Propane		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1PROP2		Nom : Propane Outaouais		No commande :											
No facture : 211202		Date due : 2022-09-08		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-08		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
<b>Montant av. tx</b>		<b>TPS</b>		<b>TVQ</b>		<b>Total</b>		<b>R.A.P.</b>		<b>C.A.P.</b>		<b>Dépense</b>		<b>Désengagement</b>	
110.50 \$		5.53 \$		11.02 \$		127.05 \$		0.00 \$		127.05 \$		116.01 \$		0.00 \$	

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-01-639	Oxygène, propane, acétylène.	110.50	\$ 5.00	5.53	\$ 9.98	11.02	\$ 127.05	\$	116.01
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-01-639	Oxygène, propane, acétylène.	116.01 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.53 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.51 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	127.05 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>127.05 \$</b>	<b>127.05 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>127.05 \$</b>	<b>127.05 \$</b>

No transaction : 9		Description facture : Recherches sur le registre foncier		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : 1REG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC		No commande :			
No facture : 202202712562		Date due : 2022-08-26		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2022-08-26		Date due retenue :					
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :					
Modalité de paiement : Immédiatement							
Mode de paiement : Cartes de crédit							

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 30  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>2.00 \$</b>	<b>2.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>2.00 \$</b>	<b>2.00 \$</b>

No transaction : 10      Description facture : Recherches sur le registre foncier - VT 2022  
 No fournisseur : 1REG2      Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC  
 No facture : 202202692869      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-08-24      Date due : 2022-08-24      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
15.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 15.00	\$ 0.00	\$ 15.00	\$ 15.00	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 31  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	15.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 15.00	\$	15.00	\$	
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	15.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	15.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>15.00 \$</b>	<b>15.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>15.00 \$</b>	<b>15.00 \$</b>

No transaction : 11	Description facture : Recherches sur le registre foncier - VT 2022	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1REG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC	No commande :	
No facture : 202202708486	Date due : 2022-08-25	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-08-25	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
11.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 11.00	\$ 0.00	\$ 11.00	\$ 11.00	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	11.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 11.00	\$	11.00 \$		
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 32  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	11.00 \$		0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$		11.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>11.00 \$</b>		<b>11.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>11.00 \$</b>		<b>11.00 \$</b>

No transaction : 12	Description facture : Recherches sur le registre foncier - VT 2022			
No fournisseur : IREG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC			
No facture : 202202850175		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-09-08	Date due : 2022-09-08	No commande :		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :			
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit				
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>
2.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.00 \$	0.00 \$
			<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>
			2.00 \$	2.00 \$
				<b>Désengagement</b>
				0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description		Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches		2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card		0.00 \$	2.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>			<b>2.00 \$</b>	<b>2.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>			<b>2.00 \$</b>	<b>2.00 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 33  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 13		Description facture : Recherches sur le registre foncier - VT 2022					
No fournisseur : 1REG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC					
No facture : 202202846902		Type de transaction : Facturation					
Date facture : 2022-09-08		Type de facturation : Facture					
Retenue sur contrat : Non		No commande :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due : 2022-09-08					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
11.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	11.00 \$	0.00 \$	11.00 \$	11.00 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	11.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	11.00 \$		11.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :					
				OT :					
				Équip. :					

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	11.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	11.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>11.00 \$</b>	<b>11.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>11.00 \$</b>	<b>11.00 \$</b>

No transaction : 42		Description facture : recherches sur le registre foncier					
No fournisseur : 1REG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC					
No facture : 202202848184		Type de transaction : Facturation					
Date facture : 2022-09-08		Type de facturation : Facture					
Retenue sur contrat : Non		No commande :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due : 2022-09-08					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
8.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	8.00 \$	0.00 \$	8.00 \$	8.00 \$	0.00 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 34  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	8.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 8.00	\$	8.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	8.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	8.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>8.00 \$</b>	<b>8.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>8.00 \$</b>	<b>8.00 \$</b>

No transaction : 43      Description facture : Recherches sur le registre foncier  
 No fournisseur : 1REG2      Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC  
 No facture : 202202745211      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-08-30      Date due : 2022-08-30      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
7.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 7.00	\$ 0.00	\$ 7.00	\$ 7.00	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	7.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 7.00	\$	7.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 35  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	7.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	7.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>7.00 \$</b>	<b>7.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>7.00 \$</b>	<b>7.00 \$</b>

<b>No transaction</b> : 44		<b>Description facture</b> : Recherches sur le registre foncier					
<b>No fournisseur</b> : IREG2		<b>Nom</b> : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC					
<b>No facture</b> : 202202855972		<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture				
<b>Date facture</b> : 2022-09-09		<b>Date due</b> : 2022-09-09	<b>No commande</b> :				
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :					
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>				
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit							
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
1.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	1.00 \$	0.00 \$	1.00 \$	1.00 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 1.00	\$	1.00 \$
<b>C. Act. :</b> Sans gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1.00 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 36  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2022, période : 9

1.00 \$ 1.00 \$

Grand Total

1.00 \$ 1.00 \$

<b>No transaction</b> : 55		<b>Description facture</b> : Recherches sur le registre foncier - Ventre pour taxes	
<b>No fournisseur</b> : 1REG2		<b>Nom</b> : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC	
<b>No facture</b> : 202202690846		<b>Date due</b> : 2022-08-25	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2022-08-25		<b>Date due retenue</b> :	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date de paiement</b> :	<b>No commande</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
14.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	14.00 \$
			<b>R.A.P.</b>
			0.00 \$
			<b>C.A.P.</b>
			14.00 \$
			<b>Dépense</b>
			14.00 \$
			<b>Désengagement</b>
			0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	14.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 14.00	\$	14.00 \$
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>		<b>Équip. :</b>	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	14.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	14.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>14.00 \$</b>	<b>14.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>14.00 \$</b>	<b>14.00 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 37  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

<b>No transaction</b> : 8		<b>Description facture</b> : Pare-vapeur; Drainage 2022	
<b>No fournisseur</b> : Irona2		<b>Nom</b> : Rona entrepot plateau	
<b>No facture</b> : X809490066320		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-08-15		<b>Type de facturation</b> : Facture	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due</b> : 2022-08-15	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date due retenue</b> :	
		<b>Date de paiement</b> :	
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
226.00	\$ 11.30	\$ 22.54	\$ 259.84	\$ 0.00	\$ 259.84	\$ 237.27	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	226.00	\$ 5.00	11.30	\$ 9.98	22.54	\$ 259.84	\$	237.27
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité : DRAINAGE 20		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	237.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	11.27 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	259.84 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>259.84 \$</b>	<b>259.84 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>259.84 \$</b>	<b>259.84 \$</b>

<b>No transaction</b> : 3		<b>Description facture</b> : Multimètre pour entretien + robinet our Centre Meredith	
<b>No fournisseur</b> : IRONA3		<b>Nom</b> : RONA INC	
<b>No facture</b> : X809520828805		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-08-18		<b>Type de facturation</b> : Facture	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due</b> : 2022-08-18	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date due retenue</b> :	
		<b>Date de paiement</b> :	
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 38  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
174.94	\$ 8.75	\$ 17.46	\$ 201.15	\$ 0.00	\$ 201.15	\$ 181.87	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	35.94	\$ 5.00	1.80	\$ 9.98	3.59	\$ 41.33	\$	35.94
C. Act. : Centre Meredith		% Com. : 100.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
02-390-00-643	Petits outils	139.00	\$ 5.00	6.95	\$ 9.98	13.87	\$ 159.82	\$	145.93
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	145.93 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	35.94 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.95 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	1.80 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.94 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	3.59 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	201.15 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>201.15 \$</b>	<b>201.15 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>201.15 \$</b>	<b>201.15 \$</b>

No transaction : 4  
 No fournisseur : 1RONA3  
 No facture : X809580803091  
 Date facture : 2022-08-24  
 Retenue sur contrat : Non  
 Modalité de paiement : Immédiatement  
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Articles de quincaillerie pour entretien bâtiment Centre Meredith  
 Nom : RONA INC  
 Date due : 2022-08-24  
 Date due retenue :  
 Date de paiement :

Type de transaction : Facturation  
 No commande :  
 Type de facturation : Facture  
 Autocotisation : TPS  TVQ  Paiement rapide

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 35  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
95.12 \$	4.76 \$	9.49 \$	109.37 \$	0.00 \$	109.37 \$	95.12 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	95.12	5.00	4.76	9.98	9.49	109.37		95.12		
C. Act. : Centre Meredith		% Com. : 100.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	95.12 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	4.76 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	9.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	109.37 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>109.37 \$</b>	<b>109.37 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>109.37 \$</b>	<b>109.37 \$</b>

No transaction : 7      Description facture : Pare-vapeur; Drainage 2022  
 No fournisseur : IRONA3      Nom : RONA INC  
 No facture : X809490069764      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-08-15      Date due : 2022-08-15      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ  Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
226.00 \$	11.30 \$	22.54 \$	259.84 \$	0.00 \$	259.84 \$	237.27 \$	0.00 \$

**Détail**

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 40  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	226.00	\$ 5.00	11.30	\$ 9.98	22.54	\$ 259.84	\$	237.27
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : DRAINAGE 20		OT : Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	237.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	11.27 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	259.84 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>259.84 \$</b>	<b>259.84 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>259.84 \$</b>	<b>259.84 \$</b>

<b>No transaction</b> : 15	<b>Description facture</b> : Lames à métal
<b>No fournisseur</b> : 1RONA3	<b>Nom</b> : RONA INC
<b>No facture</b> : X809510024296	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2022-08-17	<b>Date due</b> : 2022-08-17
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>No commande</b> :
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
42.72	\$ 2.14	\$ 4.26	\$ 49.12	\$ 0.00	\$ 49.12	\$ 44.85	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	42.72	\$ 5.00	2.14	\$ 9.98	4.26	\$ 49.12	\$	44.85
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 41  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	44.85 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.14 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.13 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	49.12 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>49.12 \$</b>	<b>49.12 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>49.12 \$</b>	<b>49.12 \$</b>

No transaction : 18	Description facture : PLanteurs de fleurs pour école	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : IRONA3	Nom : RONA INC	No commande :	
No facture : X809630506585	Date due : 2022-08-29	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-08-29	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
25.98	\$ 1.30	\$ 2.59	\$ 29.87	\$ 0.00	\$ 29.87	\$ 27.27	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	25.98	\$ 5.00	1.30	\$ 9.98	2.59	\$ 29.87	\$	27.27
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité :			OT :	Équip. :

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 42  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	27.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.30 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	29.87 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>29.87 \$</b>	<b>29.87 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>29.87 \$</b>	<b>29.87 \$</b>

No transaction : 19	Description facture : Boite à outils	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : IRONA3	Nom : RONA INC	No commande :	
No facture : X809720811736	Date due : 2022-09-07	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-07	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
32.98 \$	1.65 \$	3.29 \$	37.92 \$	0.00 \$	37.92 \$	34.62 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	32.98	5.00	1.65	9.98	3.29	37.92		34.62
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	34.62 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.65 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.65 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	37.92 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>37.92 \$</b>	<b>37.92 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 43  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total**

**37.92 \$                      37.92 \$**

<b>No transaction</b> : 34		<b>Description facture</b> : Fromatin secourisme général RCR	
<b>No fournisseur</b> : 1SRC1		<b>Nom</b> : Secourisme RCR Plus	
<b>No facture</b> : 20656		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-08-23		<b>Date due</b> : 2022-08-23	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>No commande</b> :	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
150.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 150.00	\$ 0.00	\$ 150.00	\$ 150.00	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-454	Services de formation	150.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 150.00	\$	150.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-454	Services de formation	150.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	150.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>150.00 \$</b>	<b>150.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>150.00 \$</b>	<b>150.00 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 44  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 16		Description facture : Repas conseil					
No fournisseur : 1SHAW2		Nom : Shawarma Chelsea					
No facture : 8423							
Date facture : 2022-09-06	Date due : 2022-09-06	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture				
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	No commande :					
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>				
Mode de paiement : Cartes de crédit							
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
65.51 \$	1.33 \$	2.66 \$	69.50 \$	0.00 \$	69.50 \$	66.84 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	65.51	\$ 0.00	1.33	\$ 0.00	2.66	\$ 69.50	\$	66.84 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	66.84 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.33 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.33 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	69.50 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>69.50 \$</b>	<b>69.50 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>69.50 \$</b>	<b>69.50 \$</b>

No transaction : 29		Description facture : Repas comité de travail	
No fournisseur : 1SHAW2		Nom : Shawarma Chelsea	
No facture : 251752			
Date facture : 2022-08-23	Date due : 2022-08-23	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	No commande :	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 45  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
182.53 \$	3.66 \$	7.30 \$	193.49 \$	0.00 \$	193.49 \$	186.18 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	182.53	\$ 0.00	3.66	\$ 0.00	7.30	\$ 193.49	\$	186.18 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	186.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.66 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.65 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	193.49 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>193.49 \$</b>	<b>193.49 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>193.49 \$</b>	<b>193.49 \$</b>

No transaction : 25      Description facture : Cheminement professionnel; Matrise en adm des affaires-  
 No fournisseur : 1UQ02      Nom : UQO | DFPC  
 No facture : 241301      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-09-01      Date due : 2022-09-01      No commande :  
 Refenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ  Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
838.15 \$	0.00 \$	0.00 \$	838.15 \$	0.00 \$	838.15 \$	838.15 \$	0.00 \$

Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 46  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-00-454	Services de formation	838.15	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 838.15	\$	838.15
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-00-454	Services de formation	838.15 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	838.15 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>838.15 \$</b>	<b>838.15 \$</b>

### Grand Total

<b>No transaction</b> : 26		<b>Description facture</b> : Frais de stationnement pour cheminement professionnel					
<b>No fournisseur</b> : 1UQO2		<b>Nom</b> : UQO   DFPC					
<b>No facture</b> : 0000066928		<b>Type de transaction</b> : Facturation					
<b>Date facture</b> : 2022-09-01		<b>Date due</b> : 2022-09-01					
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :					
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :					
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		<b>Type de facturation</b> : Facture					
		<b>No commande</b> :					
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
120.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 120.00	\$ 0.00	\$ 120.00	\$ 120.00	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-00-310	Déplacement du personnel	120.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 120.00	\$	120.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 47  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (L.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-00-310	Déplacement du personnel	120.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	120.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>120.00 \$</b>	<b>120.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>120.00 \$</b>	<b>120.00 \$</b>

<b>No transaction</b> : 30	<b>Description facture</b> : Colloque vélo-québec -						
<b>No fournisseur</b> : 1VELO1	<b>Nom</b> : Velo-Quebec						
<b>No facture</b> : 22ASSO_582069	<b>Type de transaction</b> : Facturation						
<b>Date facture</b> : 2022-09-14	<b>Date due</b> : 2022-09-14						
<b>Refenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :						
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :						
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>Type de facturation</b> : Facture						
	<b>No commande</b> :						
	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>						
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
275.00	\$ 13.75	\$ 27.43	\$ 316.18	\$ 0.00	\$ 316.18	\$ 288.71	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-454	Services de formation	275.00	\$ 5.00	13.75	\$ 9.98	27.43	\$ 316.18	\$	288.71
<b>C. Act. :</b>	Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>		<b>Équip. :</b>	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-454	Services de formation	288.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	13.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	13.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	316.18 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>316.18 \$</b>	<b>316.18 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 48  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 316.18 \$ 316.18 \$

No transaction : 31 No fournisseur : 1VELO1 No facture : 22ASSO-582066 Date facture : 2022-09-14 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Colloque vélo-québec; Nom : Velo-Quebec Date due : 2022-09-14 Date due retenue : Date de paiement :	Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Montant av. tx</th> <th style="width: 10%;">TPS</th> <th style="width: 10%;">TVQ</th> <th style="width: 10%;">Total</th> <th style="width: 10%;">R.A.P.</th> <th style="width: 10%;">C.A.P.</th> <th style="width: 10%;">Dépense</th> <th style="width: 10%;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">275.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 13.75</td> <td style="text-align: right;">\$ 27.43</td> <td style="text-align: right;">\$ 316.18</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 316.18</td> <td style="text-align: right;">\$ 288.71</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	275.00	\$ 13.75	\$ 27.43	\$ 316.18	\$ 0.00	\$ 316.18	\$ 288.71	\$ 0.00			
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement												
275.00	\$ 13.75	\$ 27.43	\$ 316.18	\$ 0.00	\$ 316.18	\$ 288.71	\$ 0.00												

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-454	Services de formation	275.00	\$ 5.00	13.75	\$ 9.98	27.43	\$ 316.18	\$	288.71
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-454	Services de formation	288.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	13.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	13.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	316.18 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>316.18 \$</b>	<b>316.18 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>316.18 \$</b>	<b>316.18 \$</b>



**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 50  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.55 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.54 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	148.03 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	13.07 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>161.10 \$</b>	<b>161.10 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>161.10 \$</b>	<b>161.10 \$</b>

<b>No transaction</b> : 27	<b>Description facture</b> : Cartes d'affaires - Travaux publics
<b>No fournisseur</b> : 1VPT2	<b>Nom</b> : Vistaprint Netherlands, B.V.
<b>No facture</b> : VP_BX8T1N4G	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2022-08-24	<b>Date due</b> : 2022-08-24
<b>Refenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>No commande</b> :
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
83.99 \$	4.20 \$	8.38 \$	96.57 \$	0.00 \$	96.57 \$	88.18 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	83.99	0.00%	4.20	0.00%	8.38	96.57		88.18
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	88.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.20 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.19 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	96.57 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>96.57 \$</b>	<b>96.57 \$</b>

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 51  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 96.57 \$ 96.57 \$

<b>No transaction</b> : 5	<b>Description facture</b> : Abonnement Zoom conférence 26/08 au 25/09/2022
<b>No fournisseur</b> : 1Z001	<b>Nom</b> : ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC
<b>No facture</b> : INV163735768	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2022-08-26	<b>Date due</b> : 2022-08-26
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>No commande</b> :
	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 \$	1.00 \$	2.00 \$	23.00 \$	0.00 \$	23.00 \$	21.00 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00	23.00 \$		21.00 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Septembre  
 Référence du lot : Mastercard 09  
 Date du lot : 2022-09-28

Journal : Facturation achat

Page : 52  
 Date : 2022-10-26  
 Heure : 11:24:12  
 Numéro de lot : 2160  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

<b>No transaction</b> : 6		<b>Description facture</b> : Abonnement Zoom conférence (2e compte) 12/09 au 11/10/2022	
<b>No fournisseur</b> : 1Z001		<b>Nom</b> : ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC	
<b>No facture</b> : INV166292129		<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>Date facture</b> : 2022-09-12		<b>Date due</b> : 2022-09-12	<b>No commande</b> :
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 23.00	\$ 0.00	\$ 23.00	\$ 21.00	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00	\$ 23.00	\$	21.00
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 9

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 9</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>



## AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

OCTOBRE 2022

### ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-27-516	Location - Machinerie, outillage et équipement	2022-10-26	Fabrication mur de protection CM		3 875.00 \$
02-701-27-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-26	Fabrication mur de protection CM	3 875.00 \$	
02-701-27-516	Location - Machinerie, outillage et équipement	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		3 192.45 \$
02-701-27-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	453.00 \$	
02-701-27-641	Articles de quincaillerie	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	83.49 \$	
02-701-30-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	6.67 \$	
02-701-50-649	Pièces et accessoires - autres	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	129.82 \$	
02-390-00-322	Frêt et messagerie	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	11.34 \$	
02-390-00-633	Huile, graisse	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	209.95 \$	
02-320-00-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	2 298.18 \$	
02-412-30-444	Service technique	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	4 860.00 \$	
02-412-30-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	481.14 \$	
02-412-30-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		10 370.66 \$
02-413-30-454	Services de formation	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	2 254.76 \$	
02-413-30-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	2 763.29 \$	
02-413-30-649	Pièces et accessoires - autres	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	11.47 \$	
02-414-20-444	Services techniques - Test d'eau	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	298.56 \$	
02-414-30-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		2 354.36 \$
02-415-20-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		298.56 \$
02-415-30-454	Services de formation	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		3 000.00 \$
02-415-30-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	5 354.36 \$	
02-290-00-649	Pièces et accessoires - autres	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		200.00 \$
02-320-00-310	Frais de déplacement du personnel	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		500.00 \$
02-320-00-322	Frêt et messagerie	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		365.00 \$
02-320-00-629	Biens non durables autres	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		7 533.13 \$
02-320-00-675	Médicaments et fournitures médicales	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		860.00 \$
02-320-01-459	Services techniques autres - Rédaction devis	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		325.44 \$
02-320-01-639	Oxygène, propane, acétylène	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	1 603.86 \$	
02-330-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		5 189.77 \$
02-330-00-621	Pierre, concasse et gravier	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	6 158.03 \$	
02-330-01-639	Oxygène, propane, acétylène	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	2 615.00 \$	
02-330-03-525	Entretien et réparation de véhicules - Pièces mécaniques	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année	5 000.00 \$	
02-355-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2022-10-26	Pour combler déficits - Estimation fin d'année		403.55 \$
<b>TRANSFERTS BUDGÉTAIRES</b>					
02-110-00-341	Publicité et information - journaux et revues	2022-10-03	Pour combler poste formation		384.00 \$
02-110-00-454	Services de formation	2022-10-03	Pour combler poste formation	384.00 \$	
02-470-00-192	Allocation aux commissaires	2022-10-03	Allocation aux commissaires CCEDEC	60.00 \$	
02-470-00-310	Frais de déplacement du personnel	2022-10-03	Allocation aux commissaires CCEDEC		60.00 \$
02-701-10-345	Publicité et informations - Publications	2022-10-03	Pour combler poste formation		150.00 \$
02-701-10-454	Services de formation	2022-10-03	Pour combler poste formation	150.00 \$	
02-702-30-493	Réception	2022-10-03	Repas pour bénévoles bibliothèque		375.00 \$
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	2022-10-03	Repas pour bénévoles bibliothèque	375.00 \$	
23-040-50-721	Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	2022-10-05	Transfert s-projets 09 à 25 REG 1051-18	36 000.00 \$	
23-040-50-721	Infrastructures - Sentier Voie Verte Chelsea	2022-10-05	Transfert s-projets 09 à 25 REG 1051-18		36 000.00 \$
02-130-00-141	Salaire régulier	2022-10-06	Mandat évaluateur agréé pour terrain Déry		5 250.00 \$
02-130-00-419	Honoraires professionnel autres	2022-10-06	Mandat évaluateur agréé pour terrain Déry	5 250.00 \$	
02-470-00-641	Articles de quincaillerie	2022-10-06	Livres référence + fournitures de bureau		120.00 \$
02-470-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2022-10-06	Livres référence + fournitures de bureau	120.00 \$	
02-412-30-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-12	Remplacement débitmètre poste surpression		5 289.78 \$
02-413-30-522	Entretien réparation - Bâtiments et terrains	2022-10-12	Remplacement débitmètre poste surpression	5 289.78 \$	
02-701-20-345	Publications	2022-10-13	Pour combler postes budgétaires au négatif		1 836.42 \$
02-701-20-515	Locations - Véhicules	2022-10-13	Pour combler postes budgétaires au négatif	500.00 \$	
02-701-20-639	Matériaux - autres	2022-10-13	Pour combler postes budgétaires au négatif	21.71 \$	
02-701-50-341	Publicité et information - journaux et revues	2022-10-13	Pour combler postes budgétaires au négatif	305.00 \$	
02-701-50-512	Location - Terrains	2022-10-13	Pour combler postes budgétaires au négatif	47.71 \$	
02-701-70-447	Service technique autre - Loisirs et cultures	2022-10-13	Pour combler postes budgétaires au négatif	256.00 \$	
02-701-70-610	Aliments, café, eau, etc.	2022-10-13	Pour combler postes budgétaires au négatif	706.00 \$	
02-110-00-131	Salaires régulier	2022-10-14	Comblé congrès FQM - P. Guénard		996.60 \$
02-110-00-454	Services de formations	2022-10-14	Comblé congrès FQM - P. Guénard	996.60 \$	
02-130-00-322	Frêt et messagerie	2022-10-14	Comblé déficit 2022 / 130-494 (licences)		3 000.00 \$
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	2022-10-14	Comblé déficit 2022 / 130-494 (licences)	3 000.00 \$	
02-320-00-141	Salaire régulier	2022-10-20	Amendement TP heures supplémentaires approuvés		10 000.00 \$
02-320-00-142	Heures supplémentaires	2022-10-20	Amendement TP heures supplémentaires approuvés	10 000.00 \$	
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	2022-10-21	Amendement commande fourniture Maire		110.00 \$
02-110-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2022-10-21	Amendement commande fourniture Maire	110.00 \$	
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage et équipement	2022-10-26	Achat équipement pour événements	3 900.00 \$	
02-701-30-721	Biens durables - Infrastructures	2022-10-26	Achat équipement pour événements		2 000.00 \$
02-701-30-970	Contribution à des organismes - Autres organismes	2022-10-26	Achat équipement pour événements		1 900.00 \$
02-452-10-725	Biens durables - Machinerie, outillage et équipement	2022-10-31	Comblé manque - achat couvercles bac bleu 360 lt	581.00 \$	
02-452-35-725	Biens durables - bacs compostage	2022-10-31	Comblé manque - achat couvercles bac bleu 360 lt		581.00 \$

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-234-26-003	Circulation - services de signaleurs	2022-10-04	Facturation 50% signaleurs à CCN	10 000.00 \$	
02-355-00-459	Services techniques autres - signaleurs	2022-10-04	Facturation 50% signaleurs à CCN	10 000.00 \$	
01-234-40-001	Autres services - Tests d'eau	2022-10-03	In/Out Analyse échantillon (programme H2O)	5 300.00 \$	
02-470-00-452	Traitement des données	2022-10-03	In/Out Analyse échantillon (programme H2O)	5 300.00 \$	
01-250-00-006	Amendes et pénalités - Loisirs et cultures	2022-10-03	Livre + jeu pour bibliothèque	52.78 \$	
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2022-10-03	Livre + jeu pour bibliothèque	5.00 \$	
02-702-30-729	Bien durables autres - Livres, CD, DVD, etc	2022-10-03	Livre + jeu pour bibliothèque	47.78 \$	
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	2022-10-03	Ajout fonds 23-030-00-721 borne sèche Farm Point	77 700.00 \$	
23-510-00-000	Financement l.t. activités investissement	2022-10-03	Ajout fonds 23-030-00-721 borne sèche Farm Point	77 700.00 \$	
02-470-01-971	Transfert autres organismes - Fonds vert municipal	2022-10-04	Projets Fonds vert mun. (couches et Trees Chelsea)	1 450.00 \$	
02-470-01-971	Transfert autres organismes - Fonds vert municipal	2022-10-04	Projets Fonds vert mun. (couches et Trees Chelsea)	110.00 \$	
03-510-10-002	Affectation - Excédent Fonds vert municipal affecté	2022-10-04	Projets Fonds vert mun. (couches et Trees Chelsea)		1 560.00 \$
01-234-47-000	Déchets domestiques - commerces	2022-10-06	Facturation collecte MR commerces - Août 2022	528.75 \$	
01-234-48-000	Recyclage - commerces	2022-10-06	Facturation collecte MR commerces - Août 2022	632.50 \$	
02-451-10-446	Contrat cueillette / Déchets domestique	2022-10-06	Facturation collecte MR commerces - Août 2022	528.75 \$	
02-452-10-446	Contrat cueillette / Matières recyclables	2022-10-06	Facturation collecte MR commerces - Août 2022	632.50 \$	

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Greffé et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



**COMITÉ CONSULTATIF DES  
FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE  
(CCF)**

**FINANCE ADVISORY  
COMMITTEE AND BUDGET  
MONITORING (FAC)**

Procès-verbal de la visioconférence du 24 octobre 2022

Minutes of the October 24, 2022, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at

**PRÉSENT**

**PRESENT**

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor)  
~ Me John-David McFaul (Directeur général et Secrétaire-trésorier / Director General and Secretary-Treasurer) ~ Mme. Lynn Kearney (directrice des finances par intérim) ~ Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

**ABSENCE**

**ABSENT**

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES**

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 12 septembre 2022, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité

The minutes of the meeting held on September 12, 2022, held by videoconference, were adopted unanimously.

**3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

**3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES**

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 12 septembre 2022 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

Committee members shared comments on the follow-up of September 12, 2022, minutes and more specifically on the following items:

- **États financier audités 2021**  
Mme. Kearney informe les membres du comité que les états financiers et le rapport de l'auditeur pour 2021 seront présenter le 1 novembre 2022.
- **Recrutement – Directeur (trice) des finances**  
Le Directeur Général informe les membres du comité qu'un candidat a été sélectionné et une offre d'emploi a été fait et accepter. Le nouveau Directeur des Finances fera une entrée progressive au cours du mois de novembre.
- **Échéancier – planification budgétaire 2023 (calendrier)**  
Mme Kearney informe les membres du comité des dates importantes pour les prochaines rencontres concernant la planification budgétaire. Le maire mentionne que l'adoption devrait se faire au mois de décembre.

- **2021 Audited financial statements**  
Ms. Kearney informs committee members that the 2021 financial statements and auditors report will be presented on November 1<sup>st</sup>.
- **Recruitment – Director of finance**  
The Director General informs committee members that a candidate was chosen, and an offer was made and accepted. The new Director of Finance will make a progressive entry during the month of November.
- **Budget planning timeline 2023 – Calendar**  
Ms. Kearney informs committee members of the important dates for the upcoming budget planning meetings. The mayor mentions that the budget should be adopted in December.

**4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS**

**4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS**

**Adoption du PTI**

Le maire informe les membres du comité que le program triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025 a été adopter.

**Adoption of Three-year Investment Budget**

The mayor informs committee members that the three-year investment budget for 2024-2025-2026 has been adopted.

Mme. Kearney donne quelques détails pertinents concernant les communications à venir pour le PTI.

Ms. Kearney gives a few pertinent details on the upcoming communication concerning the Three-year investment budget.

**5.0 TAXES ET MAJ MRC**

- **MAJ MRC No. 7 2022**  
Les résultats de la dernière mise à jour du rôle de la MRC sont présentés aux membres du comité.
- Mme Kearney mentionne que les taux de taxes pour 2023 seront basés sur la prochaine mise à jour à venir au mois de novembre.

**5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC**

- **MRC update no. 7 2022**  
The results of the last assessment role update are presented to committee members
- Ms. Kearney mention that the 2023 tax rates will be based on the next assessment role update to be received in November.

**6.0 MISE À JOUR CCN**

Aucun point de discussion

**6.0 UPDATE ON NCC**

No discussion points

**7.0 SUIVIS SUBVENTIONS**

La municipalité continue à effectuer les recherches pour les nouvelles subventions

**7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS**

The Municipality continues to search for new grants.

**8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS**

Le maire informe les membres du comité des derniers développements pertinents dans quelques dossiers juridiques

**8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS**

The mayor informs committee members of the latest developments in certain judicial files.

**9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL**

Le maire aimerait mandater le conseil à diversifier les revenus de la municipalité afin qu'ils ne soient pas seulement basés sur les taux des taxes.

Il mentionne quelques idées afin de diversifier les revenus pour la municipalité ainsi que le rétablissement de Commerce Chelsea afin de promouvoir la croissance économique des commerçants.

**9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL**

The mayor would like to mandate municipal council to diversify municipal revenues, so they are not solely based on taxes rates.

He mentions a few ideas that may help diversify municipal revenues as well as the reestablishment on Commerce Chelsea to promote economic growth for out local merchants.

**10.0 AUTRES**

**Calendrier des rencontres CCF 2023**  
Le calendrier des rencontres est adopté à l'unanimité.

**10.0 OTHERS**

**2023 FAC meeting calendar**  
The 2023 FAC meeting calendar is adopted unanimously.

**11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La date de la prochaine réunion sera le 21 novembre à 9h.

**11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING**

The date of the next meeting will be November 21, 2022, at 9 a.m.

**12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La rencontre est levée à 9h42

**12.0 ADJOURNMENT**

The meeting adjourns at 9:42 a.m.

**PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR**



.....  
Laura Rendle Hobbs, secrétaire

**RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**

**PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR**



.....  
Pierre Guénard, président

**RECORD OF MINUTES SIGNED BY**



**COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2022

**PLANNING AND SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT ADVISORY  
COMMITTEE**

Minutes of the October 5<sup>th</sup>, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente de cette réunion ordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h11.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:11 pm.

**PRÉSENTS**

**PRESENT**

Kimberly Chan, Christopher Blais (conseillers / Councillors) Pierre Guénard (maire / mayor)  
George Claydon ~ Nicole Desroches ~ Matthew Smith ~ Benoît Delage ~ Ryan Gallant  
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

**ABSENTS**

**REGRETS**

Marc Monette ~ Hervé Lemaire ~ Sarah Flemming

**AUTRES**

**OTHERS**

Aucun

None

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté avec l'ajout du point suivant :

IT IS PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the agenda governing this meeting be adopted with the addition of the following item:

10.1 – Modification des règlements sur les demandes de démolition et l'entretien des bâtiments

10.1 – Amendment the demolition request and building maintenance by-laws

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES**

**2.1 Réunion ordinaire du 7 septembre 2022**

**2.1 Ordinary meeting held on September 7, 2022**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 septembre 2022 soit par la présente adopté en précisant au point 10.1 que la superficie maximale du logement additionnelle de 90 m<sup>2</sup>.

IT IS PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the minutes of the ordinary meeting held September 7<sup>th</sup>, 2022, be and are hereby adopted specifying in item 10.1 that the maximum surface area of the additional dwelling of 90 m<sup>2</sup>.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0	PÉRIODE DES QUESTIONS	3.0	QUESTION PERIOD
	Les requérants du dossier 7.1 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD.		The applicants for file 7.1 were present to answer questions from the members of the PSDAC.
4.0	DEMANDES MULTIPLES	4.0	MULTIPLE REQUESTS
	Nil		None
5.0	DÉROGATION MINEURE	5.0	MINOR EXEMPTION
5.1	<b>2022-20048</b> Lot 2 636 549 au cadastre du Québec 36, chemin de la Côte-d'un-Mille	5.1	<b>2022-20048</b> Lot 2 636 549 au cadastre du Québec 36, chemin de la Côte-d'un-Mille
	ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 549 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 36, chemin de la Côte-d'un-Mille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre : <ul style="list-style-type: none"> <li>– La construction d'un bâtiment de 1390 m<sup>2</sup> (812 m<sup>2</sup> de bureaux et 578 m<sup>2</sup> de garages attenants), plutôt que 395,41 m<sup>2</sup>, tel que stipulé au règlement de zonage 636-05.</li> <li>– La construction de bureaux d'une superficie de 812 m<sup>2</sup>, plutôt que 278 m<sup>2</sup>, tel qu'autorisé au même règlement;</li> </ul> ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 octobre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable; <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 636 549 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 36, chemin de la Côte-d'un-Mille.</p> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		WHEREAS the owner of the building known as lot 2 636 549 in the Québec cadastre, property also known as 36, chemin de la Côte-d'un-Mille, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow: <ul style="list-style-type: none"> <li>– The construction of a 1390 m<sup>2</sup> building (812 m<sup>2</sup> of offices and 578 m<sup>2</sup> of adjoining garages), rather than 395.41 m<sup>2</sup>, as stipulated in zoning by-law 636-05.</li> <li>– The construction of offices with an area of 812 m<sup>2</sup>, rather than 278 m<sup>2</sup>, as authorized in the same by-law;</li> </ul> WHEREAS the members have read the analysis report submitted on October 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department; <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by M. George Claydon seconded by M. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 2 636 549 in the cadastre of Québec, property also known as 36, chemin de la Côte-d'un-Mille.</p> ADOPTED UNANIMOUSLY
6.0	PIIA	6.0	SPAIP
6.1	<b>2022-20049</b> Lot 2 635 493 au cadastre du Québec 11, chemin Notch	6.1	<b>2022-2049</b> Lot 2 635 493 of the Québec cadastre 11, chemin Notch
	ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 493 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Notch a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane extrudé de 2.01 m X 1.34 m sur le bâtiment pour le commerce « Mini Golf Dunn-D's »; <p>ATTENDU QUE la demande est aussi à l'effet d'approuver deux autres enseignes directionnelles en polyuréthane extrudé de 1.98 m X 0.86 m et 1.83 m X 1.07 m;</p>		WHEREAS the owner of lot 2 635 493 of the Québec cadastre, property also known as 11, chemin Notch, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of an extruded polyurethane sign of 2.01 m X 1.34 m on the building for the "Mini Golf Dunn-D's" business; <p>WHEREAS the request is also to approve two other directional signs in extruded polyurethane of 1.98 m X 0.86 m and 1.83 m X 1.07 m;</p>

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 octobre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Benoît Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 2 635 493 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Notch.

WHEREAS the proposed signs comply with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on October 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service;

IT IS THEREFORE PROPOSED by M. George Claydon, seconded by M. Benoît Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 2 635 493 of the Québec cadastre, property also known as 11, chemin Notch.

## 7.0 LOTISSEMENT

7.1 2021-20100  
Lot 6 308 410 au cadastre du Québec  
Projet Ferme Hendrick – Phase 5 – Chemin de Lamoille

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 308 410 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant la phase 5 du projet Ferme Hendrick, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement, afin de créer 24 lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-6, minute 1842, daté du 21 novembre 2018 et révisé le 6 septembre 2022;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme aux règlements de lotissement numéro 637-05 et 1216-22;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 octobre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoît Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer 24 lots à partir du lot existant, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-6, minute 1842, daté du 21 novembre 2018 et révisé le 6 septembre 2022.

## 7.0 SUBDIVISION

7.1 2021-20100  
Lot 6 308 410 of the Québec cadastre  
Hendrick Farm Project – Phase 5 – Chemin de Lamoille

WHEREAS the owner of lot 6 308 410 of the Québec cadastre, property also known as being phase 5 of Hendrick Farm project, has applied for approval of a preliminary subdivision proposal, in order to create 24 lots from the existing lot, as shown on the subdivision draft plan prepared by land surveyor Marie Eve R. Tremblay, file 94354-6, minute 1842, dated November 21, 2018 and revised September 6, 2022;

WHEREAS the proposed subdivision complies with subdivision by-laws number 637-05 and 1216-22;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on October 2<sup>nd</sup>, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE MOVED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoît Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council approve the subdivision draft plan in order to create 24 lots from the existing lot, in accordance with the provisions of subsection 4.2.4 of by-law number 639-05 relating to permits and certificates, as shown on the subdivision draft plan prepared by land surveyor Marie Eve R. Tremblay, file 94354-6, minute 1842, dated November 21, 2018, and revised September 6th, 2022.

## 8.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

Nil

## 8.0 PLANNING BY-LAWS

None

## 9.0 INFORMATION DU CONSEIL

9.1 Session extraordinaire du 4 octobre 2022

Lors de cette séance, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Plan d'urbanisme Règlement numéro 1214-22
- Règlement de zonage numéro 1215-22
- Règlement de lotissement numéro 1216-22

## 9.0 FEEDBACK FROM COUNCIL

9.1 August October 4<sup>th</sup>, 2022, Extraordinary meeting

During this meeting, the council adopted the following by-laws:

- Urban Masterplan by-law number 1214-22
- Zoning by-law number 1215-22

**10.0 AUTRE**

**10.1 Modification des règlements sur les demandes de démolition et l'entretien des bâtiments**

Les principales modifications apportées aux règlements sur les demandes de démolition et l'entretien des bâtiments sont présentées. Ces modifications sont requises suite à l'adoption du projet de loi 67 par l'Assemblée nationale le 25 mars 2021.

On présente les schémas pour l'évolution des dossiers de demandes de démolition selon qu'il s'agisse d'un bâtiment patrimonial ou non.

**10.0 OTHER**

**10.1 Amendment the demolition request and building maintenance by-laws**

The main changes to the demolition request and building maintenance by-laws are presented. These changes are required following the adoption of Bill 67 by the National Assembly on March 25, 2021.

We present the diagrams for the evolution of demolition request files depending on whether it is a heritage building or not.

**11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que cette rencontre soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR**

.....  
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

.....  
Kimberly Chan, Présidente / Chair

**11.0 ADJOURNMENT**

IT IS PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that this meeting be adjourned at 7:55 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**MINUTES SUBMITTED BY**

**MINUTES APPROVED BY**

**COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITIONS**

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022

**DEMOLITION REQUESTS COMMITTEE**

Minutes of the October 27<sup>th</sup>, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité sur les demandes de démolition (CDD) ouverte à 13 h35.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Demolition Request Committee (DRC) open at 1:35 p.m.

**PRÉSENTS**

**PRESENT**

Dominic Labrie et Kimberly Chan (conseiller / Councillor)  
Pierre Guénard (maire / mayor)  
Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

**ABSENTS**

**REGRETS**

~

**AUTRES**

**OTHERS**

Nil

None

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Pierre Guénard et résolu d'ajouter le point 6.1 507, route 105 – Information sur l'évolution du dossier et que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Pierre Guénard, and resolved to add item 6.1 507, route 105 – Information on the file progress and that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Guénard, appuyé par M. Dominic Labrie et résolu que le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2022 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Pierre Guénard, seconded by Mr. Dominic Labrie, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on June 30<sup>th</sup>, 2022, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS**

**3.0 QUESTION PERIOD**

Les requérants de la demande 4.1 étaient présents et ont répondu aux questions du comité.

The claimants of request 4.1 were present and answered the committee's questions.

4.0 DEMANDES DE DÉMOLITION	4.0 DEMOLITION REQUESTS
<p>4.1 2022-20050 Lot 3 031 467 au cadastre du Québec 1348, route 105</p>	<p>4.1 2022-20050 Lot 3 031 467 of the Quebec cadastre 1348, route 105</p>
<p>CDD-09-22</p>	<p>DRC-09-22</p>
<p>ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal servant de résidence unifamiliale isolée au 1348, route 105;</p>	<p>WHEREAS a request has been made to demolish the main building serving as a detached single-family residence at 1348, route 105;</p>
<p>ATTENDU QUE le bâtiment est en très mauvais état et que sa valeur est passé de 318 700 \$ au rôle de 2018-2020 à 297 700 \$ au rôle de 2021-2023;</p>	<p>WHEREAS the building is in very poor condition and its value has gone from \$318,700 on the 2018-2020 assessment roll to \$297,700 on the 2021-2023 assessment roll;</p>
<p>ATTENDU QU'aucun projet de remplacement n'a été déposé, mais que le bâtiment est vétuste;</p>	<p>WHEREAS no replacement project has been submitted, but the building is dilapidated;</p>
<p>ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas répertorié sur le site du ministère de la Culture et des communications;</p>	<p>WHEREAS the building is not listed on the website of the ministère de la Culture et des communications;</p>
<p>ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un certificat de démolition;</p>	<p>WHEREAS the Demolition Requests Committee (DRC) can set the conditions necessary for the issuance of a demolition certificate;</p>
<p>ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1066-20, la démolition du bâtiment principal résidentiel situé au 1348, route 105, conditionnellement :</p>	<p>AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law number 1066-20 relating to demolition requests, the demolition of the main residential building located at 1348, route 105, conditionally:</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>– à la délivrance d'un permis pour les travaux de démolition;</li> <li>– à la démolition de la remise présente sur le terrain;</li> <li>– à la signature d'une entente établissant un délai maximal pour la conservation du garage sans la présence d'un bâtiment principal sur le terrain;</li> <li>– au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5 000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– the issuance of a permit for demolition work;</li> <li>– the demolition of the shed present on the property;</li> <li>– the signing of an agreement establishing a maximum period for the conservation of the garage without the presence of a main building on the property;</li> <li>– the deposit, by the applicant, prior to the issuance of the certificate of authorization for the demolition, of an irrevocable financial guarantee of \$ 5 000 ensuring the completion of the demolition work.</li> </ul>
<p>ADOPTÉE</p>	<p>ADOPTED</p>
<p><b>Droit d'appel</b></p>	<p><b>Right of appeal</b></p>
<p>Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (26 novembre 2022), un avis écrit motivé à cet effet.</p>	<p>Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal this decision to the Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the clerk, within the above-mentioned deadline (November 26th, 2022), a reasoned written notice to this effect.</p>
<p>Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (6 décembre 2022).</p>	<p>If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by Municipal Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (December 6th, 2022).</p>

<b>5.0</b>	<b>SUIVI DES DÉCISIONS DU COMITÉ</b>	<b>5.0</b>	<b>FOLLOW-UP ON COMMITTEE DECISIONS</b>
5.1	12, chemin Davy-John – Démolition d'un chalet trois (3) saisons	5.1	12, chemin Davy-John – Demolition of a three (3) seasons cottage
	La démolition a été effectuée en septembre.		The demolition was carried out in September.
<b>6.0</b>	<b>AUTRE</b>	<b>6.0</b>	<b>OTHER</b>
6.1	507, route 105 – Information sur l'évolution du dossier	6.1	507 Route 105 – Information on the file progress
	Les propriétaires ont effectué une demande de permis pour la démolition du bâtiment.		The owners have applied for a building demolition permit.
	Notre avocat a proposé qu'un engagement soit rédigé entre les deux parties afin de s'assurer que la démolition soit bien effectuée. À défaut de procéder, le propriétaire permettra à la municipalité d'effectuer la démolition aux frais du propriétaire et de les imposer sur le compte de taxes municipales.		Our lawyer proposed that a commitment be drafted between the two parties to ensure that the demolition is carried out. Failing to proceed, the owner will allow the municipality to carry out the demolition at the owner's expense and to impose them on the municipal tax bill.
	Comme le bâtiment a été incendié et est considéré dangereux, la démolition n'a pas à être présentée au Comité sur les demandes de démolition.		As the building was burned down and is considered unsafe, demolition does not have to be presented to the Demolition Request Committee.
<b>7.0</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>	<b>7.0</b>	<b>ADJOURNMENT</b>
	IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Guénard, appuyé par M. Dominic Labrie et résolu que cette rencontre soit levée à 14h06.		IT IS PROPOSED by Mr. Pierre Guénard, seconded by Mr. Dominic Labrie and resolved that this meeting be adjourned at 2:06 p.m.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY

<b>PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR</b>	<b>MINUTES SUBMITTED BY</b>
..... Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer	
<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</b>	<b>MINUTES APPROVED BY</b>
..... Kimberly Chan, Présidente / Chair	



COMITÉ CONSULTATIF SUR  
**L'ENVIRONNEMENT, LA**  
DURABILITÉ ET LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
(CCEDCC)

ENVIRONMENT, SUSTAINABILITY  
AND CLIMATE CHANGE ADVISORY  
COMMITTEE (ESCCAC)

Minutes of the August 22, 2022 meeting

Procès-verbal de la réunion du 22 août 2022

Constatant qu'il y a quorum, Mme Jain, présidente du comité, déclare la présente séance du Comité consultatif de l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) ouvert à 19h04.

Having noticed there is quorum, Ms. Jain, presiding over this meeting, declares this sitting of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee (ESCCAC) open at 7:04 pm.

**PRÉSENTS**

**PRESENT**

Conseillers / Counselors : Rita Jain, Dominic Labrie

Membres / members : Benoit Delage, Jonathan Lamarre-Régnière, Nicole Lulham, Guglielmo Tita, Pierre Bilodeau, Jean-Denis Fréchette

Employés municipaux / municipal employees : Mélanie Lacroix

Invité : Stéphane Moressoli (ACRE)

**ABSENTS**

**REGRETS**

Membre / member : Michelle Comeau

**1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par M. Jonathan Lamarre-Régnière, appuyé par M. Benoit Delage, et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté avec les ajouts suivant:

IT IS PROPOSED by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the agenda be and is hereby adopted with the following additions:

- 8.1 : ruisseaux intermittents
- 8.2 : M. Benoit Delage annonce son départ du CCEDCC

- 8.1 : intermittent streams
- 8.2 : ESCACC departure announcement of Mr. Benoit Delage

ADOPTÉ

ADOPTED

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 JUIN 2022**

**2.0 APPROVAL AND SIGNING OF THE RECORDS OF THE MINUTES OF THE JUNE 20, 2022 MEETING**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bilodeau, appuyé par Mme Nicole Lulham, et résolu que le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2022 soit par la présente approuvé avec l'ajout d'une phrase manquante dans la section en anglais.

IT IS PROPOSED by Mr. Pierre Bilodeau, seconded by Ms. Nicole Lulham, and resolved that the minutes of the meeting held on June 20, 2022, be and is hereby approved with the addition of a missing sentence in the English section.

ADOPTÉ

ADOPTED

**3.0 CONSERVATION ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS**

**3.0 CONSERVATION AND PROTECTION OF NATURAL HABITATS**

Mme Rita Jain explique la résolution 218-22 qui vise à dédier à perpétuité au moins 30% du territoire de la municipalité, excluant le Parc de la Gatineau, à la conservation et à la protection des milieux naturels et à la promotion de la protection de la biodiversité d'ici 2030.

Ms. Rita Jain explains resolution 218-22 which aims to dedicate in perpetuity at least 30% of the territory of the Municipality, excluding Gatineau Park, to the conservation and protection of natural environments with the goal to promote biodiversity protection by 2030.

Les membres indiquent qu'une protection à perpétuité peut être très complexe et que la Municipalité devra déterminer les différents moyens à sa disposition pour assurer ce type de statut.

The members indicate that protection in perpetuity can be very complex and that the Municipality will have to determine the different means at its disposal to ensure this type of status.

M. Stéphane Morresoli explique qu'en retirant les terrains du parc de la Gatineau le territoire sujet à cette résolution est d'environ 11 000 acres. Ainsi, la Municipalité devrait viser une protection d'environ 3 300 acres.

M. Stéphane Morresoli explains that by removing the Gatineau Park lands, the territory subject to this resolution is approximately 11,000 acres. Thus, the Municipality should aim to protect approximately 3,300 acres.

Les membres et M. Stéphane Morresoli discutent des différents types de territoires qui pourraient être protégés à Chelsea. Ils concluent qu'une liste de critères devrait être établie afin de déterminer si un territoire devrait être protégé.

The members and Mr. Stéphane Morresoli discuss the different types of land that could be protected in Chelsea. They concluded that a list of criteria should be established in order to determine if a territory should be protected.

<p><b>4.0 RAPPORT DE VALEURS ÉCOLOGIQUES DU CENTRE-VILLAGE</b></p>	<p><b>4.0 ECOLOGICAL VALUES OF THE CENTRE VILLAGE REPORT</b></p>
<p>Les membres du comité discutent du rapport des valeurs écologiques du centre-village. Plusieurs membres ont toujours des questions concernant ce rapport. Mme Mélanie Lacroix indique que la Municipalité a transmis les questions et commentaires à la firme de consultant qui ont rédigé le rapport. La Municipalité est en attente de réponses et les membres seront informés du cheminement du dossier.</p>	<p>Committee members discussed the Village Center Ecological Values Report. Several members still have questions concerning this report. Ms. Mélanie Lacroix indicates that the Municipality has forwarded the questions and comments to the consulting firm that wrote the report. The Municipality is waiting for answer and the members will be informed of the progress of this file.</p>
<p><b>5.0 GRILLE D'ÉVALUATION – FONDS VERT</b></p> <p>Les membres du comité révisent et discutent le processus de dépôt de demandes au Fonds vert municipal. Les membres recommandent de mieux définir le pointage de 0 à 5 de la grille d'évaluation. De plus, les membres suggèrent de rajouter des exemples dans le formulaire de demande pour mieux guider les résidents à produire des propositions de projets complètes et claires.</p>	<p><b>5.0 EVALUATION GRID – GREEN FUND</b></p> <p>Committee members reviewed and discussed the Municipal Green Fund Application process. Members recommended that the 0 to 5 score on the evaluation grid be better defined. In addition, members suggested that examples be added to the application form. Members also suggested that examples be added to the application form to better guide residents in producing complete and clear project proposals.</p>
<p><b>6.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL</b></p> <p>6.1 Séance ordinaire du 5 juillet 2022</p> <p>6.2 Séance ordinaire du 9 août 2022</p>	<p><b>6.0 FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL</b></p> <p>6.1 July 5, 2022 Ordinary sitting of Council</p> <p>6.2 August 9, 2022 Ordinary sitting of Council</p>
<p>Mme Jain explique que le conseil souhaite harmoniser la résolution des cibles environnementales avec le Plan d'urbanisme. De plus, elle annonce que la Politique de l'arbre a été déposé au conseil.</p>	<p>Ms. Jain explains that Council wishes to harmonize the resolution of the environmental targets with the Urban Plan. She also announced that the Tree Policy was tabled at Council.</p>
<p><b>7.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2022</b></p> <p>n.a.</p>	<p><b>7.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF JUNE 20, 2022</b></p> <p>n.a.</p>
<p><b>8.0 DIVERS</b></p>	<p><b>8.0 OTHER</b></p>

8.1 Ruisseaux intermittents

Mme Jain explique que dans le nouveau Règlement de zonage, une bande de protection de 30 mètres serait applicable autour des ruisseaux se retrouvant dans un corridor écologique. Mme Jain demande aux membres si ceux-ci sont d'avis que cette bande de protection devrait être moins grande pour les ruisseaux intermittents.

Les membres sont d'avis que les ruisseaux intermittents jouent un rôle écologique important tout comme les ruisseaux à débit permanent. Dans un contexte de changements climatiques avec des événements de lourdes précipitations, les ruisseaux intermittents seront nécessaires pour l'infiltration et le cheminement des eaux de surface sur le territoire.

8.2 M. Benoit Delage annonce aux membres du CCEDCC son départ du comité.

8.1 Intermittent streams

Ms. Jain explains that in the new Zoning by-law, a 30 meter protection strip is applicable around streams that are located within an ecological corridor. Ms. Jain asked members if they felt that this protection strip should be smaller for intermittent streams.

Members agreed that intermittent streams play an important ecological role as do permanent streams. In a perspective of climate change with heavy rainfall events, intermittent streams are needed for infiltration and surface water movement throughout the territory.

8.2 Mr. Benoit Delage announces to committee members that he will be leaving the ESCACC.

9.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le lundi 24 octobre 2022. Les membres en prennent note.

8.0 NEXT MEETING

The next meeting of the Committee is currently planned for Monday October 24, 2022. Members take note.

10.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par M. Jonathan Lamarre-Régnière, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que cette réunion soit levée à 20h50.

ADOPTÉE

9.0 ADJOURNMENT

It IS PROPOSED by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, seconded by Mr. Benoit Delage, and resolved that this meeting be adjourned at 8:50 pm.

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES PREPARED BY

.....  
Mélanie Lacroix

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY

.....  
Rita Jain  
Président / Chair

..... 24 octobre 2022.....  
Date



## Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1160 Téléc. : 819 827-2672

[www.chelsea.ca](http://www.chelsea.ca)

### COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2022

### PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the October 21, 2022, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWiac) open at 9:00 a.m.

#### PRÉSENTS

#### PRESENT

Enrico Valente & Cybèle Wilson (Conseillers / Councillors)  
Frédéric Rioux, Marc-Antoine Biron & Manon Marenger (Employés municipaux / Municipal Officers)  
Catherine Barrette, Robert Arnold & Michel Hébert (Membres externes / External Members)

#### ABSENTS

#### REGRETS

Danik Chamberland (Employé municipal / Municipal Officer)  
Cynthia Lachance (Conseillère à la SAAQ / Advisor to the SAAQ)

#### AUTRES

#### OTHERS

Pierre Guénard (Maire / Mayor)

#### 1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 1.0 QUESTION PERIOD

Aucune

None

#### 2.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Madame Cybèle Wilson, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Cybèle Wilson, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

#### 3.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

- Réunion ordinaire du 23 septembre 2022

- Ordinary meeting of September 23, 2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Madame Catherine Barrette et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté avec l'ajout suivant :

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold, seconded by Mrs. Catherine Barrette and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted with the following addition:

7.1 Entretien des pistes cyclables

7.1 Maintenance of bicycle paths

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

## **4.0 SUIVI DES DOSISERS EN COURS**

### **4.1 Mise à jour des travaux en cours**

#### **Installation d'une borne sèche dans le parc Farm-Point**

- L'équipe des travaux publics et des infrastructures travaille présentement à l'installation d'une borne sèche dans le parc Farm Point. Les travaux devraient être terminés dans la semaine du 24 octobre 2022. Aussi, une enseigne sera installée par la même occasion sur le sentier étant donné que l'équipe est en ce moment dans le secteur.

#### **Correction des érosions sur les accotements sur l'ensemble du territoire**

- Les travaux de correction des érosions sur les accotements de l'ensemble du territoire sont présentement en cours.

#### **Correction de la courbe sur les chemins Vincent et Valleyview**

- La courbe sur les chemins Vincent et Valleyview a été corrigée.

#### **Octroi du contrat d'émondage**

- Le contrat d'émondage pour la coupe de branches sera octroyé sous peu ce qui améliorera la visibilité de la signalisation à travers la municipalité.

#### **Travaux de drainage chemins Patrick, Wright et de la Vallée**

- Une présentation d'un schéma des travaux de drainage effectués sur les chemins Patrick, Wright et de la Vallée a été faite aux membres du comité.

#### **Travaux de drainage chemin de la Paix**

- Une présentation d'un schéma de l'avancement des travaux de drainage sur le chemin de la Paix effectués cette année et à faire en 2023 a été faite aux membres du comité.

## **4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES**

### **4.1 Update on work in progress**

#### **Installation of a dry hydrant in Farm Point Park**

- The Public Works and Infrastructure team is currently working on the installation of a dry hydrant in Farm Point Park. The work is expected to be completed the week of October 24, 2022. Also, a sign will be installed on the trail as the crew is currently in the area.

#### **Shoulder Erosion Correction throughout the territory**

- Work is currently underway to correct erosion on the shoulders throughout the territory.

#### **Correction of the curve on chemins Vincent and Valleyview**

- The curve on chemins Vincent and Valleyview has been corrected.

#### **Awarding of the trimming contract**

- The trimming contract for the cutting of branches will be awarded shortly which will improve the visibility of the signs throughout the municipality.

#### **Drainage work on chemins Patrick, Wright and de la Vallée**

- A presentation of a diagram of the drainage work done on chemins Patrick, Wright and de la Vallée was made to the committee members.

#### **Drainage work on chemin de la Paix**

- A presentation of a diagram of the progress of the drainage work on chemin de la Paix this year and to be done in 2023 was made to the committee members.

## Travaux de drainage chemin Juniper

Le comité est informé que les travaux suivants ont été effectués sur le chemin Juniper pour améliorer le drainage :

- Nettoyage du fossé
- Abaissement de l'accotement
- Remplacement d'un ponceau

### 4.2 Suivi travaux – Chemin du Lac-Meech

Le comité est informé que nous sommes toujours en attente des déplacements des poteaux par Hydro-Québec et selon l'information reçue, les travaux seront effectués seulement en décembre car ils sont en attente des servitudes de la CCN afin de pouvoir installer les nouveaux poteaux.

Le comité est aussi informé qu'une directive de chantier a été effectuée afin de pouvoir effectuer les travaux de stabilisation et devrait être réalisée durant la période hivernale. L'ordre de changement a été transmis à l'entrepreneur le 11 octobre 2022 et nous devrions recevoir les prix associés à ce changement sous peu.

### 4.3 Suivi travaux – Chemin de la Mine

- L'inspection finale a été effectuée
- Une nouvelle liste de déficiences a été faite, et certaines ont déjà été corrigées; mais nous sommes en attente de l'entrepreneur pour corriger les dernières déficiences.

### 4.4 Suivi travaux – Chemin de la Rivière

- En attente du CA du ministère de l'Environnement
- Deux rencontres ont eu lieu avec le MPO (Pêches et Océans Canada)
- En attente de la lettre d'autorisation qui devrait être reçue sous peu.
- Les rencontres avec les citoyens pour l'obtention des autorisations et des servitudes en lien avec les travaux sont débutées.
- Une lettre a été faite et sera envoyée aux propriétaires de quai qui doivent être enlevés afin de pouvoir effectuer les travaux de stabilisation.
- Enjeu de roc dans la courbe passé le chemin des Cascades
- En discussion avec la firme d'ingénierie et l'entrepreneur pour essayer de faire le moins d'impact pour le résident que son terrain est contigu.

## Drainage Work chemin Juniper

The committee was informed that the following work was done on chemin Juniper to improve drainage:

- Nettoyage du fossé
- Abaissement de l'accotement
- Remplacement d'un ponceau

### 4.2 Work follow-up – Chemin du Lac-Meech

The committee was informed that we are still waiting for Hydro-Québec to move the poles according to the information received, the work will only be done in December because they are waiting for NCC'S servitudes in order to install the new poles.

The committee was also informed that a site directive has been done in order to do the stabilization work and should be done during the winter period. The change order was sent to the contractor on October 11, 2022 and we should receive the prices associated with this change shortly.

### 4.3 Work follow-up – Chemin de la Mine

- The final inspection has been done
- A new list of deficiencies has been made, and some have already been corrected; but we are waiting for the contractor to correct the last deficiencies.

### 4.4 Work follow-up – Chemin de la Rivière

- Waiting for the CA of the Ministry of the Environment
- Two meetings were held with DFO (Fisheries and Oceans Canada)
- Waiting for the letter of authorization which should be received shortly.
- The meetings with the citizens to obtain the authorizations and the servitudes in connection with the works have started.
- A letter has been written and will be sent to the owners of docks that must be removed in order to do the stabilization work.
- Rock issue in the curve past des Cascades Road
- In discussion with the engineering firm and the contractor to try to make the least impact for the resident that his land is contiguous.
- In discussion with the engineering firm and the contractor to ensure that mitigation measures are

- En discussion avec la firme d'ingénierie et l'entrepreneur afin que des mesures d'atténuation soient faites pour permettre au résident d'être le moins possible affecté par les travaux.

taken to allow the resident to be affected as little as possible by the work.

#### **4.5 Réfection du mur de tête du ponceau sur la Route 105 à la hauteur du chemin Montrose**

Le comité est informé que :

- Étude géotechnique est faite
- Étude hydraulique est faite
- Étude de sécurité de pente est faite
- En attente de la note technique pour pouvoir statuer sur l'état du ponceau

#### **4.5 Rehabilitation of the culvert headwall on Route 105 at chemin Montrose**

The committee was informed that:

- Geotechnical study is done
- Hydraulic study completed
- Slope safety study is done
- Waiting for the technical note to decide on the condition of the culvert

#### **4.6 Auscultation de chaussées**

Le rapport a été reçu et le Service des travaux publics et des infrastructures en prendra connaissance et sera présenté au prochain comité afin de démontrer l'ordre de priorité qui a été déterminé par la firme.

#### **4.6 Pavement auscultation**

The report was received and the Public Works and Infrastructures Department will take note of it and will be presented to the next committee in order to demonstrate the order of priority that was determined by the firm.

#### **4.7 Stabilisation des chemins Link et Wallace**

En attente de la réception des rapports pour le type de stabilisation de pentes proposé.

#### **4.7 Stabilization of chemins Link and Wallace**

Waiting receipt of the reports for the proposed slope stabilization type.

#### **4.8 Inspection finale glissières de sécurité – voie verte**

L'inspection finale des gardes de corps installés sur le sentier l'année dernière sera effectuée sur la moitié cette année et l'autre moitié l'an prochain.

#### **4.8 Final Inspection of guardrails – Voie verte Chelsea**

The final inspection of the guardrails installed on the trail last year will be done on half this year and the other half next year.

#### **4.9 Inspection finale du ponceau transversal au 1290, Route 105**

Le comité est informé que l'inspection sera effectuée dans la prochaine semaine.

#### **4.9 Final Inspection of cross culvert at 1290 Route 105**

The committee was informed that the inspection will be done in the next week.

#### **4.10 Inspection finale du ponceau à la hauteur du chemin Engler**

Le comité est informé que l'inspection sera effectuée dans la prochaine semaine.

#### **4.10 Final Inspection of culvert at chemin Engler**

The committee was informed that the inspection will be done in the next week.

#### **4.11 Suivi – Stationnement chemin Scott**

Suite à une discussion, le comité recommande qu'un plan de signalisation soit présenté pour procéder à l'installation d'enseignes de non-stationnement des deux côtés de l'entrée du 6, chemin Scott pour des raisons de sécurité.

#### **4.11 Follow-up – Parking chemin Scott**

Following a discussion, the committee recommends that a signage plan be presented to proceed with the installation of no parking signs on both sides of 6, chemin Scott for safety reasons.

#### **4.12 Travaux d'élargissement du chemin Old Chelsea**

Le comité est informé qu'une rencontre a eu lieu avec le ministère des Transports et qu'ils ont été informés que le MTQ faisait une étude d'opportunité du chemin Old Chelsea soit :

- Étude de circulation
- Étude de mouvement
- Étude géotechnique
- Étude de comptage

#### **4.13 Mise à jour de l'usine d'eaux usées**

Le comité est informé que la mise à niveau de l'usine progresse et que les plans et devis devraient être soumis à la municipalité d'ici décembre.

#### **4.14 Mise à jour New Chelsea – Urbanisation du secteur Mill et Route 105**

Le comité est informé que :

- L'ensemble des études préliminaires a été complété et présenté
- Reçu la note technique qui rassemble l'ensemble des recommandations suivant l'analyse des études avec des options d'aménagement.
- Une rencontre de suivi de projet aura lieu dans la semaine du 24 octobre 2022
- Des croquis devraient possiblement être présentés pour la prochaine réunion du comité.

#### **4.15 Politique de municipalisation des chemins privés**

Le comité est informé que des changements seront apportés à la politique et leur sera soumis pour commentaire.

#### **4.16 Règlement pour abroger et remplacer le numéro 188 concernant la construction et l'entretien des ponceaux**

Le comité est informé que la politique sera révisée et leur sera présentée sous peu.

#### **4.17 Voie verte Chelsea**

Un rapport d'expertise a été reçu à savoir s'il était possible d'abaisser la cote de sécurité pour la stabilisation du sentier près du secteur Loretta. Le service des travaux publics et

#### **4.12 Widening of chemin Old Chelsea**

The committee was informed that a meeting was held with the Ministry of Transport and that they were informed that the MTQ was doing an opportunity study on chemin Old Chelsea:

- Traffic study
- Movement study
- Geotechnical study
- Metering study

#### **4.13 Wastewater plant update**

The committee was informed that the upgrade of the plant is progressing and that the plans and specifications should be submitted to the municipality by December.

#### **4.14 New Chelsea update – Mill area and Route 105 urbanization**

The committee was informed that:

- All preliminary studies have been completed and presented
- Received the technical note that gathers all the recommendations following the analysis of the studies with development options.
- A project follow-up meeting will be held during the week of October 24, 2022
- Sketches should possibly be presented for the next committee meeting.

#### **4.15 Municipalization Policy for Private Roads**

The committee was informed that changes will be made to the policy and will be submitted to them for comment.

#### **4.16 By-law to Repeal and Replace Number 188 Concerning the Construction and Maintenance of Culverts**

The Committee was informed that the policy will be revised and will be presented to them shortly.

#### **4.17 Voie verte Chelsea**

An expertise report was received to know if it was possible to lower the safety level for the stabilization of the trail near the Loretta sector. The Public Works and infrastructures

des infrastructures va prendre connaissance du rapport et transmettra les recommandations qui ont été suggérées au comité.

Department will read the report and will transmit the recommendations that were suggested in the file to the committee.

**5.0 SUIVI DU PTI ET DU BUDGET 2022 – TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

**5.0 FOLLOW-UP OF THE 2022 TCEP AND BUDGET – PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES**

Les tableaux du PTI et du budget 2022 ont été mis à jour et envoyés aux membres du comité.

The TCEP and 2022 budget tables were updated and sent to the committee members.

**6.0 CALENDRIER DES SÉANCES 2023 DU CCTPI**

**6.0 CALENDAR OF 2023 PWIAC SESSIONS**

Le calendrier des séances 2023 du CCTPI a été présenté au comité et adopté.

The PWIAC session schedule was presented to the committee and adopted.

**7.0 AUTRE**

**7.0 OTHER**

**7.1 Entretien des pistes cyclables**

**7.1 Maintenance of bicycle paths**

Un membre informe le comité qu'il a plusieurs pistes cyclables qui sont en mauvais état et qu'il aurait lieu de les réparer. Aussi, suite à l'achat d'un balai mécanique, il demande que les pistes soient nettoyées régulièrement pour des raisons de sécurité.

A member informed the committee that there are several bicycle paths that are in poor condition and that they should be repaired. Also, following the purchase of a mechanical broom, he asked that the paths be cleaned regularly for safety reasons.

**8.0 LEVÉE DE LA RÉUNION**

**8.0 ADJOURNMENT**

IL EST PROPOSÉ par Madame Cybèle Wilson, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que cette rencontre soit levée à 11h00.

IT IS PROPOSED by Mrs. Cybèle Wilson, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that this meeting be adjourned at 11:00 a.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR**

**MINUTES SUBMITTED BY**

.....  
Manon Marenger

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**MINUTES APPROVED BY**

.....  
Enrico Valente, Président / President



## Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1

Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 [www.chelsea.ca](http://www.chelsea.ca)

(Code de classification 114.205)

COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS,  
DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA  
VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)  
Procès-verbal de la réunion du 1 septembre 2022

RECREATION, SPORTS, CULTURE  
AND COMMUNITY LIFE ADVISORY  
COMMITTEE (RSCCLAC)  
Minutes of September 1, 2022, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, la présidente  
du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h04

Having noticed there is quorum, Ms. Cybèle Wilson, Chair of the  
RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:04pm

### PRÉSENCES

### ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson, conseillère et présidente du CCLSCVC, Enrico Valente, conseiller, Roxanne Laframboise-Larose, coordonnatrice du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Lynda Pedley, membre du comité, Julie DuPont, membre du comité, David Marchesseault, membre du comité, Christine Butt, membre du comité, Catherine Knight, membre du comité, Luc Gervais, adjoint au service des loisirs.

### ABSENCES

### ABSENTS

Étaient absents / Were absent

Elisabeth Veyrat, membre du comité

### 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par David Marchesseault, appuyé par Enrico Valente et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté avec l'ajout du point 6.2 Cérémonie du jour du souvenir

IT IS PROPOSED by David Marchesseault seconded by Enrico Valente and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted with the addition of point 6.2 Remembrance Day ceremony

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

### 2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

### 2.0 APPROVAL OF MINUTES

Le procès-verbal de la réunion du 4 août, 2022 est adopté tel que présenté. Proposé par Enrico Valente et secondé par Lynda Pedley.

The minutes of the meeting held August 4, 2022, are adopted as presented. Proposed by Enrico Valente and seconded by Lynda Pedley.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

### 3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

### 3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL

### 4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

#### 4.1 Questionnaire pour les associations

#### 4.1 Questionnaire for the resident's associations

Le questionnaire a été partagé avec les associations. Ils ont jusqu'au 6 septembre pour répondre. Jusqu'à présent il y a seulement 6 répondants. Un rappel sera fait aux associations la semaine prochaine.

The questionnaire has been shared with the associations. They have until September 6 to respond. So far there are only 6 respondents. A reminder will be sent out to the associations next week.

## 5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

### 5.1 Mise à jour – processus politique culturelle

Un résumé du processus jusqu'à date a été fait au CTC. La consultation publique pour la révision de la politique aura lieu 1er octobre. Le 27 septembre, les membres du comité prendront part à la consultation pour aider.

### 5.2 Discussions PTI (diagramme de flux)

Le diagramme de flux est présenté et une discussion ensuit. Dans l'optique d'être plus efficace dans la préparation des PTI, il est proposé qu'un remue-méninge initial soit fait par le comité des loisirs. Par la suite les idées seraient présentées au conseil. Le conseil se prononcerait. Ensuite, une évaluation sera faite par le service des loisirs et rapportée au comité des loisirs pour commentaires. Un membre mentionne qu'il est utile pour le comité de voir le processus utilisé pour choisir les projets. Dans un autre ordre d'idée, il est mentionné qu'il serait intéressant d'avoir un processus où des résidents peuvent faire un don d'un banc en commémoration d'un ou d'une proche.

### 5.3 Consultation publique quai Farm Point

Une consultation publique pour un site de quai à Farm Point aura lieu le 27 septembre prochain. Une firme d'architecte sera sur place pour présenter un plan potentiel. Un rappel est fait que la consultation publique aura comme but d'inviter les résidents de partager leurs opinions sur le design proposé et non sur la réglementation des quais privés.

### 5.4 Mise à jour – prochaines activités

Journée d'introduction de Pickleball: 7 septembre

Éveil artistique dans les parcs: 17-18 et 24-25 septembre

Grande Marche Pierre Lavoie: 16 octobre

Hollow Glen Halloween Market: 29 octobre

## 5.0 ITEMS UNDER STUDY

### 5.1 Update: Cultural Policy Process

A summary of the process to date was provided to the CLC. The public consultation for the policy review will take place on October 1st. On September 27, committee members will be taking part in the consultation to help.

### 5.2 PTI Discussion (Flowchart)

The flow chart was presented and a discussion ensued. In order to be more efficient in the preparation of TPIs, it was suggested that an initial brainstorming be done by the Recreation Committee. The ideas would then be presented to council which would then vote on the projects to put forward. Then, an assessment would be done by the recreation department and reported to the recreation committee for comments. A member mentioned that it is useful for the committee to see the process used to choose the projects. On another note, it was mentioned that it would be interesting to have a process where residents can donate a bench in memory of a loved one.

### 5.3 Public consultation Farm Point dock

A public consultation for a dock site in Farm Point will be held on September 27. An architectural firm will be on hand to present a potential plan. A reminder was made that the public consultation will be to invite residents to share their opinions on the proposed design and not on the regulation of private docks.

### 5.4 Update – events coming up

Introduction to pickleball: September 7

Artistic Awakenings in the Parks: September 17-18 and 24-25

Grande Marche Pierre Lavoie: October 16

Hollow Glen Halloween Market: October 29

## 6.0 AUTRES

### 6.1 Dévoilement Wind Phone

Une invitation est faite aux membres au dévoilement du 10 septembre à 15h.

### 6.2 Cérémonie du jour du Souvenir

## 6.0 OTHER

### 6.1 Wind Phone launch

An invitation is extended to members to the unveiling on September 10 at 3:00 pm.

### 6.2 Remembrance Day ceremony

Cette année l'événement, ne sera pas pris en charge par la Société historique de la vallée de la Gatineau. Des bénévoles sont recherchés pour prendre en main l'organisation de la cérémonie.

This year's event will not be handled by the Gatineau Valley Historical Society. Volunteers are needed to take charge of the organization of the ceremony.

#### 7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

#### 7.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par Catherine, secondé par Enrico et résolu que cette rencontre soit levée à 20h07.

IT IS PROPOSED by, seconded by, and resolved that this meeting be adjourned at 8:07pm.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....  
Luc Gervais

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....  
Cybèle Wilson, Présidente



**Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire**

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1

Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 [www.chelsea.ca](http://www.chelsea.ca)

(Code de classification 114.213)

<p>COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE (CMAD) Procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2022</p>	<p>ACTIVE AND SUSTAINABLE MOBILITY COMMITTEE (ASMC) Minutes of September 9, 2022, meeting</p>
<p>Constatant qu'il y a quorum, M. Christopher Blais, conseiller, ouvre la rencontre, il est 8h05.</p>	<p>Having noticed there is quorum, Mr. Christopher Blais, councillor, declares the meeting open, it is 8:05 a.m.</p>
<p><b>PRÉSENCES</b></p>	<p><b>ATTENDANCE RECORD</b></p>
<p>Étaient présents / Were present Kimberly Chan, vice-présidente et conseillère, Christopher Blais, conseiller, Alain Piché, membre du comité, Andy Ball, membre du comité, Allana Leblanc, membre du comité, Pamela Aung Thin, membre du comité, Ronald Rojas, directeur du Service des loisirs, Frédéric Rioux, directeur de travaux publics, Nicolas Falardeau, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable, Stéphanie Desforges, adjointe administrative du Service des loisirs.</p>	
<p><b>ABSENCES</b></p>	<p><b>ABSENTS</b></p>
<p>Étaient absents / Were absent Pierre Guénard, maire de Chelsea, Heather MacDonald, membre du comité.</p>	
<p><b>1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p>	<p><b>1.0 ADOPTION OF THE AGENDA</b></p>
<p>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres du comité.</p>	<p>The agenda is adopted unanimously by the members of the committee.</p>
<p><b>2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2022</b></p>	<p><b>2.0 APPROVAL OF THE MINUTES OF JULY 8, 2022</b></p>
<p>Le procès-verbal de la rencontre du 8 juillet 2022 tenue par vidéoconférence est approuvé à l'unanimité.</p>	<p>The minutes of the meeting held July 8, 2022, by videoconference, is adopted unanimously.</p>
<p><b>3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL</b></p>	<p><b>3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL</b></p>
<p>Les membres discutent des informations pertinentes à la rencontre suivant la séance extraordinaire du conseil du 31 août 2022. Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable mentionne aux membres qu'un résumé de l'adoption des règlements et seconds projets de règlements du Plan d'urbanisme est disponible sur le site Web de la Municipalité.</p>	<p>Members discuss the relevant information at the meeting following the extraordinary council meeting of August 31, 2022. The Director of Planning and Sustainable Development informed the members that a summary of the adoption of the By-laws and second draft by-laws of the Master Plan is available on the Municipality's website.</p>

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES
<p><b>4.1. Suivi correctives chemin de la Mine</b></p> <p>Le directeur du Service des loisirs fait le suivi des correctifs qui ont été réalisés sur le chemin de la Mine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Largeur de la chaussée / bande cyclable;</li> <li>• Emplacement de certains joints de constructions dans la bande cyclable;</li> <li>• Glissière de sécurité;</li> <li>• Grilles anti-vermine;</li> <li>• Empierrement;</li> <li>• Érosion.</li> </ul> <p>Le Directeur du Service des travaux publics mentionne qu'il reste encore des travaux à réaliser.</p>	<p><b>4.1 Corrective follow-ups Chemin de la Mine</b></p> <p>The Director of the Recreation Department gives a follow-up of the corrections that were made on Chemin de la Mine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Width of the roadway/bike lane;</li> <li>• Location of certain construction joints in the bike lane;</li> <li>• Guardrail;</li> <li>• Pest control grates;</li> <li>• Stonework;</li> <li>• Erosion.</li> </ul> <p>The Director of Public Works mentions that there is still work to be done.</p>
5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE	5.0 ITEMS UNDER STUDY
<p><b>5.1 Mobilité active et sécurité des piétons sur les routes principales de Chelsea</b></p> <p><b>A. Sécurité et accessibilité du réseau piétonnier</b></p> <p>Le coordonnateur des travaux publics présente aux membres les normes et règlements encadrant les passages pour personnes applicables au Québec. Il est mentionné que la Municipalité travaille présentement à dresser l'inventaire des traverses sur le territoire dans le but de modifier les panneaux de signalisation ou/et de les mettre à jour.</p> <p>Il est entendu qu'un problème réel existe quant à l'interprétation des panneaux qui sont sur le territoire de la municipalité. Tant pour les piétons que pour les automobilistes.</p> <p><b>Intersection Kingsmere</b> Aucun point n'est discuté.</p> <p><b>Sécurité piétonnière</b> Aucun point n'est discuté.</p> <p><b>5.2. Étude d'opportunité MTQ – Old Chelsea</b></p> <p><b>A. Mise à jour rencontre Municipalité et MTQ</b></p> <p>Le directeur des travaux publics fait un sommaire de la rencontre qui s'est déroulée avec le ministère des Transports du Québec (MTQ). Les sujets qui ont été discutés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude d'opportunité pour le chemin d'Old Chelsea</li> <li>• Préoccupations par rapport au pont Alonzo-Wright</li> <li>• Le viaduc par-dessus l'autoroute 5</li> <li>• La bretelle de l'autoroute 5</li> <li>• La largeur de la piste cyclable devant le quartier Meredith</li> <li>• Les panneaux de signalisation sur le territoire</li> <li>• L'aménagement des routes appartenant au MTQ</li> <li>• La limite de vitesse de la zone scolaire devant l'école de Chelsea</li> <li>• Le sentier entre le chemin d'Old Chelsea et le boulevard de la Technologie</li> <li>• Le sentier proche de la Ferme Hendricks entre le chemin d'Old Chelsea et rue Marie-Burger</li> </ul>	<p><b>5.1 Active mobility and pedestrian safety on Chelsea's main roads</b></p> <p><b>A. Pedestrian network safety and accessibility</b></p> <p>The Public Works Coordinator presents to the members the norms and regulations governing crossings for persons applicable in the province of Quebec. It is mentioned that the Municipality is presently working on the inventory of the crossings on the territory in order to modify the signs and/or to update them.</p> <p>It is agreed that a real problem exists as for the interpretation of the signs which are on the territory of the municipality. Both for pedestrians and for motorists.</p> <p><b>Kingsmere Intersection</b> No items are discussed.</p> <p><b>Pedestrian Safety</b> No items are discussed.</p> <p><b>MTQ Opportunity Study - Old Chelsea</b></p> <p><b>A.Update meeting with Municipality and MTQ</b></p> <p>The Public Works Director gave a summary of the meeting that took place with the ministère des Transports du Québec (MTQ). The subjects that were discussed are :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• The opportunity study for Chemin Old Chelsea</li> <li>• Concerns regarding the Alonzo-Wright Bridge</li> <li>• The overpass over Highway 5</li> <li>• The Highway 5 ramp</li> <li>• The width of the bike path in front of Quartier Meredith</li> <li>• Signage on the territory</li> <li>• Development of roads belonging to the MTQ</li> <li>• Speed limit in the school zone in front of Chelsea Elementary School</li> <li>• The pathway between Chemin Old Chelsea and boulevard de la Technologie</li> <li>• The pathway near the Hendricks Farm between Chemin Old Chelsea and Marie-Burger Street</li> </ul>

Il est mentionné que le ministère travaillera en collaboration avec la Municipalité pour permettre les différents aménagements sur le territoire.	It is mentioned that the ministry will work in collaboration with the Municipality to allow the various developments on the territory.
<b>5.3 Les axes de transport actif de Chelsea</b> Aucun point n'a été discuté.	<b>5.3 Chelsea's active transportation axes</b> No items are discussed.
<b>5.4 Mobilité active vers les écoles</b> <b>A. Connection – Voie Verte Chelsea et Grand-Boisé</b> Aucun point n'est discuté. <b>B. Amélioration des liaisons entre la forêt et Chelsea Elementary.</b> Aucun point n'est discuté.	<b>5.4 Active mobility to schools</b> <b>A. Connector - Voie Verte Chelsea and Grand-Boisé</b> No items are discussed. <b>B. Better in-forest connectors to Chelsea Elementary</b> No items are discussed.
<b>5.5 Politiques et normes en matière de transport actif</b> <b>A. Politique vision zéro</b> Aucun point n'est discuté.	<b>5.5 Active transportation policies and standards</b> <b>A.Vision zero Policy</b> No items are discussed.
<b>6.0 AUTRE</b> Aucun point n'est discuté.	<b>6.0 OTHERS</b> No items are discussed.

<b>7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION</b>	<b>7.0 ADJOURNMENT</b>
La présidente met fin aux discussions il est 10h.	The president puts an end to the discussions it is 10:00 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR  ..... Stéphanie Desforjes	MINUTES SUBMITTED BY
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  ..... Kimberly Chan, Présidente	MINUTES APPROVED BY

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /  
ADMINISTRATIVE SERVICES**

## **6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1245-22 – RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION VISANT À IDENTIFIER LE TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS**

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (chapitre 25; projet de loi n° 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

ATTENDU QUE les articles 1104.1 à 1104.1.7 du code municipal encadre l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un droit qui permet à la Municipalité de Chelsea d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

ATTENDU QUE le droit de préemption permet à la Municipalité de Chelsea d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles pouvant être ainsi acquis par la Municipalité de Chelsea seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session ordinaire du conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2022, et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Règlement numéro 1245-22 – Règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## RÈGLEMENT NUMÉRO 1245-22

### RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION VISANT À IDENTIFIER LE TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (chapitre 25; projet de loi n° 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

**ATTENDU QUE** les articles 1104.1 à 1104.1.7 du code municipal encadre l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

**ATTENDU QUE** le droit de préemption est un droit qui permet à la Municipalité de Chelsea d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

**ATTENDU QUE** le droit de préemption permet à la Municipalité de Chelsea d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

**ATTENDU QUE** les propriétaires des immeubles pouvant être ainsi acquis par la Municipalité de Chelsea seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à une session ordinaire du conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2022, et que le projet a été présenté et déposé;

**À CES CAUSES**, il est ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### **ARTICLE 2 – OBJET – PRINCIPE GÉNÉRAL**

Le présent règlement a pour objet d'identifier le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

#### **ARTICLE 3 – TERRITOIRE ASSUJETTI**

Le règlement s'applique à tout le territoire de la Municipalité de Chelsea.

Les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis par la Municipalité de Chelsea, ci-après dénommée la « *Municipalité* », à la suite de l'exercice du droit de préemption, sont les suivantes :

1. Habitation;
2. Environnement;
3. Espace naturel, espace, public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc;
4. Équipement collectif;
5. Activité communautaire;
6. Développement économique local conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre 47.1) ;
7. Infrastructure publique et service d'utilité publique;
8. Transport collectif;
9. Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
10. Réserve foncière;
11. Sécurité publique.

#### **ARTICLE 4 – ASSUJETISSEMENT D'IMMEUBLES**

Le conseil municipal de la *Municipalité* identifie par résolution l'immeuble à l'égard duquel peut être inscrit un avis d'assujettissement au droit de préemption.

L'avis contient la désignation de l'immeuble visé et les fins pour lesquelles il pourra être spécifiquement acquis par la *Municipalité* à la suite de l'exercice du droit de préemption.

#### **ARTICLE 5 – AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER L'IMMEUBLE**

Le propriétaire d'un immeuble assujetti au droit de préemption doit, avant d'aliéner l'immeuble, notifier son avis d'intention d'aliéner l'immeuble au Service du greffe de la *Municipalité*.

#### **ARTICLE 6 – DOCUMENT OBLIGATOIRE**

Pour notifier son avis d'intention, le propriétaire doit transmettre le formulaire prévu à cet effet, lequel doit être obtenu auprès du Service du greffe de la *Municipalité*.

Les documents suivants, dans la mesure où ils existent, doivent être transmis, au plus tard dans les 15 jours suivants la notification de l'avis d'intention :

1. Promesse d'achat;
2. Rapport établissant la valeur monétaire de la contrepartie non monétaire lorsque la promesse d'achat en prévoit une;
3. Plan de l'immeuble concernée par l'aliénation si l'aliénation est partielle;
4. Résolution ou procuration désignant le mandataire s'il y a lieu;
5. Contrat de courtage, s'il y a lieu;
6. Bail ou entente de location de l'immeuble;
7. Étude environnementale;
8. Rapport d'évaluation de l'immeuble;

9. Certificat de localisation;

10. Étude géotechnique;

11. Autre étude ou document utilisé dans le cadre de la promesse d'achat :

#### **ARTICLE 8 – DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent règlement sans discrimination et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.

#### **ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

**DONNÉ À CHELSEA (QC), ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.**

\_\_\_\_\_  
Me John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 1 novembre 2022

DATE DE L'ADOPTION : 6 décembre 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO : .....-22

DATE DE PUBLICATION : ..... 2022

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA  
TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2023**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1247-22 intitulé « Règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de fixer les modalités à l'égard des taux de taxe foncière et de la tarification de divers services pour 2023.

---

(conseillère/conseiller)

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE  
ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2023**

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*, la Municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories d'immeubles auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*, la Municipalité peut fixer le nombre de versement supérieur à ceux que peut faire le débiteur de la taxe foncière;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE**

Que les taux de taxe foncière pour l'exercice financier 2023 soient établis selon les données suivantes :

- Taxe foncière générale 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale - Service de la dette 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Barrage Hollow Glen (dette à l'ensemble) 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Centre-Village (dette à l'ensemble) 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Ruisseau Chelsea (dette à l'ensemble) 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Centre-Village (fonctionnement à l'ensemble) 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines (service de police) 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière – TransCollines 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines (dette équipements radiocommunication) 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble non résidentiel 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble industriel 0,XXXX \$/100 \$ d'évaluation

Que le total pour chaque taux de taxe foncière par catégorie d'immeubles pour l'exercice financier 2023 soit donc établi ainsi :

- X,XXXX \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle
- X,XXXX \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- X,XXXX \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- X,XXXX \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée
- X,XXXX \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

Ces taxes ont pour objet de pourvoir aux dépenses du budget non pourvues autrement ainsi qu'au service de la dette des règlements qui bénéficient à l'ensemble des citoyens.

### **ARTICLE 3 : TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE - SECTEUR**

Que le taux de la taxe foncière pour le service de la dette des secteurs pour l'exercice financier 2023 soit établi selon les données suivantes :

- Taxe foncière spéciale - Service de la dette secteur Ruisseau Chelsea X,XXXX \$/100 \$ d'évaluation

### **ARTICLE 4 : TARIFICATION – SERVICE DE LA DETTE**

#### ***a) Tarification pour le service de la dette pour le pavage des chemins Patrick, Wright et de la Vallée – Tarification du secteur***

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour le pavage des chemins Patrick, Wright et de la Vallée (règlement numéro 694-07) au montant de :

- XXX,XX \$ par unité

#### ***b) Tarification pour le service de la dette pour le réseau des eaux usées du secteur Mill – Tarification du secteur***

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour le réseau des eaux usées du secteur Mill (règlement numéro 589-03 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par unité

#### ***c) Tarification pour le service de la dette pour la construction du réseau des eaux usées du secteur Farm Point (honoraires professionnels et construction) – Tarification du secteur***

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour la construction du réseau des eaux usées du secteur Farm Point (699-07 et ses amendements / règlement numéro 721-08 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par unité

**d) Tarification pour le service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées du secteur Centre-Village, secteur construit – Tarification du secteur**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées du secteur Centre-Village, secteur construit (règlement numéro 700-07 et ses amendements) au montant de :

- XX,XX \$ par unité

**e) Tarification pour le service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées du secteur Centre-Village, secteurs construit et non-construit – Tarification du secteur**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées du secteur Centre-Village, secteurs construit et non-construit (règlement numéro 780-11 et ses amendements) au montant de :

- XX,XX \$ par unité, pour le secteur construit
- XX,XX \$ par unité, pour le secteur non-construit

**f) Tarification pour le service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau d'eau potable du secteur Centre-Village, secteur non-construit – Tarification du secteur**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour les honoraires professionnels pour le réseau d'eau potable du secteur Centre-Village, secteur non-construit (règlement numéro 781-11 et ses amendements) au montant de :

- XX,XX \$ par unité

**g) Tarification pour le service de la dette pour la construction du réseau des eaux usées du secteur Centre-Village, secteur construit – Tarification du secteur**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour la construction du réseau des eaux usées du secteur Centre-Village, secteur construit (règlement numéro 823-12 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par unité

**h) Tarification pour le service de la dette pour la construction du réseau des eaux usées du secteur Centre-Village, secteur non-construit – Tarification du secteur**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour la construction du réseau des eaux usées du secteur Centre-Village, secteur non-construit (règlement numéro 824-12 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par unité

**i) Tarification pour le service de la dette pour la construction du réseau d'eau potable du secteur Centre-Village, secteur non-construit – Tarification du secteur**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour la construction du réseau d'eau potable du secteur Centre-Village, secteur non-construit (règlement numéro 825-12 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par unité

**j) Tarification pour le service de la dette pour la construction du réseau d'eau potable du secteur Centre-Village, secteur construit – Tarification du secteur**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour la construction du réseau d'eau potable du secteur Centre-Village, secteur construit (règlement numéro 835-12 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par unité

**ARTICLE 5 : TARIFICATION - SERVICES MUNICIPAUX**

Les frais exigibles pour les biens et services énumérés ci-dessous seront chargés pour l'année 2023.

**5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

SERVICE	COÛT
Utilisation du photocopieur	0,15 \$ / page
Utilisation du télécopieur (réception de pages)	0,30 \$ / page
Utilisation du télécopieur (envoi de pages - locale)	0,30 \$ / page
Utilisation du télécopieur (envoi de pages - interurbain)	1,00 \$ / page
Documents municipaux	Selon le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Frais pour chèque retourné par la banque (provision insuffisante, compte fermé, etc.)	25,00 \$

**5.2 HYGIÈNE DU MILIEU**

**a) Tarification pour l'entretien et l'opération du réseau de distribution et de traitement de l'eau potable et du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour les secteurs Centre-Village et Mill**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses liées à l'entretien et l'opération du réseau de distribution et de traitement de l'eau potable et du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour les secteurs Centre-Village et Mill (règlement numéro 1000-16 et ses amendements, article 4) au montant de :

IMMEUBLES IMPOSABLES RACCORDÉS :				
	DESCRIPTION	COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE / UNITÉ	COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES / UNITÉ	TOTAL
1	Chaque unité de logement ou unité équivalente des immeubles raccordés établis à l'article 3 du règlement numéro 1110-18, a une consommation annuelle maximale attribuée de 260 mètres cubes	XXX,XX \$	XXX,XX \$	XXX,XX \$
2	Tout excédent du maximum de consommation attribuée au total des unités selon la section 1 du présent tableau est calculé au taux suivant :  Consommation excédentaire totale:  <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprise entre 260 mètres cubes et 520 mètres cubes</li> <li>Plus de 520 mètres cubes</li> </ul>	1,0577 \$/m.cu  1,1635 \$/m.cu	0,XXXX \$/m.cu  0,XXXX \$/m.cu	

IMMEUBLES IMPOSABLES NON RACCORDÉS :				
	DESCRIPTION	COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE / UNITÉ	COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES / UNITÉ	TOTAL
1	Chaque unité de logement ou unité équivalente des immeubles non raccordés établis à l'article 3 du règlement numéro 1110-18	XXX,XX \$	XXX,XX \$	XXX,XX \$

**b) Tarification pour l'entretien et l'opération du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour le secteur Farm Point**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses reliées à l'entretien et l'opération du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour le secteur Farm Point (règlement numéro 846-12 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé)

**c) Tarification pour l'achat d'un compteur d'eau et pièces nécessaires ainsi que les services relatifs à ces derniers**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, un tarif pour l'achat des compteurs d'eau et pièces nécessaires, aux réparations ou remplacements et aux services relatifs à ces derniers (règlement numéro 1006-16 et ses amendements, article 6) au montant de :

	DESCRIPTION	COÛT
1	Compteur d'eau incluant adaptateur, lecteur, scellé et cadenassage (selon le diamètre du tuyau de service d'eau)	Coûts payés par la Municipalité et majorés de 15 %, plus les taxes de vente applicables

	DESCRIPTION	COÛT
2	Vérification, demandée par le propriétaire, d'un compteur d'eau ou de tout autre équipement	100,00 \$ (aucun frais applicable, si l'équipement est sous garantie)
3	Lecture du compteur d'eau sur demande	75,00 \$
4	Remplacement d'un scellé	75,00 \$
	DESCRIPTION	COÛT
5	Bris ou avarie du compteur d'eau et de ses composantes	Coûts des pièces et services payés par la Municipalité et majorés de 15 %, plus les taxes de vente applicables.  Les frais d'installation sont aux frais des propriétaires.
6	Ouverture ou fermeture de l'entrée principale de l'eau	75,00 \$
	Ouverture et fermeture de l'entrée d'eau principale dans un délai de 30 minutes	75,00 \$
	Entretien du poteau de service et du regard d'inspection	75,00 \$
	Localisation du poteau de service et du regard d'inspection	75,00 \$
	Remplacement de pièces	75,00 \$
	Urgence (appel moins de 48 h à l'avance)	150,00 \$
7	Tout appel de service autres que ceux énumérés précédemment	75,00 \$
8	Calibration du compteur	Coûts des services payés par la Municipalité et majorés de 15 %, plus les taxes de vente applicables

**d) Tarification pour le service de vidange des fosses septiques et de rétention**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses reliées au service de vidange des fosses septiques et/ou de rétention et des stations de pompage (règlement numéro 361-91 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par fosse septique et/ou rétention

**e) Tarification pour le suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses reliées au suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement (règlement numéro 680-06 et ses amendements) au montant de :

- XXX,XX \$ par échantillonnage

**f) Tarification pour le fonds des municipalités pour la biodiversité**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour pourvoir aux dépenses reliées aux projets pour la protection et la réhabilitation des milieux naturels (règlement numéro 1177-21) au montant de :

- X,XX \$ par unité d'évaluation

**g) Tarification pour l'achat de bacs de déchets, recyclage ou compostage**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 (règlement numéro 1104-18), une tarification pour l'achat de bacs de déchets, recyclage ou compostage au montant de :

BAC	COÛT (plus les taxes applicables)
Bac roulant vert déchets – 360 litres	XX,XX \$
Bac roulant bleu recyclage – 240 litres	XX,XX \$
Bac roulant bleu recyclage – 360 litres	XX,XX \$
Bac roulant brun compostage – 120 litres	XX,XX \$
Bac roulant brun compostage – 360 litres	XX,XX \$

**h) Tarification pour l'achat de tests d'eau**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour l'achat de tests d'eau au montant de :

TEST D'EAU	COÛT
Trousse 1 – Bactéries	XXX,XX \$
Trousse 2 – Santé	XXX,XX \$
Trousse 3 – Esthétique	XXX,XX \$
Trousse A – Nitrites/Nitrates	XXX,XX \$
Trousse B – Uranium	XXX,XX \$
Trousse C – THM	XXX,XX \$
Trousse D – Turbidité	XXX,XX \$
Trousse E – Cuivre/Plomb	XXX,XX \$

**i) Tarification pour l'achat de tests de radon**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour l'achat de tests de radon au montant de :

TEST D'EAU	COÛT
Radon dans l'air	XXX,XX \$
Radon dans l'eau	XXX,XX \$

**5.3 TRANSPORT**

**a) Location de machineries**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour la location de machineries au montant de :

ÉQUIPEMENTS	TAUX HORAIRE
Niveleuse (incluant opérateur)	XXX,XX \$
Pelle sur pneus (incluant opérateur)	XXX,XX \$

ÉQUIPEMENTS	TAUX HORAIRE
Pelle sur chenilles (incluant opérateur)	XXX,XX \$
Rétrocaveuse (incluant opérateur)	XXX,XX \$
Tracteur (incluant opérateur)	XXX,XX \$
Camion-citerne (incluant opérateur)	XXX,XX \$
Dégeleuse à ponceau	XXX,XX \$
Remorque pour asphalte chaude	XXX,XX \$
Camion 6 roues (incluant opérateur)	XXX,XX \$
Camion 10 roues (incluant opérateur)	XXX,XX \$
Camionnette	XXX,XX \$

**b) Coût de la main-d'œuvre des employés des travaux publics**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification pour les coûts de la main-d'œuvre des employés des travaux publics au montant de :

	TAUX HORAIRE
Temps simple	Selon la convention collective en vigueur (on doit ajouter les bénéfices marginaux et des frais d'administration de 5 %)
Temps supplémentaire	Selon la convention collective en vigueur (on doit ajouter les bénéfices marginaux et des frais d'administration de 5 %)

**5.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Tarification des licences de chien**

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, une tarification au montant de 25,00 \$ par licence de chien (règlement numéro 779-11 et ses amendements).

**ARTICLE 6 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de dix-huit pour cent (18 %).

**ARTICLE 7 : TAUX DE PÉNALITÉS**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, une pénalité de 0,05 % par mois complet ou un maximum cinq pour cent (5 %) par année est calculée sur les soldes impayés.

**ARTICLE 8 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement ou en quatre versements égaux.

**ARTICLE 9 : DATE DES VERSEMENTS**

La date ultime où peut-être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit la date de facture du compte. Les versements subséquents doivent être effectués dans les délais suivants:

- 2<sup>e</sup> versement – 60 jours après l'échéance du premier
- 3<sup>e</sup> versement – 60 jours après l'échéance du deuxième
- 4<sup>e</sup> versement – 60 jours après l'échéance du troisième

**ARTICLE 10 : PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

**ARTICLE 11 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6<sup>e</sup> jour de décembre 2022.**

\_\_\_\_\_  
Me John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 6 décembre 2022

DATE DE L'ADOPTION : XX décembre 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO : XXX-22

DATE DE PUBLICATION :

## **6.2) CONTRATS / CONTRACTS**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE  
POUR LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QU'À la demande du conseil, la direction générale a rencontré des firmes spécialisées dans l'élaboration d'un plan stratégique pour le compte de la Municipalité de Chelsea, visant en outre à établir les principaux objectifs de l'organisation et les principales actions et moyens à mettre en œuvre dans l'accomplissement de sa mission et de ses valeurs;

ATTENDU QUE les firmes suivantes ont soumis des propositions quant à la planification et la réalisation du projet :

Nom de la firme / personne	Détails et prix
<b>KarmaDharma</b>	<p>La proposition soumise s'étale en trois phases comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. La découverte<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement du projet</li><li>- Comprendre l'organisation</li><li>- Revoir la documentation existante</li><li>- Recherche sur l'environnement et les organismes concurrents</li><li>- Entrevues avec les parties prenantes</li></ul></li><li>2. La stratégie<ul style="list-style-type: none"><li>- La planification stratégique</li><li>- Le plan opérationnel</li><li>- Piliers stratégiques et principes fondamentaux</li></ul></li><li>3. Présentation du plan stratégique</li></ol> <p>La proposition est modifiable selon nos besoins et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• plusieurs rencontres avec l'administration municipale</li><li>• des rencontres avec le conseil</li><li>• des groupes de discussion</li><li>• un sondage communautaire</li><li>• des journées de facilitation avec l'équipe</li><li>• présentation du plan préliminaire et modifications</li><li>• présentation du plan final</li></ul> <p><b>La proposition s'étale sur environ 10 semaines et les coûts soumis s'élèvent à un investissement total de 32 750,00 \$ (taxes en sus) représentant une dépense nette de 34 383,41 \$.</b></p>
<b>Paul Turpin   Conseiller dans l'art de négocier des virages stratégiques</b>	<p>La démarche de planification stratégique estimée devrait se réaliser en trois temps :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Animation d'un lac à l'épaule avec le conseil municipal (deux rencontres de préparation, une rencontre d'animation, une rencontre de suivi post-animation)</li></ol>

Nom de la firme / personne	Détails et prix
	<p>2. Élaboration du plan stratégique en collaboration avec le DG, l'équipe de direction de l'administration municipale ainsi que les membres du conseil municipal (13 rencontres diverses dont au moins 4 avec le conseil)</p> <p>3. « Consultation » avec les employés de l'administration municipale ainsi qu'avec les citoyens et citoyennes (5 rencontres variées)</p> <p><b>Le processus pourrait s'échelonner sur 13 mois et les coûts estimés s'élèvent à environ 24 625,00 \$ (taxe en sus), représentant une dépense nette de 25 853,17 \$.</b></p>

ATTENDU QUE le la direction générale et le conseil a procédé à l'analyse des propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'élaboration d'un plan stratégique pour la Municipalité de Chelsea à \_\_\_\_\_ selon la proposition détaillée soumise au montant de \_\_\_\_\_ \$ plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-419 (Honoraires professionnels autres).

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE  
AVEC ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, l'achat d'un balai mécanique avec équipements a été approuvé et un montant net de 375 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat du balai mécanique avec équipements;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 21 novembre 2022 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Équipements JKL inc.	432 932,61 \$	395 325,18 \$
FST Canada inc. (Équipement Joe Johnson)	466 177,64 \$	425 682,32 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Équipements JKL inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Équipements JKL inc. au montant de 432 932,61 \$, incluant les taxes, pour l'achat du balai mécanique représente un montant net de 395,325,18 \$, soit un dépassement budgétaire de 20 325,18 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat du balai mécanique avec équipements incluant le dépassement budgétaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1236-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat du balai mécanique avec équipements au montant de 432 932,61 \$, incluant les taxes, à la compagnie Équipements JKL inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1236-21.

## **6.5) MANDATS / MANDATES**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**MANDAT POUR LA CESSION DU LOT 3 741 740 AU CADASTRE DU  
QUÉBEC À LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE dans le cadre de travaux pour la réfection du chemin de la Rivière, la Municipalité a obtenu l'autorisation du propriétaire du lot 3 741 740 afin d'effectuer des travaux sur sa propriété;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec le propriétaire du lot 3 741 740 et que ce dernier désire céder le lot à la Municipalité pour la somme de 1,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer tous frais découlant de la cession dudit lot y compris les frais de notaire;

ATTENDU QUE le services des travaux publics recommande l'acquisition dudit lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil autorise la cession du lot 3 741 740 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, à la Municipalité de Chelsea, pour la somme d'un dollar (1,00 \$).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que M<sup>e</sup> Catherine Fraser, notaire, soit mandatée pour la préparation des documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-412 (Honoraires professionnels – Services juridiques).

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**MANDAT À DHC AVOCATS DE POURSUIVRE LES RECOURS JUDICIAIRES  
APPROPRIÉS DEVANT LA COUR FÉDÉRALE - COMMISSION DE LA  
CAPITALE NATIONALE – PAIEMENTS SUITE À L’AVIS DU COMITÉ  
CONSULTATIF SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSOCIÉS AUX  
PAIEMENTS EN REMPLACEMENT D’IMPÔTS**

ATTENDU QUE le 7 décembre 2021, par la résolution numéro 426-21, le conseil a unanimement mandaté Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, de prendre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour fédérale dans le dossier en titre;

ATTENDU QUE les sommes dues par la Commission de la capitale nationale n’ont toujours pas été payées dans leur entièreté à ce jour;

ATTENDU QUE la CCN a effectué des paiements partiels en remplacement d’impôts pour l’année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil mandate Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, pour poursuivre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour fédérale et représenter la Municipalité de Chelsea pour infirmer cette décision de la CCN et faire respecter les Avis émis unanimement par des experts pancanadiens membres du Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d’impôts concernant le Parc de la Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **6.6) DIVERS / VARIOUS**

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES  
POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses sessions ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le Secrétaire-trésorier donnera un avis public du contenu du calendrier;

ATTENDU QU'EN vertu du règlement municipal numéro 1131-19 concernant la régie interne du conseil, les sessions ordinaires du conseil municipal de Chelsea auront lieu à 19 h dans la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, sauf exception;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le calendrier des sessions ordinaires pour l'année 2023 par le biais de la résolution 211-22 et qu'une modification s'impose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu de modifier le calendrier des sessions ordinaires du conseil municipal de Chelsea, pour l'année 2023 comme suit :

<b>SESSIONS ORDINAIRES 2023</b>	
<b>Conseil de la Municipalité de Chelsea</b>	
<b>Salle du conseil de la MRC des Collines 19 h</b>	
Mardi	10 janvier
Mardi	7 février
Mardi	14 mars
Mardi	4 avril
Mardi	2 mai
Mardi	6 juin (Hollow Glen)
Mardi	4 juillet
<b>Mardi</b>	<b>22 août (Farm Point)</b>
Mardi	5 septembre
Mardi	3 octobre
Mardi	7 novembre
Mardi	5 décembre

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE PERMETTRE  
L'USAGE D'UN CENTRE MULTISPORT DANS L'AIRE D'AFFECTATION  
MULTIFONCTIONNELLE CONTIGUË À LA ROUTE 105**

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE le lot 6 316 424 au cadastre du Québec, également connue comme le 47 route 105, est situé dans une aire d'affectation multifonctionnelle selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation multifonctionnelle à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE Gestion ARSO a approché la Municipalité et propose d'aménager un centre multisport à rayonnement régional au 47, route 105;

ATTENDU QUE le conseil appuie cette proposition de centre multisport puisqu'il contribuera à la santé et au bien-être des résidents de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil constate que l'usage serait non conforme au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais puisque ce type d'usage n'est pas autorisé à l'intérieur d'une aire d'affectation multifonctionnelle;

ATTENDU QUE le conseil convient qu'il est généralement préférable, dans l'objectif de freiner l'étalement urbain, de concentrer ce type d'usage à l'intérieur des périmètres urbains au lieu de les disperser en zone rurale à l'intérieur d'aires multifonctionnelles;

ATTENDU QUE le conseil juge toutefois que cette aire d'affectation multifonctionnelle est particulière, puisqu'elle est située au contraire dans un milieu déjà urbanisé de la Municipalité, sur une route à portée régionale, qu'elle est contiguë au territoire urbanisé de la Ville de Gatineau et qu'elle consiste de l'une des portes d'entrée principales de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son SAD de manière à permettre un centre multisport au 47, route 105;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'un plan d'urbanisme et d'un règlement de zonage révisés en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière à permettre un centre multisport sur le lot 6 316 424 au cadastre du Québec, connue comme le 47 route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022 ordinary sitting**

**NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC BORDIER AU POSTE DE  
RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU QUE le 11 octobre 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de réceptionniste;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Monsieur Éric Bordier;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Monsieur Éric Bordier pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de nommer Monsieur Éric Bordier au poste de réceptionniste permanent à temps partiel (21h/semaine) à compter du 7 novembre 2022, rémunéré selon la grille salariale des cols blancs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022 ordinary sitting**

**NOMINATION DE MADAME MONIQUE CHARTRAND AU POSTE DE  
RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU QUE le 11 octobre 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de réceptionniste;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Madame Monique Chartrand;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Madame Monique Chartrand pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de nommer Madame Monique Chartrand au poste de réceptionniste permanent à temps partiel (14h/semaine) à compter du 7 novembre 2022, rémunérée selon la grille salariale des cols blancs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022 ordinary sitting**

**NOMINATION DE MADAME MANON PROULX AU POSTE DE DIRECTRICE  
DU SERVICE DES FINANCES**

ATTENDU QUE le 15 août 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de Directeur ou Directrice du service des finances;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des candidatures externes ainsi que la candidature interne de Madame Manon Proulx;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Madame Manon Proulx pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu de nommer Madame Manon Proulx au poste de Directrice des finances et ce à compter du 21 novembre 2022, rémunérée selon la grille salariale des cadres.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Madame Proulx à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Directrice du service des finances.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022 ordinary sitting**

**DÉMISSION DE MADAME ROXANNE LAFRAMBOISE-LAROSE À TITRE DE  
COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA  
CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le 10 novembre 2022, la Municipalité recevait la lettre de démission de Madame Roxanne Laframboise-Larose, effective le 4 décembre 2022 après 5 années de service;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu d'accepter la démission de Madame Roxanne Laframboise-Larose et de la remercier pour son travail et son dévouement au sein du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022 ordinary sitting**

**NOMINATION DE MONSIEUR DAVID PAUL CROSS AU POSTE DE  
CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE le 25 avril 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de Chef d'équipe aux travaux publics;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats internes et les a évalués à tour de rôle durant l'été 2022;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Monsieur David Paul Cross pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu de nommer Monsieur David Paul Cross au poste de Chef d'équipe aux travaux publics à compter du 21 novembre 2022, rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Monsieur Cross à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Chef d'équipe aux travaux publics.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

## **7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /  
SITE PLANNING AND  
ARCHITECTURAL INTEGRATION  
PROGRAMS**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
ENSEIGNE RATTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT  
ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane sur le bâtiment de 0,86 m X 3,98 m pour le commerce « Polo Vélo »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements numéros 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu des règlements numéros 681-06 et 1218-22 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment pour le commerce « Polo Vélo » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20051;
- aux détails de l'enseigne, préparés par V. Bélanger, datés du 13 octobre 2022 et transmis par courriel le 13 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
ENSEIGNE DÉTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT  
ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « La Trappe à Fromage »;

ATTENDU QUE l'enseigne en polyuréthane aura 0,55 m X 0,75 m et sera installée sur la structure de l'enseigne collective déjà approuvée par le conseil;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements numéros 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu des règlements numéros 681-06 et 1218-22 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « La Trappe à Fromage » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20052;
- aux détails de l'enseigne, préparés par V. Bélanger, datés du 20 octobre 2022 et transmis par courriel le 21 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
ENSEIGNE DÉTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT  
ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « Olivia »;

ATTENDU QUE l'enseigne en polyuréthane aura 0,55 m X 0,75 m et sera installée sur la structure de l'enseigne collective déjà approuvée par le conseil;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements numéros 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu des règlements numéros 681-06 et 1218-22 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « Olivia » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20052;
- aux détails de l'enseigne, préparés par V. Bélanger, datés du 20 octobre 2022 et transmis par courriel le 21 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
ENSEIGNE DÉTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT  
ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « Second Cup »;

ATTENDU QUE l'enseigne en polyuréthane aura 0,55 m X 0,75 m et sera installée sur la structure de l'enseigne collective déjà approuvée par le conseil;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements numéros 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu des règlements numéros 681-06 et 1218-22 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « Second Cup » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20052;
- aux détails de l'enseigne, préparés par V. Bélanger, datés du 20 octobre 2022 et transmis par courriel le 21 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-22 – RÈGLEMENT  
CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement concernant les nuisances publiques pour assurer la paix, l'ordre et la propreté sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 485-98 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea est entré en vigueur le 11 mai 1998 et qu'il est obsolète;

ATTENDU QUE des modifications y ont été apportées en 2001, 2015 et 2017;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des définitions au règlement;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des précisions sur ce qui est une nuisance, sur l'entreposage de véhicules non fonctionnels, sur les encarts publicitaires, ainsi que sur les nuisances et entretien des propriétés municipales;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge opportun et d'intérêt public de réviser la réglementation en vigueur en matière de nuisances;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 6 septembre 2022 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Règlement numéro 1241-21 – Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-22**

### **RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement concernant les nuisances publiques pour assurer la paix, l'ordre et la propreté sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 485-98 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea est entré en vigueur le 11 mai 1998 et qu'il est obsolète;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu d'ajouter des définitions au règlement;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu d'ajouter des précisions sur ce qui est une nuisance, sur l'entreposage de véhicules non fonctionnels, sur les encarts publicitaires, sur les nuisances et entretien des propriétés municipales;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge opportun et d'intérêt public de réviser la réglementation en vigueur en matière de nuisances;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 septembre 2022 et que le projet fut présenté et déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 485-98 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et ses amendements est abrogé et remplacé par le présent règlement.

#### **CHAPITRE 2 – BUT DU RÈGLEMENT**

3. Le présent règlement a pour but de permettre à la Municipalité de Chelsea d'édicter des normes de comportement en société et constituer des mesures de protection des intérêts collectifs et d'ordre public.
4. Le présent règlement définit ce qu'est une nuisance et la Municipalité se dote d'un outil lui permettant d'exiger d'un propriétaire, locataire ou occupant de l'immeuble, dans un délai qu'elle détermine, de faire disparaître la nuisance ou de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elle ne se manifeste à nouveau. Lors de non-respect de sa réglementation, ce règlement permet d'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister des nuisances.
5. Le présent règlement ne connaît pas de droit acquis en matière de nuisances.

## **CHAPITRE 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

6. Dans le présent règlement les mots suivants signifient :

« **Case de stationnement** » : Espace unitaire aménagé spécifiquement pour le stationnement d'un seul véhicule automobile.

« **Construction** » : Un assemblage de matériaux reliés ou non au sol ou fixés à tout objet relié au sol comprenant, d'une manière non limitative, les réservoirs, les pompes à essence, les estrades, les piscines, les hangars, et les bâtiments.

« **Contaminant** » : Matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement incluant notamment, mais non limitativement, la résine, laque, peinture, huile ou graisse d'origine minérale, ou une matière combustible ou explosive, incluant les carburants à moteur ou à chauffage et les aérosols.

« **Cours d'eau** » : Toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, à l'exception d'un fossé de voie publique ou privée, d'un fossé mitoyen et d'un fossé de drainage qui est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.

« **Déchet** » : De manière non limitative comprend tous biens meubles abandonnés, détériorés, ordures ménagères, papier, bouteilles vides, ferraille, rejets d'un procédé commercial ou industriel, cadavres d'animaux, débris de construction et de démolition, appareils mécaniques ou électriques hors d'état de fonctionner ou mis au rancart, les contenants inutilisés.

« **Emprise** » : Espace de terrain occupé ou destiné à être occupé par une voie de circulation ou une infrastructure d'un service public.

« **Encart publicitaire** » : Tout dépliant, prospectus, feuillet ou tout autre article publicitaire conçu à des fins d'annonce ou de réclame.

« **Entretien léger** » : Action visant à assurer l'écoulement normal des eaux d'un fossé et consistant à couper ou à retirer à la main, à l'aide d'une pelle, d'une tondeuse et de tous autres outils légers et similaires, tous végétaux, déchets ou matériaux. Ne constitue pas de l'entretien léger les travaux qui requièrent l'utilisation de machinerie lourde ou les travaux d'excavation, de remblayage, de creusage, de reprofilage, d'ajustement de pente et de stabilisation de talus.

« **Espace de stationnement hors rue** » : Espace aménagé à l'extérieur d'un chemin, de surface ou en structure, destiné au stationnement de véhicules automobiles et comprenant des cases de stationnement et les allées de circulation donnant accès aux cases ou aux rangées de cases.

« **Ferraille** » : Déchets de fer ou d'acier, vieux morceaux ou instruments de fer, carcasses ou parties de carcasses de véhicules ou d'appareils électro-ménagers.

« **Fonctionnaire responsable** » :

- a) Le Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants;
- b) Le Directeur du service des travaux publics et des infrastructures et ses représentants.

« **Fossé entretenable** » : Tout fossé de voie publique longeant un lot sur une longueur maximale de 120 mètres et ayant une pente latérale de 2 dans 1 de chaque côté et dont la profondeur maximale est de 1 mètre ou ayant une pente latérale de 3 dans 1 de chaque côté et dont la profondeur maximale est de 1,5 mètre.

« **Fossé de voie publique** » : Petite dépression en long creusée dans le sol, servant à l'écoulement des eaux de surface **et au drainage** d'une voie publique.

« **Fossé mitoyen** » : Le fossé mitoyen sert de ligne séparatrice entre terrains voisins et est un dispositif de drainage qui permet la gestion des eaux pluviales.

« **Fossé de drainage** » : Le fossé de drainage est utilisé aux seules fins de drainage.

« **Herbe** » : Gazon ou tout végétal de petite taille et souple dépourvu d'écorce.

« **Herbe à poux** » : *Ambrosia artemisiifolia* L. et *Ambrosia trifida* L.

« **Immeuble** » : Un lot ou un bâtiment.

« **Lieu habité** » : Tout bâtiment occupé ou fréquenté des personnes qui y résident, travaillent ou séjournent et comprend de façon non limitative une habitation, un commerce, un édifice à bureau, un hôpital, une embarcation, un campement ou tout autre lieu analogue ou partie d'un tel lieu qui constitue un local distinct.

« **Ligne des hautes eaux** » : Ligne servant à délimiter le littoral et la rive des lacs, des cours d'eau et des milieux humides. Celle-ci est déterminée, selon le cas, par l'une des méthodes suivantes:

- a) Dans le cas où il y a un ouvrage de retenue des eaux, la limite du littoral se situe à la cote maximale d'exploitation de l'ouvrage hydraulique pour la partie du plan d'eau situé en amont de l'ouvrage, à l'intérieur de sa zone d'influence;
- b) Dans le cas où il y a un mur de soutènement, la limite du littoral se situe au sommet de cet ouvrage;
- c) Dans les autres cas que ceux mentionnés aux paragraphes a) & b), par la méthode botanique experte ou biophysique lesquelles s'appuient sur les espèces végétales ou les marques physiques qui sont présentes;
- d) Dans le cas où aucune des méthodes précédentes n'est applicable, à la limite des inondations associées à une crue de récurrence de 2 ans.

« **Lot** » : Fonds de terre identifié et délimité sur un plan de cadastre officiel fait, déposé et publié conformément à la *Loi sur le cadastre* (LRQ, c. C-1) ou au *Code civil du Québec* (LQ, 1991, c. 64).

« **Plantes envahissantes et nocives** » :

- a) Berce du Caucase (*H. mantegazzianum*);
- b) Érable à Giguère ou érable à feuilles composées (*A. negundo*);
- c) Herbe à poux (*A. artemisiifolia*);
- d) Pétasite du Japon (*P. japonicus*).

« **Rémanents** » : Débris végétaux laissés au sol après un traitement sylvicole, un traitement arboricole ou à la suite d'une perturbation naturelle.

« **Servitude** » : Droit imposé à une propriété en faveur de la Municipalité au nom de l'intérêt général.

« **Terrain naturel** » : Terrain conservé à des fins de conservation ou de protection de la biodiversité, incluant, mais non limitativement, un parc, un boisé, un milieu humide.

« **Véhicule automobile** » : Un véhicule routier motorisé qui est adapté essentiellement pour le transport d'une personne ou d'un bien.

« **Véhicule immobilisé** » : Tout ce qui n'est pas un véhicule routier au sens du *Code de Sécurité routière du Québec* (ch. C-24.2).

« **Voie publique** » : Terrain entretenu par ou pour le compte d'un organisme public qui est utilisé pour la circulation, notamment, mais non limitativement, une emprise de chemin, un chemin, une ruelle, un trottoir, un pont, un sentier piétonnier, une piste cyclable, un sentier de motoneige, un sentier de randonnée, une place publique, une voie ferrée ou une aire publique de stationnement.

7. Champ d'application : Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

#### **CHAPITRE 4 – PROPRIÉTÉ ET ENTRETIEN DES LOTS**

8. Commet une nuisance, quiconque laisse, dépose ou tolère sur un lot, la présence:

- a) de déchets ou de substances nauséabondes;
- b) de matériaux de construction ou d'amoncellement de terre, de sable, de pierres ou de gravier qui ne sont pas incorporés ou destinés à être incorporés à une construction sur ce lot pour laquelle un permis de construction a été préalablement émis si requis;

- c) de ferraille;
- d) d'un arbre malade ou mort ou dans un état si précaire qu'il est susceptible de tomber sur la voie publique;
- e) d'un arbre, arbuste, aménagement paysager, haie ou toute autre végétation qui empiète sur la voie publique, dissimule la signalisation routière, amoindrit l'éclairage du réseau d'éclairage public, nuit d'une quelconque manière à la propriété municipale ou à son usage ou constitue un danger pour les usagers d'une voie publique;
- f) de pneus, quelle qu'en soit la condition, à l'extérieur d'un bâtiment fermé;
- g) d'eau stagnante, autre qu'un cours d'eau, entre le 1er juin et le 1er octobre.

Pour les fins du paragraphe d) ci-avant, tout arbre, arbuste, aménagement paysager ou haie doit être émondé ou élagué de manière à ce que le dégagement sous toute branche soit conforme au minimal prescrit aux paragraphes qui suivent. Le dégagement doit être mesuré entre le dessous de la branche et le point le plus élevé de l'élément de référence, à la verticale de la branche :

- i. 4,85 m au-dessus de la chaussée d'un chemin sur lequel la circulation d'un véhicule lourd est autorisée, au-dessus d'une voie d'accès pour les véhicules du service d'incendie exigée par le code de construction applicable et au-dessus d'un sentier piétonnier ou d'un chemin d'urgence exigé pour un chemin en impasse par le règlement de lotissement en vigueur;
  - ii. 4 m au-dessus de la chaussée d'un chemin autre que celui visé au paragraphe i.;
  - iii. 3 m au-dessus d'un trottoir ou d'un sentier pour piéton autre qu'un sentier piétonnier visé au paragraphe i.
- 9.** Commet une nuisance, le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot qui tolère que ce lot soit dans un état général de malpropreté ou état tel que son aspect visuel cause un préjudice esthétique aux immeubles voisins et au voisinage.
- 10.** Commet une nuisance, quiconque laisse, dépose ou tolère sur un lot, la présence de rémanents.

Pour l'application de l'article 10, la présence de rémanents est autorisée sur un terrain naturel si le propriétaire, locataire ou occupant du terrain satisfait à toutes les conditions suivantes :

- i. Les rémanents sont situés à l'intérieur d'un rayon de 30 mètres de leur point d'origine;
  - ii. Les rémanents doivent occuper une hauteur inférieure à 60 centimètres à partir du niveau du sol à l'exception des copeaux dont la hauteur maximale est fixée à 20 centimètres;
  - iii. Tous les rémanents ne doivent pas nuire aux arbres résiduels de plus de 2 mètres de hauteur;
  - iv. Les rémanents ne doivent pas se retrouver à l'intérieur des limites suivantes :
    - 5 mètres d'un sentier
    - 5 mètres d'un trottoir
    - 5 mètres d'un chemin
    - 1,5 mètres d'une limite de propriété
    - Littoral d'un cours d'eau, déterminé par la ligne des hautes eaux.
- 11.** Commet une nuisance, le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot construit, qui laisse ou tolère la présence de plantes envahissantes et nocives.

Cet article ne s'applique pas à une emprise entretenue par la Municipalité, à un terrain naturel ainsi qu'à un terrain désigné comme territoire agricole protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, (LRQ, c. P-41.1).

12. Pour l'application de l'article 11, le propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain sur lequel se trouve des plantes envahissantes et nocives doit procéder à son éradication ou, au minimum, à sa coupe afin de s'assurer que cette plante n'entrera pas en floraison.
13. Les bandes riveraines des cours d'eau et les fossés sont exclus de l'application de l'article 11.

## **CHAPITRE 5 – ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE ET DES SERVITUDES**

14. Commet une nuisance quiconque dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui obstruent ou empêchent l'écoulement des eaux d'un fossé de voie publique.
15. Commet une nuisance quiconque dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui obstruent ou empêchent l'écoulement de l'eau de surface dans une structure pluviale, par exemple un puisard, un ponceau, un fossé mitoyen, un fossé de drainage, une rigole, un bassin de rétention, etc.
16. Commet une nuisance quiconque remplit, détourne ou autrement exécute des travaux qui modifient la forme, la fin ou le parcours d'un fossé de voie publique, sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite de la Municipalité.
17. Commet une nuisance quiconque remplit, détourne ou autrement exécute des travaux qui modifient la forme, la fin ou le parcours d'un fossé mitoyen, d'un fossé de drainage ou d'une rigole aménagée dans une servitude, sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite de la Municipalité.
18. Commet une nuisance le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot longé par un fossé de voie publique qui fait défaut d'en assurer l'entretien permettant l'écoulement normal des eaux. Cette obligation revient au propriétaire, au locataire ou à l'occupant d'un lot lorsque l'entretien nécessaire est léger et qu'il s'agit d'un fossé entretenable.
19. Commet une nuisance le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot longé ou traversé par un fossé mitoyen, un fossé de drainage ou une rigole aménagé dans une servitude qui fait défaut d'en assurer l'entretien permettant l'écoulement normal des eaux.
20. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot construit qui fait défaut d'entretenir la partie de l'emprise adjacente à son lot.

Sont exclus de l'application de cet article les aménagements paysagers installés par la Municipalité ainsi que les arbres se trouvant dans l'emprise.

21. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot construit qui fait défaut d'aménager la partie de l'emprise adjacente à son lot.
22. Commet une nuisance quiconque souille la propriété municipale, notamment, mais non limitativement, une voie publique ou un immeuble public, en y déposant, y laissant ou en y jetant des déchets, des substances nauséabondes, des eaux usées, de la neige, des contaminants, des matériaux de construction, des affiches ou tout autre objet, matière ou substance.
23. Commet une nuisance quiconque laisse sur la propriété municipale, lors de réalisation de travaux, une souche d'arbre ou un arbre coupé à mi-tronc.
24. Commet une nuisance quiconque installe ou fait installer un distributeur qui distribue, offre ou expose des périodiques, des imprimés, des articles ou toute marchandise de consommation dans l'emprise d'une voie publique.

25. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant qui tolère l'accumulation de neige, de glace ou de glaçons sur un toit incliné qui se déverse ou peut se déverser sur une voie publique.

## **CHAPITRE 6 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

26. Commet une nuisance quiconque déverse ou permet que soient déversés tous contaminants ou déchets sur ou dans tout immeuble ou dans tout milieu humide ou hydrique ou fossé.
27. Commet une nuisance quiconque tolère sur un lot la présence d'un contaminant hors de son contenant ou dans un contenant non scellé ou endommagé.
28. Commet une nuisance quiconque fait, tolère ou permet que soient effectués dans un cours d'eau, des travaux ou encore de poser des actes de nature à arrêter, modifier, accroître, réduire, détourner ou autrement altérer ou affecter de manière quelconque ledit cours d'eau sans autorisations préalables des autorités compétentes en la matière.
29. Commet une nuisance quiconque utilise ou permet que soit utilisé un cours d'eau à des fins récréatives ou à toutes autres fins de manière à le modifier, à l'endommager ou à troubler la jouissance paisible du même cours d'eau par des personnes ayant droit de l'utiliser.
30. Commet une nuisance quiconque enterre ou permet que soient enterrés de matériaux de constructions, contaminants, ordures ménagères, matières recyclables, matières compostables, immondices, des produits dangereux ou tout autre produit nuisible pour l'environnement.

## **CHAPITRE 7 – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

31. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant qui laisse, dépose ou tolère la présence :
- a) de matières résiduelles ou de sacs à matières résiduelles non entreposés dans une remise, conteneur ou poubelle;
  - b) de sacs de plastique ou tout autre contenant, non scellé ou endommagé renfermant des matières résiduelles;
  - c) d'un conteneur à matières résiduelles ou poubelle renfermant des matières résiduelles dont le couvercle est en position ouverte ou non muni d'un couvercle étanche;
  - d) d'un conteneur à matières résiduelles ou poubelle dont l'extérieur ou l'intérieur est souillé;
  - e) d'un conteneur renfermant des graisses ou des huiles de cuisson dont le couvercle est en position ouverte ou non muni d'un couvercle étanche;
  - f) d'un conteneur à graisse ou huile de cuisson dont l'extérieur est souillé.

## **CHAPITRE 8 – VÉHICULES ROUTIERS ET FERRAILLE**

32. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble qui y laisse, y dépose ou tolère qu'il y soit laissé à l'extérieur d'un bâtiment fermé:
- a) de la ferraille;
  - b) des véhicules routiers hors d'état de fonctionner;
  - c) une ou des carcasses de véhicules routiers;
  - d) des parties ou débris de véhicules routiers;
  - e) un ou des appareils mécaniques non en état de fonctionner;
  - f) des parties ou débris d'appareils mécaniques;
  - g) des parties ou débris de véhicules de tous genres;
  - h) un ou des véhicules routiers non immatriculés pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement.

Cet article ne s'applique pas à un lot sur lequel est exercé un usage autorisé en vertu du règlement de zonage permettant la présence de tels véhicules.

33. Malgré l'article précédent, un véhicule possédant une plaque de remisage peut être entreposé à l'extérieur et conservé pendant un an. Cependant, la présence dudit véhicule ne doit pas avoir d'impact ou porter atteinte à la sécurité publique, à la santé, à l'environnement (trace de contamination ou perte de liquide) et au bien-être de la communauté (carcasse visible de la route).
34. Commet une nuisance quiconque effectue ou permet que soit effectué de façon répétitive ou fréquente sur ou dans le même immeuble l'entretien, la réparation, le démantèlement, la modification de véhicules à l'extérieur d'un bâtiment fermé.

#### **CHAPITRE 9 – ENTREPOSAGE**

35. Commet une nuisance quiconque utilise ou permet que soit utilisé tout véhicule ou partie de ceux-ci pour effectuer de l'entreposage.
36. Commet une nuisance quiconque utilise ou permet que soit utilisé un abri temporaire à des fins d'entreposage (entre le 16 avril et le 14 octobre) ou de laisser dans un état de délabrement.
37. Commet une nuisance quiconque utilise ou permet que soit utilisé un lot vacant à des fins d'entreposage.

#### **CHAPITRE 10 – ENCARTS PUBLICITAIRES**

38. Commet une nuisance quiconque fait ou fait faire la distribution d'encarts publicitaires sur la propriété publique ou de porte-à-porte, sans les déposer dans les boîtes aux lettres ou, à défaut, sans les déposer de manière à ce qu'ils ne s'envolent au vent.

#### **CHAPITRE 11 – PROJECTILES**

39. Commet une nuisance quiconque lance ou permet que soit lancé volontairement, une balle ou autre projectile sur un autre terrain sans le consentement du propriétaire de ce dernier.

Commet une nuisance le propriétaire, l'occupant ou l'exploitant d'un terrain public ou privé, qui ne prend pas les mesures appropriées pour éviter que soit lancé ou projeté, de façon répétée, une balle ou autre projectile susceptible de mettre en danger la sécurité des personnes ou des biens hors du terrain d'où il provient.

#### **CHAPITRE 12 – POUSSIÈRE**

40. Commet une nuisance quiconque fait ou permet que soit faite de la poussière de nature à porter atteinte au bien-être et au confort du public par l'utilisation de tout véhicule automobile, balai mécanique, souffleur à feuilles ou par tout autre appareil motorisé similaire sur un espace de stationnement hors rue constitué de plus de dix cases de stationnement.
41. Commet une nuisance quiconque effectue ou permet que soit effectuée l'utilisation d'un produit, d'une substance, d'un objet, d'un moyen ou d'un appareil dégageant de la poussière ou des particules quelconques, de façon à incommoder ou troubler le bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

#### **CHAPITRE 13 – ÉPANDAGE DE FUMIERS ET ODEURS**

42. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant qui tolère que soit entreposé ou épandu du fumier non désodorisé sur un terrain qui n'est pas en culture ou en pâturage.
43. Commet une nuisance quiconque émet ou permet que soient émises des odeurs nauséabondes ou désagréables, par le biais ou en utilisant toute substance ou produit de manière à troubler ou incommoder une ou plusieurs personnes du voisinage.

44. Les articles 42 et 43 ne s'appliquent pas aux activités permises et conformes à ce qui est prévu à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, (LRQ, c. P-41.1) et le fumier doit être entreposé conformément aux règlements provinciaux sur la Qualité de l'environnement.

#### **CHAPITRE 14 – VERMINES ET RONGEURS**

45. Commet une nuisance quiconque cause ou tolère toute condition de nature à favoriser la présence ou la prolifération de la vermine ou de rongeurs dans un bâtiment ou sur un immeuble.

#### **CHAPITRE 15 – POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE**

46. Le fonctionnaire responsable est autorisé à visiter et à examiner tout immeuble ou meuble en application du règlement afin de s'assurer que les dispositions du règlement soient respectées.

Sur demande, le fonctionnaire responsable qui procède à une inspection doit établir son identité.

47. Le fonctionnaire responsable qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis une infraction peut exiger qu'elle lui déclare son nom, adresse et date de naissance.

Le fonctionnaire responsable peut en outre exiger de cette personne qu'elle lui fournisse les renseignements permettant d'en confirmer l'exactitude.

Une personne peut refuser de déclarer son nom, adresse et date de naissance ou de fournir des renseignements permettant d'en confirmer l'exactitude, tant qu'elle n'est pas informée de l'infraction alléguée contre elle.

48. Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble ou meuble doit en autoriser l'accès au fonctionnaire responsable et doit laisser ce dernier procéder à son inspection. Toute personne présente lors d'une telle inspection doit s'abstenir d'insulter, de molester, d'intimider ou de menacer le fonctionnaire responsable et ne doit en aucun moment nuire à l'exercice de ses fonctions de quelque manière que ce soit. Toute personne qui utilise ou entrepose une matière dangereuse doit en aviser le fonctionnaire responsable durant son inspection.

49. Le fonctionnaire responsable avise par écrit tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de cesser, dans un délai donné, toute nuisance décrétée en vertu du présent règlement.

Tout avis qui doit être donné en vertu de cet article est signifié suivant les prescriptions des articles 424 à 430 du *Code Municipal du Québec* (LRQ, c. C-27.1).

50. Toute personne qui souille la propriété municipale doit effectuer le nettoyage de façon à remettre la propriété dans l'état qu'elle était avant qu'elle ne soit ainsi souillée. Le nettoyage doit être effectué immédiatement ou, selon le cas, dans un délai fixé par le fonctionnaire responsable. Advenant que le nettoyage nécessite l'interruption ou le détournement de la circulation routière ou piétonnière, le débiteur de l'obligation de nettoyer doit en aviser, au préalable, le fonctionnaire responsable.

À l'expiration des délais mentionnés à l'alinéa précédent, le fonctionnaire responsable pourra faire exécuter les travaux aux frais du contrevenant et toutes dépenses engagées en vertu de cet article, y compris les frais d'administration, seront facturées à ce dernier dès que le coût sera établi.

## **CHAPITRE 16 – DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS**

**51.** Le conseil autorise, de façon générale, le fonctionnaire responsable à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise généralement, en conséquence, ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du règlement.

**52.** Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais pour chaque infraction, d'une amende fixe de 1 000,00 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende fixe de 2 000,00 \$ s'il est une personne morale.

Dans le cas d'une récidive, dans les deux ans de la déclaration de culpabilité pour une même infraction, le contrevenant est passible, en outre des frais pour chaque infraction, d'une amende fixe de 2 000,00 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende fixe de 4 000,00 \$ s'il est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec* (LRQ, c. C-25.1).

**53.** Le paiement de l'amende ne libère pas le contrevenant de se conformer aux dispositions du présent règlement.

**54.** Lorsqu'une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infraction distincte qu'il y a de jours ou de fraction de jour qu'elle a duré et ces infractions peuvent être décrites dans un seul chef d'accusation.

**55.** Dans le cas où le tribunal prononce une sentence concernant une infraction au règlement, il peut, en sus de l'amende et des frais, ordonner que les nuisances qui font l'objet de l'infraction soient enlevées par quiconque déclaré coupable de l'infraction.

À défaut pour cette personne ou ces personnes de s'exécuter dans le délai imparti, cette nuisance pourra être enlevée par la Municipalité aux frais de cette ou ces personnes.

Un préavis de la demande d'ordonnance doit être donné par le poursuivant à la personne que l'ordonnance pourrait obliger à enlever la nuisance, sauf si cette personne est en présence du juge.

**56.** La Municipalité se réserve le droit d'exercer tout autre recours prévu par la *Loi*.

## **CHAPITRE 17 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

**57.** Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.**

\_\_\_\_\_  
Me John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION..... 6 septembre 2022

DATE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT..... 6 décembre 2022

NUMÉRO DE RÉOLUTION.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE  
EN VIGUEUR.....

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-22 – RÈGLEMENT SUR LES  
DEMANDES DE DÉMOLITION**

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire et d'intérêt du public de régir les demandes de démolition sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la Municipalité peut régir par règlement les demandes de démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021 ;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2022 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le XX novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Règlement numéro 1242-22 – Règlement sur les demandes de démolition », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-22**

### **RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt du public de régir les demandes de démolition sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la Municipalité peut régir par règlement les demandes de démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2022 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le **XX** novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Ce règlement abroge le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et le remplace, dès son entrée en vigueur, par le « Règlement numéro 1242-22 - Règlement sur les demandes de démolition », joint en annexe comme s'il était ici au long reproduit.

**ARTICLE 3**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.**

\_\_\_\_\_  
Me John-David McFaul,  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard,  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	1 <sup>er</sup> novembre 2022
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	1 <sup>er</sup> novembre 2022
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....	<b>XX</b> novembre 2022
DATE DE L'ADOPTION :.....	6 décembre 2022
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :.....	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	



RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES  
DE DÉMOLITION  
N° 1242-22

RÈGLEMENT – DÉCEMBRE 2022

EN VIGUEUR JJ MMMM 2022





MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

TABLE DES MATIÈRES

---

## TABLES DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ET INTERPRÉTATIVES .....</b>	<b>1</b>
SECTION 1.1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES.....	2
Article 1.1.1 : Titre du règlement.....	2
Article 1.1.2 : Abrogation .....	2
Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti.....	2
Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois.....	2
Article 1.1.5 : Immeubles assujettis .....	2
Article 1.1.6 : Travaux assujettis.....	3
Article 1.1.7 : Domaine d'application.....	3
Article 1.1.8 : Lois et règlements.....	3
SECTION 1.2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES .....	4
Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions .....	4
Article 1.2.2 : Renvoi .....	4
Article 1.2.3 : Terminologie.....	4
Article 1.2.4 : Temps du verbe.....	5
Article 1.2.5 : Obligation .....	5
Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot .....	5
Article 1.2.7 : Personne, quiconque .....	5
<b>CHAPITRE 2. ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT .....</b>	<b>6</b>
SECTION 2.1: LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES.....	7
Article 2.1.1 : Administration et application.....	7
SECTION 2.2 : FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE.....	8
Article 2.2.1 : Administration du règlement.....	8
Article 2.2.2 : Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire responsable .....	8
<b>CHAPITRE 3. LE COMITÉ.....</b>	<b>9</b>
SECTION 3.1: CONSTITUTION, COMPOSITION ET SÉANCE DU COMITÉ.....	10
Article 3.1.1 : Constitution du Comité .....	10
Article 3.1.2 : Composition du Comité .....	10
Article 3.1.3 : Durée du mandat.....	10
Article 3.1.4 : Séance du comité.....	10
Article 3.1.5 : Quorum .....	10
SECTION 3.2 : FONCTION DU COMITÉ .....	11
Article 3.2.1 : Démolition .....	11

---

---

Article 3.2.2 : Mandat.....	11
<b>CHAPITRE 4. DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION.....</b>	<b>12</b>
SECTION 4.1: RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTS REQUIS.....	13
Article 4.1.1 : Renseignements et documents requis.....	13
Article 4.1.2 : Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.....	13
SECTION 4.2 : AFFICHAGE.....	14
Article 4.2.1 : Avis public.....	14
Article 4.2.2 : Opposition à la démolition .....	14
<b>CHAPITRE 5. PROCESSUS DÉCISIONNEL.....</b>	<b>15</b>
SECTION 5.1: ANALYSE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION .....	16
Article 5.1.1 : Évaluation de la demande.....	16
Article 5.1.2 : Information supplémentaire.....	17
Article 5.1.3 : Modification d’un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.....	17
Article 5.1.4 : Délai pour offre d’acquisition .....	17
SECTION 5.2 : DÉCISION.....	18
Article 5.2.1 : Décision motivée .....	18
Article 5.2.2 : Conditions.....	18
Article 5.2.3 : Révision.....	18
Article 5.2.4 : Transmission de l’autorisation à la MRC des Collines-de-l’Outaouais .....	18
<b>CHAPITRE 6. DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D’AUTORISATION .....</b>	<b>20</b>
SECTION 6.1: GARANTIE FINANCIÈRE .....	21
Article 6.1.1 : Garantie financière.....	21
SECTION 6.2 : DÉLAI ET CERTIFICAT .....	22
Article 6.2.1 : Délai de délivrance.....	22
Article 6.2.2 : Émission simultanée.....	22
Article 6.2.3 : Certificat.....	22
Article 6.2.4 : Annulation du certificat d’autorisation de démolition.....	22
SECTION 6.3 : DÉMOLITION D’UN IMMEUBLE COMPORTANT UN OU PLUSIEURS LOGEMENTS.....	23
Article 6.3.1 : Délai accordé pour quitter un logement.....	23
Article 6.3.2 : Indemnité .....	23
Article 6.3.3 : Occupation continue d’un logement.....	23
<b>CHAPITRE 7. LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE.....</b>	<b>24</b>
SECTION 7.1: LIBÉRATION DE LA GARANTIE.....	25

---

---

Article 7.1.1 : Libération de la garantie .....	25
Article 7.1.2 : Libération partielle de la garantie.....	25
<b>CHAPITRE 8. DÉLAI DE PRESCRIPTION DES TRAVAUX ET DISPOSITIONS PÉNALES .....</b>	<b>26</b>
SECTION 8.1 : DÉLAI DE PRESCRIPTION DES TRAVAUX.....	27
Article 8.1.1 : Délai de prescription des travaux.....	27
SECTION 8.2 : INFRACTIONS .....	28
Article 8.2.1 : Infractions .....	28
SECTION 8.3 : SANCTIONS.....	29
Article 8.3.1 : Article 8.3.1 Entrave à un fonctionnaire responsable.....	29
Article 8.3.2 : Démolition sans certificat d'autorisation ou permis de démolition.....	29
Article 8.3.3 : Infraction distincte .....	29
Article 8.3.4 : Obligation de reconstruction .....	29
SECTION 8.4 : DISPOSITIONS PÉNALES .....	30
Article 8.4.1 : Poursuite pénale.....	30
Article 8.4.2 : Avis au contrevenant.....	30
Article 8.4.3 : Recours de la municipalité.....	30
<b>CHAPITRE 9. DISPOSITIONS FINALES .....</b>	<b>31</b>
SECTION 9.1 : SUBSTITUTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR.....	32
Article 9.1.1 : Substitution du conseil .....	32
Article 9.1.2 : Entrée en vigueur .....	32

---



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES,  
ET INTERPRÉTATIVES

---

## **SECTION 1.1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

---

### **Article 1.1.1 : Titre du règlement**

Le présent règlement est cité sous le nom de « Règlement sur les demandes de démolition », portant le numéro 1242-22.

### **Article 1.1.2 : Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 1166-20 « Règlement régissant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Chelsea ».

### **Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti**

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent à toutes personnes, s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

### **Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois**

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre loi, règlement, code ou directive du gouvernement provincial ou fédéral ainsi qu'à tout autre règlement municipal applicable en l'espèce.

### **Article 1.1.5 : Adoption partie par partie**

Le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea déclare par la présente qu'il adopte le présent règlement chapitre par chapitre, section par section et article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe de façon à ce que, si une partie du présent règlement venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du présent règlement sauf dans le cas où le sens et la portée du règlement ou de l'une de ses dispositions s'en trouveraient altérés ou modifiés.

### **Article 1.1.6 : Immeubles assujettis**

Le règlement s'applique à tout bâtiment principal ainsi qu'à tout immeuble patrimonial sur le territoire de la municipalité de Chelsea, ainsi qu'au bâtiments accessoires listés à l'annexe I du présent règlement.

Malgré le premier alinéa, le règlement ne s'applique pas à la démolition des immeubles suivants :

1. Un immeuble visé par une ordonnance de démolition émise par un tribunal;

- 
2. Un bâtiment principal étant un danger pour la sécurité publique ou lorsqu'il a perdu 50% de sa valeur marchande par sa vétusté, par incendie ou par explosion et qui n'est pas un immeuble patrimonial ou listé à l'annexe I du présent règlement;
  3. Un immeuble dont la démolition est inscrite à un programme particulier d'urbanisme (PPU) conformément aux dispositions des articles 85 et 85.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ., c. P-9.002), sauf pour un immeuble comprenant un ou plusieurs logements, qui n'est pas un immeuble patrimonial.

### **Article 1.1.7 : Travaux assujettis**

Sauf pour les immeubles patrimoniaux ou listés à l'annexe I du présent règlement, le démantèlement ou la destruction de plus de 30% de son volume, sans égard aux fondations.

Pour les immeubles patrimoniaux ou listés à l'annexe I du présent règlement, le démantèlement ou la destruction en tout ou en partie de cet immeuble.

### **Article 1.1.8 : Domaine d'application**

Le règlement vise à régir la démolition en :

1. Constituant le Comité sur les demandes de démolition, un comité ayant pour principales fonctions d'analyser et d'autoriser, ou de refuser, les demandes de démolition.
2. Prescrivant la procédure, de même que les critères applicables à une demande d'autorisation.
3. Exigeant les garanties financières nécessaires préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation.
4. Prévoyant les pénalités et recours en cas d'infraction au règlement.

### **Article 1.1.9 : Lois et règlements**

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne physique ou morale de l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Canada ou du Québec ou d'un autre règlement municipal.

---

## SECTION 1.2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

---

### Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

1. En cas de contradiction entre le texte et le titre, le texte prévaut.
2. En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.
3. En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
4. En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

### Article 1.2.2 : Renvoi

Tout renvoi à un autre règlement municipal contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir cet autre règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement.

### Article 1.2.3 : Terminologie

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au règlement de zonage en vigueur.

Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini au règlement de zonage, il s'entend dans son sens commun défini au dictionnaire.

Malgré les alinéas précédents, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

1. IMMEUBLE PATRIMONIAL

Un immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

2. LOGEMENT

---

Un logement loué, offert en location ou devenu vacant après une location, ainsi qu'aux lieux assimilés à un tel logement au sens de l'article 1892 du Code civil.

3. PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ

Ensemble de documents visant à justifier la demande de démolition et montrant la démarche qui sera entreprise par le requérant pour procéder au remplacement de l'immeuble démolé par un nouvel immeuble ou par tout autre nouvel aménagement.

**Article 1.2.4 : Temps du verbe**

Quel que soit le temps du verbe employé dans les dispositions du règlement, cette disposition est tenue pour être en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

**Article 1.2.5 : Obligation**

Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose sera faite ou doit être faite, l'obligation de l'accomplir est absolue. Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose peut être faite ou pourra être faite, l'accomplissement de l'acte a un sens facultatif.

**Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot**

Dans le règlement, le genre masculin comprend le féminin, de même le singulier comprend le pluriel et vice-versa.

**Article 1.2.7 : Personne, quiconque**

Les mots « personne » et « quiconque » incluent une personne physique, morale ou une association et s'étendent aux héritiers, successeurs légataires et autres représentants légaux.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 2. ADMINISTRATION ET  
APPLICATION DU RÈGLEMENT

---

## **SECTION 2.1 : LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES**

---

### **Article 2.1.1 : Administration et application**

L'administration et l'application du règlement sont confiées au Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants.

---

## **SECTION 2.2 : FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE**

---

### **Article 2.2.1 : Administration du règlement**

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement, et notamment :

1. il garde les dossiers relatifs aux avis de convocation, aux ordres du jour, aux procès-verbaux et à la correspondance relative aux décisions du comité;
2. il agit à titre de secrétaire du Comité sur les demandes de démolition.

Le procès-verbal ne consigne que les décisions motivées du Comité et ne constitue pas un rapport exhaustif des délibérations.

### **Article 2.2.2 : Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire responsable**

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs et devoirs suivants :

1. il peut pénétrer, entre 7h et 19h, sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition afin de vérifier que les travaux soient conformes aux conditions émises au permis ou au certificat d'autorisation;
2. sur demande, le fonctionnaire responsable, doit s'identifier attestant sa qualité d'employé municipal.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 3.LE COMITÉ

---

## **SECTION 3.1 : CONSTITUTION, COMPOSITION ET SÉANCE DU COMITÉ**

---

### **Article 3.1.1 : Constitution du Comité**

Un comité d'étude, de consultation et de décision en matière de démolition est constitué sous le nom de « Comité sur les demandes de démolition ».

### **Article 3.1.2 : Composition du Comité**

Le comité sur les demandes de démolition est formé de trois membres du conseil, nommés par ce dernier.

### **Article 3.1.3 : Durée du mandat**

La durée du mandat des membres du Comité est d'une année.

Le mandat est renouvelable. Un membre, qui cesse d'être membre du Comité avant la fin de son mandat, ou qui est empêché d'agir, est remplacé par un autre membre du conseil désigné par ce dernier pour la durée restante du mandat ou pour la durée de son empêchement, selon le cas.

### **Article 3.1.4 : Séance du comité**

Les séances du Comité sont publiques, mais les délibérations du Comité peuvent être tenues à huis-clos. Les décisions motivées sont rendues en public.

Le Comité tient une audition publique lorsque la demande d'autorisation est relative à un immeuble patrimonial ainsi que dans tout autre cas où il l'estime opportun.

Cette audition publique peut avoir lieu durant la séance du comité ou lors d'une rencontre distincte.

### **Article 3.1.5 : Quorum**

Le quorum requis pour la tenue d'une séance du Comité est de trois membres.

---

## **SECTION 3.2 : FONCTION DU COMITÉ**

---

### **Article 3.2.1 : Démolition**

Le démantèlement ou la destruction d'un immeuble assujéti au présent règlement sont interdits sans obtenir au préalable une autorisation du Comité sur les demandes de démolition, et la délivrance d'un certificat d'autorisation par le fonctionnaire responsable.

### **Article 3.2.2 : Mandat**

Le mandat du Comité consiste à :

1. étudier les demandes de démolition;
2. autoriser ou refuser les demandes de démolition;
3. imposer toute condition relative à la démolition de l'immeuble ou à la réutilisation du sol dégagé.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 4.DEMANDE DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION

---

## **SECTION 4.1 : RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTS REQUIS**

---

### **Article 4.1.1 : Renseignements et documents requis**

En plus des renseignements et documents requis pour une demande de certificat d'autorisation prescrits au règlement sur les permis et certificats en vigueur, un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé est requis lors du dépôt d'une demande de démolition, de même qu'une étude sur l'état de l'immeuble.

De plus, une évaluation patrimoniale rédigée par un professionnel compétent en la matière est requise lorsque la demande d'autorisation de démolition vise un immeuble patrimonial. Cette étude patrimoniale doit minimalement contenir les informations présentes au paragraphe 6<sup>o</sup>, du deuxième alinéa de l'article 5.1.1 du présent règlement.

Le paiement du tarif applicable, tel qu'identifié au règlement sur les permis et certificats en vigueur doit accompagner la demande dûment complétée.

### **Article 4.1.2 : Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé**

Les renseignements et documents suivants doivent être déposés afin d'expliquer le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé :

1. un plan d'implantation à l'échelle indiquant l'emplacement du bâtiment principal, des bâtiments accessoires, des arbres, clôtures, installation septique, puits, accès au terrain, aire de stationnement;
2. des plans de plancher à l'échelle indiquant l'utilisation des pièces;
3. des élévations à l'échelle indiquant les matériaux utilisés et leur couleur.

---

## **SECTION 4.2 : AFFICHAGE**

---

### **Article 4.2.1 : Avis public**

Dès qu'une demande d'autorisation de démolition, et au moins 10 jours avant la séance au cours de laquelle le Comité doit étudier la demande, un avis public est publié conformément aux exigences de la Loi.

L'avis public doit être affiché au même moment sur l'immeuble visé par la demande à un endroit visible pour les passants.

Lorsque la demande d'autorisation de démolition vise un immeuble patrimonial, une copie de l'avis public doit également être transmise sans délai au ministre de la Culture et des Communications.

### **Article 4.2.2 : Opposition à la démolition**

Toute personne, qui veut s'opposer à la démolition, doit dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Directeur général et secrétaire-trésorier.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 5.PROCESSUS DÉCISIONNEL

---

## SECTION 5.1 : ANALYSE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION

---

### Article 5.1.1 : Évaluation de la demande

Le Comité accorde l'autorisation de démolition s'il est convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties.

Avant de rendre sa décision, le Comité doit :

1. Consulter le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable qui fait office de conseil local du patrimoine lorsque la demande de démolition vise un immeuble patrimonial ou dans tout autre cas où le Comité l'estime opportun.
  2. Consulter le comité consultatif d'urbanisme dans tous les cas où le Comité l'estime opportun.
  3. Tenir compte des oppositions reçues.
  4. Considérer le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.
  5. Évaluer la demande eu égard aux critères suivants :
    - a. L'état de l'immeuble visé par la demande;
    - b. La valeur patrimoniale de l'immeuble;
    - c. La détérioration de la qualité de vie du voisinage;
    - d. Le coût de la restauration;
    - e. L'utilisation projetée du sol dégagé;
    - f. Le préjudice causé aux locataires;
    - g. Les besoins en logements dans les environs, s'il y a lieu;
    - h. La possibilité de relogement des locataires, s'il y a lieu;
    - i. Tout autre critère d'évaluation pertinent au contexte de la demande.
  6. Lorsque la demande vise un immeuble patrimonial, évaluer la demande au regard des critères du paragraphe précédent ainsi que des critères suivants :
    - a. La valeur patrimoniale de l'immeuble;
    - b. Son histoire;
    - c. Sa contribution à l'histoire locale;
    - d. Son degré d'authenticité et d'intégrité;
    - e. Sa représentativité d'un courant architectural particulier;
    - f. Sa contribution au sein d'un ensemble d'intérêt.
-

**Article 5.1.2 : Information supplémentaire**

Le Comité peut, s'il le juge nécessaire pour une meilleure compréhension de la demande, demander au requérant qu'il fournisse à ses frais toute précision supplémentaire, toute information ou tout rapport préparé et signé par un professionnel.

**Article 5.1.3 : Modification d'un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé**

L'évaluation d'une demande de démolition est liée au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé qui est présenté au Comité lors de l'étude de la demande.

Lorsque le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé est remplacé par un nouveau programme, il est nécessaire d'obtenir de nouveau l'autorisation du Comité.

**Article 5.1.4 : Délai pour offre d'acquisition**

Lorsque l'immeuble visé par la demande comprend un ou plusieurs logements, une personne qui désire acquérir cet immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel, peut, tant que le Comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès du Directeur général et secrétaire-trésorier pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue de l'acquérir.

Une telle intervention peut également être faite par une personne qui désire acquérir un immeuble patrimonial visé par une demande d'autorisation de démolition pour en conserver le caractère patrimonial.

Si le Comité estime que les circonstances le justifient, il reporte le prononcé de sa décision et accorde un délai d'au plus deux mois, à compter de la fin de l'audition pour permettre aux négociations d'aboutir. Le Comité ne peut reporter le prononcé de la décision pour ce motif qu'une seule fois.

---

## SECTION 5.2 : DÉCISION

---

### Article 5.2.1 : Décision motivée

Le Comité doit rendre une décision motivée et celle-ci doit être transmise sans délai au requérant, et le cas échéant, à toute partie en cause, par poste recommandée. La décision doit être accompagnée d'un avis qui indique les règles applicables à la révision de la décision.

### Article 5.2.2 : Conditions

Lorsqu'il accorde une autorisation, le Comité peut :

1. Imposer toute condition relative à la démolition de l'immeuble ou à la réutilisation du sol dégagé.
2. Fixer le délai dans lequel les travaux de démolition doivent être entrepris et terminés. Il peut, pour un motif raisonnable, modifier le délai fixé, pourvu que la demande lui soit faite avant l'expiration de ce délai.
3. Déterminer les conditions de relogement d'un locataire, lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements.

### Article 5.2.3 : Révision

Une personne, physique ou morale, dont l'adresse est sur le territoire de la municipalité de Chelsea peut, dans les 30 jours de la décision du Comité, demander la révision de cette décision devant le conseil en déposant une demande écrite au Directeur général secrétaire-trésorier.

Le conseil peut, de son propre chef, dans les 30 jours d'une décision du Comité qui autorise la démolition d'un immeuble patrimonial, adopter une résolution exprimant son intention de réviser cette décision.

Tout membre du conseil, y compris un membre du Comité, peut siéger au conseil pour entendre un appel interjeté en vertu du premier alinéa.

Le conseil peut confirmer la décision du Comité ou rendre toute autre décision. La décision du conseil est sans appel.

### Article 5.2.4 : Transmission de l'autorisation à la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Lorsque le Comité autorise la démolition d'un immeuble patrimonial et que sa décision n'est pas portée en révision, un avis de sa décision doit être notifié sans délai à la municipalité régionale de comté. Doit également être notifié à la municipalité régionale de comté, sans délai, un avis de la décision prise par le conseil en révision d'une décision du comité, lorsque le conseil autorise une telle démolition.

La transmission de l'avis est accompagnée de copies de tous les documents produits par le propriétaire.

Le conseil de la municipalité régionale de comté peut, dans les 90 jours de la réception de l'avis, désavouer la décision du comité ou du conseil.

La résolution prise par la municipalité régionale de comté désavouant la décision du comité ou du conseil est motivée et une copie est transmise sans délai à la municipalité et à toute partie en cause, par poste recommandée.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 6.DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT  
D'AUTORISATION

---

## **SECTION 6.1 : GARANTIE FINANCIÈRE**

---

### **Article 6.1.1 : Garantie financière**

Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition, un dépôt en garantie financière irrévocable est exigé du requérant, sous forme de lettre de garantie bancaire, de chèque certifié ou d'argent comptant.

Le montant d'un dépôt en garantie financière pour la démolition d'un immeuble est de 5 000 \$.

La Municipalité de Chelsea est exemptée du dépôt d'une garantie financière irrévocable.

---

## **SECTION 6.2 : DÉLAI ET CERTIFICAT**

---

### **Article 6.2.1 : Délai de délivrance**

Aucun certificat d'autorisation pour une démolition ne peut être délivré par le fonctionnaire responsable avant l'expiration du délai de 30 jours prescrit en vertu de l'article 5.2.3 ni, s'il y a eu appel, avant que le conseil n'ait rendu une décision autorisant la démolition.

Pour un immeuble patrimonial, aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant la plus hâtive des dates suivantes:

1<sup>o</sup> la date à laquelle la municipalité régionale de comté avise la municipalité qu'elle n'entend pas désavouer la décision du Comité ou du Conseil;

2<sup>o</sup> l'expiration du délai de 90 jours imparti à la municipalité régionale de comté pour désavouer la décision du Comité ou du Conseil.

Est sans effet, un certificat d'autorisation délivré avant l'expiration du délai d'appel ou avant la décision du conseil ou de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le cas échéant.

### **Article 6.2.2 : Émission simultanée**

Le certificat d'autorisation pour les travaux de démolition doit être délivré simultanément, le cas échéant, à la délivrance d'un permis de construire ou d'un certificat d'autorisation pour les travaux découlant du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, sauf lorsque des travaux de décontamination sont prévus par le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.

### **Article 6.2.3 : Certificat**

En tout temps, pendant l'exécution des travaux de démolition, une personne en autorité sur les lieux doit avoir en sa possession un exemplaire du certificat d'autorisation de démolition.

### **Article 6.2.4 : Annulation du certificat d'autorisation de démolition**

Un certificat d'autorisation de démolition devient nul si une des conditions suivantes est rencontrée :

1. les travaux n'ont pas débuté et ne sont pas terminés à l'intérieur des délais fixés par le comité;
2. les règlements ou les déclarations faites dans la demande ne sont pas respectés;
3. le requérant ne respecte pas les conditions imposées à l'émission du certificat d'autorisation de démolition.

---

## **SECTION 6.3 : DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE COMPORTANT UN OU PLUSIEURS LOGEMENTS**

---

### **Article 6.3.1 : Délai accordé pour quitter un logement**

Le locateur à qui une autorisation de démolition a été accordée peut évincer un locataire pour démolir un logement.

Toutefois, un locataire ne peut être forcé de quitter son logement avant la plus tardive des éventualités suivantes, soit l'expiration du bail ou l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de délivrance du certificat d'autorisation.

### **Article 6.3.2 : Indemnité**

Le locateur doit payer au locataire évincé de son logement une indemnité de trois mois de loyer et ses frais de déménagement. Si les dommages-intérêts résultant du préjudice que le locataire subit s'élèvent à une somme supérieure, il peut s'adresser au Tribunal administratif du logement pour en faire fixer le montant.

L'indemnité est payable au départ du locataire et les frais de déménagement, sur présentation des pièces justificatives.

### **Article 6.3.3 : Occupation continue d'un logement**

Si, à la date d'expiration du délai fixé par le comité, un locataire continue d'occuper son logement, le bail est prolongé de plein droit et le locateur peut, dans le mois, s'adresser au Tribunal administratif du logement pour fixer le loyer.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 7. LIBÉRATION DE LA GARANTIE  
FINANCIÈRE

---

## **SECTION 7.1 : LIBÉRATION DE LA GARANTIE**

---

### **Article 7.1.1 : Libération de la garantie**

La garantie financière est libérée sur demande écrite du requérant si les deux conditions suivantes sont rencontrées :

1. Après la réalisation des travaux découlant du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé et suivant la transmission par le requérant d'une attestation sur la complétion des travaux signée par un professionnel compétent.
2. Les conditions relatives à la démolition de l'immeuble ou à la réutilisation du sol dégagé imposées par le Comité ont été respectées.

### **Article 7.1.2 : Libération partielle de la garantie**

Malgré l'article précédent, il est possible de libérer une partie de la garantie financière lorsque les travaux découlant du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé ont débuté. Toutefois les frais de la garantie financière minimale exigée pour l'émission du permis de construction devront être conservés.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 8.DÉLAI DE PRESCRIPTION DES  
TRAVAUX ET DISPOSITIONS PÉNALES

---

## **SECTION 8.1 : DÉLAI DE PRESCRIPTION DES TRAVAUX**

---

### **Article 8.1.1 : Délai de prescription des travaux**

Si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé, le conseil peut les faire exécuter et en recouvrer les frais du propriétaire. Ces frais constituent une créance prioritaire sur le terrain où est situé l'immeuble, au même titre et selon le rang que les créances visées au paragraphe 5<sup>o</sup> de l'article 2651 du Code civil. Ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur ce terrain.

---

## **SECTION 8.2 : INFRACTIONS**

---

### **Article 8.2.1 : Infractions**

Commet une infraction quiconque :

1. refuse de laisser le fonctionnaire responsable visiter ou examiner, à toute heure raisonnable, une propriété immobilière ou mobilière dont elle est propriétaire, locataire ou occupant pour constater si les dispositions du règlement sont respectées;
2. ne se conforme pas à un avis du fonctionnaire responsable prescrivant de corriger une situation qui constitue une infraction au règlement;
3. ne se conforme pas à une disposition du règlement.

---

## **SECTION 8.3 : SANCTIONS**

---

### **Article 8.3.1 : Article 8.3.1 Entrave à un fonctionnaire responsable**

Est passible d'une amende maximale de 500 \$:

1. quiconque empêche un fonctionnaire de la municipalité de pénétrer sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition;
2. la personne en autorité chargée de l'exécution des travaux de démolition qui, sur les lieux où doivent s'effectuer ces travaux, refuse d'exhiber, sur demande d'un fonctionnaire de la municipalité, un exemplaire du certificat d'autorisation

### **Article 8.3.2 : Démolition sans certificat d'autorisation ou permis de démolition**

Quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble sans autorisation du comité ou à l'encontre des conditions d'autorisation est passible d'une amende d'au moins 10 000 \$ et d'au plus 250 000 \$. L'amende maximale est toutefois de 1 140 000 \$ dans le cas de la démolition, par une personne morale, d'un immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi.

### **Article 8.3.3 : Infraction distincte**

Si une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a de jours ou de fractions de jour qu'elle a duré.

### **Article 8.3.4 : Obligation de reconstruction**

En plus des amendes que le contrevenant peut être condamné à payer en vertu de l'article 8.3.2, ce dernier est obligé de reconstituer le bâtiment principal ou l'immeuble comprenant un ou plusieurs logements ou la partie de ceux-ci démolie sans permis de démolition.

Le conseil peut obliger la reconstitution de l'immeuble cité ou situé dans un site patrimonial cité ainsi démolé. À défaut pour le contrevenant de reconstituer l'immeuble, le conseil peut faire exécuter les travaux et en recouvrer les frais de ce dernier. Ces frais constituent une créance prioritaire sur le terrain où était situé l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5<sup>o</sup> de l'article 2651 du Code civil du Québec. Ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur le terrain.

---

## **SECTION 8.4 : DISPOSITIONS PÉNALES**

---

### **Article 8.4.1 : Poursuite pénale**

Le Conseil autorise le fonctionnaire responsable à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise le fonctionnaire responsable à émettre les constats d'infraction utiles à cette fin.

### **Article 8.4.2 : Avis au contrevenant**

Lorsqu'une infraction est constatée, le fonctionnaire responsable donne un avis au propriétaire par écrit, en main propre, par courrier recommandé ou par huissier, à sa dernière adresse connue, en indiquant la nature de la contravention et de la non-conformité. Si le contrevenant ne donne pas suite à l'avis dans les sept (7) jours de calendrier suivant la réception de l'avis, le fonctionnaire responsable est autorisé à émettre un constat d'infraction. Le contrevenant est passible des amendes prévues aux articles 8.3.1 et 8.3.2.

### **Article 8.4.3 : Recours de la municipalité**

Outre les poursuites pénales, la Municipalité peut exercer tous autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du règlement, et ce, devant les tribunaux appropriés.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur les demandes de démolition**  
**No 1242-22**

CHAPITRE 9.DISPOSITIONS FINALES

---

## **SECTION 9.1 : SUBSTITUTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

### **Article 9.1.1 : Substitution du conseil**

Le Comité remplace le conseil municipal dans toutes les fonctions et les responsabilités dévolues au conseil en matière de démolition d'immeubles dans tous les règlements de citation d'immeuble ou de site du patrimoine en vigueur sur le territoire de la municipalité de Chelsea

### **Article 9.1.2 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

---

M Pierre Guénard, Maire

---

Me John-David McFaul, Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

## ANNEXE 1 – TABLEAUX DES BATIMENTS HISTORIQUES

	Adresse	Nom du lieu	Date estimée de construction	Source d'identification		
				RPCQ	Rapport Bergeron Gagnon	SHVG
1	461, route 105	Maison Prentiss	vers 1850	X	X	X
2	465, route 105	Maison Lottie-Prentiss		X	X	X
3	469, route 105	Henry Burrows Tavern				
4	474, route 105	Maison Scanlon/Wills	vers 1913			X
5	482, route 105	Maison Gardner-Church-Jr	vers 1870	X	X	X
6	486, route 105	Maison Horace-Church		X	X	X
7	489, route 105	Maison Selden-Church	vers 1895	X	X	X
8	489, route 105	Grange-étable		X		
9	537, route 105	Église Saint-Mary-Magdalene	1957	X		
10	537, route 105	Salle communautaire Saint-Mary-Magdalene	1957	X		
11	550, route 105	Currie/ancien United Church				X
12	554, route 105	United Church/Nankin/Morrison	vers 1909			X
13	562, route 105	Anglican rectory	vers 1888			X
14	577, route 105	Maison Kingsbury-O'Neil	vers 1875	X		
15	72, chemin Barnes	Chalet des invités		X		
16	72, chemin Barnes	Garage		X		
17	72, chemin Barnes	Garage		X		
18	72, chemin Barnes	Kingswood		X		
19	17, chemin Cross-Loop	Grange-étable		X		
20	51, chemin de Kingsmere			X		
21	51, chemin de Kingsmere	Bâtiment de ferme		X		
22	51, chemin de Kingsmere	Grange-étable		X		
23	473, chemin du Lac-Meech			X		
24	601, chemin du Lac-Meech	Maison Asa-Meech		X		
25	650, chemin du Lac-Meech	Maison O'Brien		X		
26	654, chemin du Lac-Meech	Garage		X		
27	654, chemin du Lac-Meech	Maison Willson		X		
28	Chemin du Lac-Meech (autre côté du lac	Maison Hope		X		
29	Chemin du Lac-Meech (autre côté du lac	Chapelle des Capucins		X		
30	8, chemin Mill	Église United	vers 1875	X		
31	272, chemin de la Montagne			X		
32	8, chemin Nathaniel	Hangar		X		
33	8, chemin Nathaniel	Maison Gilmour		X		
34	11, chemin Old Chelsea	Dewar/O'Meara				X
35	15, chemin Old Chelsea	Browning/McCloskey				X
36	100, chemin Old Chelsea	Une partie de l'hôtel de ville	vers 1920	X		
37	165, chemin Old Chelsea	Maison Link Hendrick				X
38	181, chemin Old Chelsea	ancien hôtel de Ville de Chelsea	vers 1950			X
39	212, chemin Old Chelsea	Écurie		X		
40	212, chemin Old Chelsea	Presbytère de Saint-Stephen	vers 1900	X		X
41	212, chemin Old Chelsea	Église de Saint-Stephen	vers 1879	X		X
42	232, chemin Old Chelsea	Les Saisons café				X
43	238, chemin Old Chelsea	Ancien hôtel Dean		X	X	X
44	241, chemin d'Old Chelsea	Maison Edmond	vers 1910	X	X	X
45	253, chemin Old Chelsea	Maison Dunn	vers 1900	X	X	X
46	254, chemin Old Chelsea	Former gatehouse from Glimour's Mill operations				X
47	9 Padden Lane	Maison Brigham-Chamberlain	vers 1840			X
48	108, chemin Pine			X		
49	10, chemin Scott	Maison Hanratty/Reynolds	vers 1890	X	X	X
50	22, chemin Scott	Maison O'Meara	vers 1880	X	X	X
51	30, chemin St-Clément	Église de Saint-Clément		X		
52	30, chemin St-Clément	Presbytère de Saint-Clément		X		
53	Dans parc de la Gatineau	Grange Brigham-Chamberlain		X		

Sources :

Répertoire du patrimoine culturel du Québec, ministère de la Culture et des Communications du Québec, [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca), accédé le 8 septembre 2020;

Bergeron Gagnon Inc. Inventaire du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais, rapport d'étape no 4, 13 août 2010;

Communications personnelles avec une représentante de la Société historique de la vallée de la Gatineau, 8 octobre 2010.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-22 – RÈGLEMENT SUR  
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, plus particulièrement l'article 55;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que l'article 145.41 de cette loi, exige maintenant que les municipalités se dotent d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, visant à prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à l'adoption de ce règlement afin de s'assurer que les bâtiments soient bien entretenus;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance de ce conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le **XX** novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-22**

### **RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, plus particulièrement l'article 55;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que l'article 145.41 de cette loi, exige maintenant que les municipalités se dotent d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, visant à prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à l'adoption de ce règlement afin de s'assurer que les bâtiments soient bien entretenus;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le XX novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Ce règlement abroge le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et le remplace, dès son entrée en vigueur, par le « Règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », joint en annexe comme s'il était ici au long reproduit.

**ARTICLE 3**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.**

\_\_\_\_\_  
Me John-David McFaul,  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard,  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	1 <sup>er</sup> novembre 2022
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	1 <sup>er</sup> novembre 2022
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....	XX novembre 2022
DATE DE L'ADOPTION :.....	6 décembre 2022
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :.....	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	



# RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS N<sup>o</sup> 1243-22

RÈGLEMENT – DÉCEMBRE 2022

EN VIGUEUR JJ MMMM 2022





MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement sur l'occupation et l'entretien des  
bâtiments**  
**No 1243-22**

TABLE DES MATIÈRES

## TABLES DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES .....</b>	<b>1</b>
SECTION 1.1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES.....	2
Article 1.1.1 : Titre du règlement.....	2
Article 1.1.2 : Abrogation .....	2
Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti.....	2
Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois.....	2
Article 1.1.5 : Adoption partie par partie.....	2
Article 1.1.6 : Domaine d'application .....	2
Article 1.1.7 : Lois et règlements.....	3
SECTION 1.2: DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES .....	4
Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions .....	4
Article 1.2.2 : Renvoi .....	4
Article 1.2.3 : Terminologie.....	4
Article 1.2.4 : Temps du verbe.....	6
Article 1.2.5 : Obligation.....	6
Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot.....	6
Article 1.2.7 : Personne, quiconque .....	7
<b>CHAPITRE 2. ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT .....</b>	<b>8</b>
SECTION 2.1: LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES.....	9
Article 2.1.1 : Fonctionnaire responsable .....	9
SECTION 2.2: FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE.....	10
Article 2.2.1 : Administration du règlement.....	10
Article 2.2.2 : Pouvoirs du fonctionnaire responsable .....	10
<b>CHAPITRE 3. OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS .....</b>	<b>11</b>
SECTION 3.1: DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	12
Article 3.1.1 : Entretien des parties constituantes d'un bâtiment .....	12
Article 3.1.2 : Insectes, vermines, rongeurs et moisissures.....	12
Article 3.1.3 : Responsabilité du propriétaire, du locataire et de l'occupant.....	12
SECTION 3.2: NORMES APPLICABLES À TOUS LES BÂTIMENTS .....	13
Article 3.2.1 : Murs extérieurs.....	13
Article 3.2.2 : Murs de fondation.....	13
Article 3.2.3 : Toits .....	13
Article 3.2.4 : Ouvertures.....	14

Article 3.2.5 : Construction en saillie .....	14
Article 3.2.6 : Murs et plafonds .....	14
Article 3.2.7 : Planchers .....	14
Article 3.2.8 : Caves ou vide sanitaire .....	14
<b>Article 3.2.9</b> : Équipement de base en matière de plomberie, de chauffage et d'électricité.....	14
<b>SECTION 3.3 : NORMES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS DESTINÉS À L'HABITATION, INCLUANT LES HABITATIONS COLLECTIVES.....</b>	<b>16</b>
Article 3.3.1 : Alimentation en eau .....	16
Article 3.3.2 : Système de chauffage .....	16
Article 3.3.3 : Éclairage .....	16
Article 3.3.4 : Mécanisme de verrouillage .....	16
Article 3.3.5 : Double vitrage .....	16
Article 3.3.6 : Ventilation pour cuisinière .....	16
Article 3.3.7 : Revêtements buanderie, salle de toilette et salles de bains.....	17
Article 3.3.8 : Éléments requis dans un logement.....	17
Article 3.3.9 : Causes d'insalubrité .....	17
Article 3.3.10 : Travaux d'entretien d'une partie constituante contaminée par de la moisissure.....	17
<b>SECTION 3.4 : NORMES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX .....</b>	<b>19</b>
Article 3.4.1 : Entretien du bâtiment .....	19
<b>CHAPITRE 4. ENTRETIEN D'UNE CONSTRUCTION .....</b>	<b>20</b>
SECTION 4.1 : ENTRETIEN D'UNE CONSTRUCTION AUTRE QU'UN BÂTIMENT.....	21
Article 4.1.1 : Entretien d'une construction autre qu'un bâtiment.....	21
<b>CHAPITRE 5. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS INACHEVÉES, INOCCUPÉES, DÉTRUITES, ENDOMMAGÉES OU DÉLABRÉES .....</b>	<b>22</b>
SECTION 5.1 : CONSTRUCTIONS INACHEVÉES, ENDOMMAGÉES OU DÉLABRÉES .....	23
Article 5.1.1 : Généralités.....	23
Article 5.1.2 : Constructions inachevées .....	23
Article 5.1.3 : Constructions endommagées ou délabrées .....	23
Article 5.1.4 : Excavation ou fondation inachevée.....	23
Article 5.1.5 : Constructions détruites ou endommagées par suite d'un sinistre .....	23
<b>CHAPITRE 6. EXIGENCES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANGEREUX OU INSALUBRES .....</b>	<b>25</b>
SECTION 6.1 : EXIGENCES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANGEREUX OU INSALUBRES .....	26
Article 6.1.1 : Exigences générales .....	26
<b>CHAPITRE 7. PROCÉDURES.....</b>	<b>27</b>

SECTION 7.1 :	AVIS.....	28
	Article 7.1.1 : Avis de non-conformité .....	28
	Article 7.1.2 : Avis de détérioration .....	28
	Article 7.1.3 : Avis de régularisation .....	28
	Article 7.1.4 : Avis ordonnant l'évacuation.....	29
SECTION 7.2 :	– OBLIGATIONS ET PRÉROGATIVES DE LA MUNICIPALITÉ.....	30
	Article 7.2.1 : Liste des immeubles visés par un avis de détérioration.....	30
	Article 7.2.2 : Acquisition d'un immeuble visé par un avis de détérioration .....	30
SECTION 7.3 :	– PERMIS.....	31
	Article 7.3.1 : Permis .....	31
<b>CHAPITRE 8.</b>	<b>RECOURS ET DISPOSITIONS PÉNALES.....</b>	<b>32</b>
SECTION 8.1 :	INFRACTIONS .....	33
	Article 8.1.1 : Infractions .....	33
SECTION 8.2 :	SANCTIONS.....	34
	Article 8.2.1 : Contravention au règlement.....	34
	Article 8.2.2 : Entrave .....	34
	Article 8.2.3 : Contravention au chapitre 4.....	35
	Article 8.2.4 : Infraction distincte .....	35
	Article 8.2.5 : Frais.....	35
	Article 8.2.6 : Omission d'effectuer les travaux .....	35
SECTION 8.3 :	DISPOSITIONS PÉNALES .....	36
	Article 8.3.1 : Poursuite pénale .....	36
	Article 8.3.2 : Avis au contrevenant .....	36
	Article 8.3.3 : Recours de la municipalité .....	36
<b>CHAPITRE 9.</b>	<b>DISPOSITIONS FINALES .....</b>	<b>37</b>
SECTION 9.1 :	ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT RÈGLEMENT.....	38
	Article 9.1.1 : Entrée en vigueur .....	38



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

**Règlement sur l'occupation et l'entretien des  
bâtiments**

**No 1243-22**

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES  
ET INTERPRÉTATIVES

---

## **SECTION 1.1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

---

### **Article 1.1.1 : Titre du règlement**

Le présent règlement est cité sous le nom de « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », portant le numéro 1243-22.

### **Article 1.1.2 : Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace le numéro 1167-20 « Règlement relatif à la salubrité et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Chelsea ».

### **Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti**

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent à toutes personnes, s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

### **Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois**

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre loi, règlement, code ou directive du gouvernement provincial ou fédéral ainsi qu'à tout autre règlement municipal applicable en l'espèce.

### **Article 1.1.5 : Adoption partie par partie**

Le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea déclare par la présente qu'il adopte le présent règlement chapitre par chapitre, section par section et article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe de façon à ce que, si une partie du présent règlement venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du présent règlement sauf dans le cas où le sens et la portée du règlement ou de l'une de ses dispositions s'en trouveraient altérés ou modifiés.

### **Article 1.1.6 : Domaine d'application**

Le règlement vise à régir l'occupation et l'entretien des bâtiments en :

1. Établissant et prescrivant des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.
  2. Prescrivant des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments.
  3. Prescrivant des normes protégeant les bâtiments contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure.
-

4. Prescrivant la procédure, de même que les critères applicables à l'application du règlement.
5. Prévoyant les pénalités et recours en cas d'infraction au règlement.

### **Article 1.1.7 : Lois et règlements**

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne physique ou morale de l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Canada ou du Québec ou d'un autre règlement municipal.

---

## SECTION 1.2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

---

### Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

1. En cas de contradiction entre le texte et le titre, le texte prévaut.
2. En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.
3. En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
4. En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

### Article 1.2.2 : Renvoi

Tout renvoi à un autre règlement municipal contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir cet autre règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement.

### Article 1.2.3 : Terminologie

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au règlement de zonage en vigueur.

Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini au règlement de zonage, il s'entend dans son sens commun défini au dictionnaire.

Malgré les alinéas précédents, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

1. BÂTIMENT :

Construction ayant un toit supporté par des colonnes et/ou des murs et utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des objets quelconques.

2. BÂTIMENT ACCESSOIRE

Bâtiment permanent, détaché du bâtiment principal, servant à un usage complémentaire au bâtiment principal et construit sur le même terrain que ce dernier.

---

### 3. BÂTIMENT DESTINÉ À L'HABITATION

Bâtiment qui est destiné, en tout ou en partie, à l'habitation, à l'exclusion d'un bâtiment à caractère exclusivement institutionnel, public ou commercial tel que celui desservant ou destiné à desservir exclusivement une clientèle de passage ou celui occupé ou destiné à être occupé exclusivement par un établissement visé à l'article 79 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, chapitre S-4.2, ou lié à un tel établissement;

### 4. BÂTIMENT PATRIMONIAL

Bâtiment classé ou cité en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, RLRQ, chapitre P-9.002, ou qui est situé dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité en vertu de cette loi, ainsi qu'un bâtiment inscrit dans l'inventaire adopté en vertu de l'article 120 de cette loi.

### 5. BÂTIMENT PRINCIPAL

Bâtiment dans lequel s'exercent le ou les usages principaux du terrain sur lequel il est érigé.

### 6. CONSEIL

Le conseil municipal de la municipalité de Chelsea;

### 7. CONSTRUCTION EN SAILLIE

Balcon, galeries, passerelles, escaliers extérieurs, corniches ou tout autre élément en saillie par rapport aux murs extérieurs d'un bâtiment.

### 8. INSALUBRITÉ

Le caractère d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment qui est, de par la qualité de son état général, de son environnement et de son entretien, nuisible à la santé et à la sécurité des résidents et du public en raison de l'utilisation qui en est faite et de l'état générale dans lequel il se trouve.

### 9. MUNICIPALITÉ

Municipalité de Chelsea;

### 10. OCCUPANT

Personne qui occupe un logement, un immeuble ou un terrain en vertu d'une convention verbale ou d'un bail qui lui a été consenti, ainsi que le propriétaire s'il est sur place;

### 11. PERSONNE

Personne physique ou morale, y compris une compagnie, un syndicat, une société ou tout regroupement ou association quelconque d'individus, ayant un intérêt dans un logement ou dans un

---

---

immeuble résidentiel en tant que propriétaire, copropriétaire, créancier hypothécaire, exécuteur testamentaire ou autres. Comprend également le gardien, le locataire ou l'occupant lorsque la situation l'impose;

#### 12. PROPRIÉTAIRE

Personne dont le nom apparaît au rôle d'évaluation considéré comme propriétaire de l'unité d'évaluation.

#### 13. SALUBRITÉ

Le caractère d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment qui est, de par la qualité de son état générale, de son environnement et de son entretien, favorable à la santé et à la sécurité des résidents et du public en raison de l'utilisation qui en est faite et de l'état générale dans lequel il se trouve.

#### 14. VOIE PUBLIQUE

La surface d'un terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge de la municipalité, de ses organismes ou de ses sous-contractants, d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes, sur laquelle est aménagée une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique. Elle comprend la chaussée, le trottoir, les verdures, les accotements, les terre-pleins, les fossés. Elle englobe les rues, places, parcs, ruelles publiques, passages publics, ponts, approches d'un pont, les avenues, les routes destinées à la circulation publique des véhicules et des piétons;

### **Article 1.2.4 : Temps du verbe**

Quel que soit le temps du verbe employé dans les dispositions du règlement, cette disposition est tenue pour être en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

### **Article 1.2.5 : Obligation**

Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose sera faite ou doit être faite, l'obligation de l'accomplir est absolue. Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose peut être faite ou pourra être faite, l'accomplissement de l'acte a un sens facultatif.

### **Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot**

Dans le règlement, le genre masculin comprend le féminin, de même le singulier comprend le pluriel et vice-versa.

**Article 1.2.7 : Personne, quiconque**

Les mots « personne » et « quiconque » incluent une personne physique, morale ou une association et s'étendent aux héritiers, successeurs légataires et autres représentants légaux.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement sur l'occupation et l'entretien des  
bâtiments**  
**No 1243-22**

CHAPITRE 2. ADMINISTRATION DU  
RÈGLEMENT

---

## **SECTION 2.1 : LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES**

---

### **Article 2.1.1 : Fonctionnaire responsable**

L'administration et l'application du règlement sont confiées au :

1. Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants;
2. Directeur du Service de sécurité incendie et ses représentants.

---

## SECTION 2.2 : FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

---

### Article 2.2.1 : Administration du règlement

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement.

### Article 2.2.2 : Pouvoirs du fonctionnaire responsable

Dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire responsable peut, entre 7 h et 19h, visiter un terrain ou une construction, ainsi qu'une propriété mobilière ou immobilière, à l'intérieur et à l'extérieur, afin de s'assurer du respect de ce règlement.

Il peut notamment, dans le cadre de l'application du présent règlement :

1. prendre des photographies et des mesures des lieux visés;
2. prélever des échantillons de toute nature à des fins d'analyse;
3. effectuer des essais ou des relevés techniques à l'aide d'un appareil de mesure;
4. exiger la production de livres, de registres ou de documents relatifs aux matières visées par ce règlement ou exiger tout autre renseignement qu'il juge nécessaire ou utile;
5. exiger la production d'une analyse, effectuée par une personne compétente en la matière, attestant de la sécurité, du bon fonctionnement ou de la conformité à ce règlement d'une partie constituante d'un bâtiment ou d'une construction;
6. être accompagné par un ou plusieurs policiers s'il a des raisons de craindre d'être molesté dans l'exercice de ses fonctions;
7. être accompagné d'une personne dont il requiert l'assistance ou l'expertise.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit laisser pénétrer l'inspecteur sur les lieux. Il est interdit d'entraver l'inspecteur dans l'exercice de ses fonctions ou quelqu'un qui l'accompagne. Notamment, nul ne peut le tromper ou tenter de le tromper par des réticences ou des déclarations fausses ou trompeuses.

Le locataire ou l'occupant d'un bâtiment visé par une intervention d'extermination de la vermine doit permettre l'accès des lieux à l'exterminateur. Si requis par l'inspecteur, il doit nettoyer et préparer les lieux en vue de l'intervention.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit donner suite aux demandes de l'inspecteur formulées conformément à ce règlement.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

**Règlement de sur l'occupation et l'entretien  
des bâtiments**

**No 1243-22**

CHAPITRE 3.OCCUPATION ET ENTRETIEN DES  
BÂTIMENTS

---

## **SECTION 3.1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

---

### **Article 3.1.1 : Entretien des parties constituantes d'un bâtiment**

Toutes les parties constituantes d'un bâtiment doivent offrir une solidité pour résister aux efforts combinés des charges vives, des charges sur la toiture, des charges dues à la pression du vent, du poids de la neige, de la force du vent et des autres éléments de la nature auxquels elles sont soumises. Toutes les parties constituantes d'un bâtiment doivent être réparées ou remplacées au besoin de façon à prévenir toute cause de danger ou d'accident.

Toutes les parties constituantes d'un bâtiment doivent être conservées en bon état pour qu'elles puissent servir à l'usage auquel il est destiné et elles doivent être entretenues de manière qu'elles ne paraissent pas délabrées ou dans un état apparent et continu d'abandon.

### **Article 3.1.2 : Insectes, vermines, rongeurs et moisissures**

Toute condition de nature à provoquer la présence de moisissures, d'insectes, de vermines ou de rongeurs et doit être éliminée de tout bâtiment principal ou secondaire et, lorsqu'il est infesté, les mesures qui s'imposent doivent être prises selon les délais fixés par le fonctionnaire responsable pour les détruire et empêcher leur réapparition.

### **Article 3.1.3 : Responsabilité du propriétaire, du locataire et de l'occupant**

Le propriétaire, le locataire et l'occupant doivent, en tout temps, maintenir un bâtiment dans un bon état. Ils doivent faire les réparations nécessaires et effectuer les travaux d'entretien afin de conserver les bâtiments ou les logements en bon état.

Un bâtiment ou une partie de bâtiment évacué en raison de son état de détérioration doivent être clos ou barricadés de façon à en empêcher l'accès, à prévenir tout accident et à assurer la santé et la sécurité du public.

Lorsqu'un bâtiment ou un ouvrage présente une condition dangereuse, en raison de travaux, d'un incendie, d'un manque de solidité ou pour quelque autre cause, le propriétaire le locataire ou l'occupant doit prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la démolition de tout ou partie de ce bâtiment, pour éliminer définitivement cette condition dangereuse conformément au Règlement régissant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Chelsea numéro 1243-22.

---

## **SECTION 3.2 : NORMES APPLICABLES À TOUS LES BÂTIMENTS**

---

### **Article 3.2.1 : Murs extérieurs**

Les parements et les revêtements de brique ou de pierre de même que le revêtement de stuc, de bois ou d'autres matériaux doivent être maintenus en bon état, propres, et réparés ou remplacés, au besoin, de manière à prévenir toute infiltration d'air ou d'eau ou l'intrusion de volatiles, de vermines ou de rongeurs.

Un revêtement extérieur qui s'effrite ou menace de se détacher, doit être réparé ou remplacé.

Les revêtements extérieurs en bois ou autres parties extérieures en bois doivent être entièrement protégés à l'aide de peinture ou teinture. Une peinture, couvrant tout type de matériau, ne doit pas être écaillée de manière à ce que l'on voit une couche inférieure d'une autre couleur.

Dans le cas d'un revêtement extérieur de maçonnerie, les joints de mortier doivent être maintenus en bon état de manière à bien maintenir le matériau en place. Les murs ne doivent pas présenter de fissures ni présenter un risque de s'écrouler.

### **Article 3.2.2 : Murs de fondation**

Les murs de fondation doivent être maintenus, en tout temps, en bon état, de façon à prévenir, notamment, l'infiltration d'air ou d'eau ou l'intrusion de volatiles, de vermines ou de rongeurs.

Les parties des murs de fondation qui sont en contact avec le sol doivent être traitées de manière à prévenir l'infiltration d'eau dans les caves et les sous-sols.

La partie des murs de fondation visible à l'extérieur doit être maintenue dans un état qui lui conserve un aspect de propreté.

### **Article 3.2.3 : Toits**

Toutes les parties constituantes des toitures, y compris les lanterneaux, les ouvrages de métal, les gouttières, les conduites pluviales, etc., doivent être maintenues en bon état et être réparées ou remplacées, au besoin, afin d'assurer l'étanchéité des toits et prévenir toute infiltration d'eau à l'intérieur des bâtiments.

Les avant-toits doivent être maintenus en bon état et réparés, au besoin, afin de leur conserver un aspect de propreté.

Aucune accumulation de neige, de glace ou de tout autre objet sur les toits ne doit constituer un danger pour une personne ou à la propriété. Au besoin, des barrières à neige doivent être installées en bordure des toits.

---

### **Article 3.2.4 : Ouvertures**

Les ouvertures doivent être entretenues de façon à prévenir l'infiltration d'air, de pluie ou de neige.

Les cadres doivent être calfeutrés et toutes les parties mobiles doivent être parfaitement jointives et fonctionner normalement.

### **Article 3.2.5 : Construction en saillie**

Les constructions en saillie et, en général, tout élément en saillie sur le bâtiment principal doivent être maintenus en bon état ou réparés ou remplacés, au besoin, pour leur conserver un état de propreté et de solidité. Ils doivent également être libres de trous, fissures et autres défauts susceptibles de provoquer des accidents.

Les constructions en saillies doivent être libres, en tout temps, de toute accumulation de neige, de glace ou de tout autre objet de nature à constituer un danger à la personne ou à la propriété.

Les balcons ne peuvent servir à l'entreposage de matériaux, meubles d'usage intérieur ou autres objets.

### **Article 3.2.6 : Murs et plafonds**

Les murs et les plafonds doivent être maintenus en bon état. Les revêtements d'enduits ou autres matériaux qui s'effritent ou menacent de se détacher doivent être réparés ou remplacés, au besoin.

### **Article 3.2.7 : Planchers**

Les planchers doivent être maintenus en bon état et ne doivent pas comporter de trous, planches mal jointées, tordues, brisées, pourries ou de nature à être cause de danger ou d'accident. Toute partie défectueuse doit être réparée ou remplacée au besoin.

### **Article 3.2.8 : Caves ou vide sanitaire**

Le sol des caves ou des vides sanitaires doit être traité de manière à prévenir l'infiltration d'eau.

### **Article 3.2.9 : Équipement de base en matière de plomberie, de chauffage et d'électricité**

Tout bâtiment principal doit être alimenté d'eau potable pourvu d'un système de plomberie et muni de moyens de chauffage et d'éclairage.

Les appareils de plomberie, les conduites d'eau, les égouts privés, les systèmes de chauffage, les chauffe-eaux, les circuits électriques et, en général, tous équipements de base existants doivent être maintenus, en tout temps, en bon état de fonctionnement.

Ces appareils doivent être réparés ou remplacés, au besoin, de façon à assurer le confort et la santé des occupants et à les protéger contre tout danger d'incendie ou autres, de quelque nature qu'il soit.

---

## **SECTION 3.3 : NORMES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS DESTINÉS À L'HABITATION, INCLUANT LES HABITATIONS COLLECTIVES**

---

### **Article 3.3.1 : Alimentation en eau**

Le système d'alimentation en eau potable d'un bâtiment doit alimenter celui-ci en eau froide et en eau chaude de façon suffisante.

### **Article 3.3.2 : Système de chauffage**

Le système de chauffage d'un bâtiment doit permettre à l'occupant d'un logement d'obtenir une température d'au moins 20 degrés Celsius, mesurée au centre de la pièce à un mètre du sol. Lorsque le bâtiment est occupé, tous les espaces contigus à un logement doivent être maintenus à une température d'au moins quinze degrés Celsius.

### **Article 3.3.3 : Éclairage**

Le système d'éclairage d'un bâtiment doit assurer l'éclairage de toutes les pièces et des espaces communs, ainsi que l'éclairage extérieur des entrées communes avec une intensité moyenne de 50 lux.

### **Article 3.3.4 : Mécanisme de verrouillage**

La porte d'entrée d'un logement et d'une chambre dans une maison de chambres doit être munie d'un mécanisme de verrouillage permettant d'empêcher l'intrusion et ainsi d'assurer la sécurité de l'occupant.

### **Article 3.3.5 : Double vitrage**

À moins qu'elles ne soient munies d'un double vitrage, les fenêtres d'un logement doivent, lorsque celui-ci est occupé, être pourvues de contre-fenêtres du 31 octobre au 30 avril.

### **Article 3.3.6 : Ventilation pour cuisinière**

Dans un logement, une cuisinière qui n'est pas desservie par une installation de ventilation mécanique expulsant l'air à l'extérieur doit être desservie par une installation qui le recycle, afin notamment de favoriser l'élimination des odeurs.

Une telle installation de ventilation doit comporter un filtre à graisse ou à charbon en bon état.

---

### **Article 3.3.7 : Revêtements buanderie, salle de toilette et salles de bains**

Le plancher d'une buanderie commune et, dans un logement, le plancher d'une salle de toilette ou d'une salle de bain ainsi que les murs autour d'une douche et d'un bain doivent être recouverts d'un fini ou d'un revêtement permettant d'empêcher l'infiltration d'eau dans les cloisons adjacentes.

### **Article 3.3.8 : Éléments requis dans un logement**

Dans un logement, les éléments suivants doivent être maintenus en tout temps et ne peuvent être retirés :

1. dans une salle de bain ou de toilette, une installation de ventilation mécanique expulsant l'air à l'extérieur ou, en l'absence d'une telle installation, une fenêtre permettant la ventilation de cette pièce par circulation d'air naturelle;
2. au moins un évier de cuisine, un lavabo, une baignoire ou une douche, ainsi qu'une toilette.

### **Article 3.3.9 : Causes d'insalubrité**

Il est interdit de maintenir, à l'intérieur d'un bâtiment, l'une des causes d'insalubrité suivantes ou toute autre cause susceptible de rendre celui-ci impropre à l'occupation :

1. la malpropreté ou l'encombrement de tout ou partie d'un bâtiment;
2. l'accumulation de déchets ou de matières recyclables ailleurs que dans un contenant ou un local prévu à cette fin;
3. la présence de matières gâtées, putrides ou qui dégagent une odeur nauséabonde, telles que de l'urine ou des excréments;
4. la présence de vermine ou d'autres animaux nuisibles ainsi qu'une condition favorisant la prolifération de ceux-ci;
5. l'accumulation d'eau ou d'humidité pouvant causer une dégradation des matériaux ou favoriser la prolifération de moisissures.

### **Article 3.3.10 : Travaux d'entretien d'une partie constituante contaminée par de la moisissure**

Les travaux d'entretien d'une partie constituante contaminée par de la moisissure doivent permettre d'éliminer celle-ci et la présence d'odeur, ainsi que de prévenir leur prolifération. Ils doivent être effectués de manière à empêcher la contamination d'une autre partie du bâtiment en évitant notamment la prolifération de poussières ou de spores à l'extérieur de la zone des travaux. Les matériaux affectés qui ont été retirés doivent rapidement être éliminés.

Lorsque la superficie de la contamination est d'un mètre carré et plus, les travaux d'investigation et de réhabilitation du bâtiment doivent être effectués conformément à la norme BNQ 3009-600 par une personne qualifiée ayant reçu une formation reconnue par le BNQ sur le contenu de cette norme.

Le propriétaire du bâtiment doit obtenir, de la personne visée au deuxième alinéa, une attestation signée à l'effet que l'investigation et les travaux de décontamination ont été effectués conformément à cette norme. L'inspecteur peut exiger du propriétaire qu'il lui fournisse une copie de cette attestation.

---

## **SECTION 3.4 : NORMES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

---

### **Article 3.4.1 : Entretien du bâtiment**

Un bâtiment patrimonial doit être maintenu en tout temps dans des conditions permettant d'éviter la détérioration prématurée de ses parties constituantes et la prolifération de moisissures.

Notamment, le bâtiment qui a été conçu pour être chauffé doit, du 31 octobre au 30 avril, être maintenu à une température d'au moins dix degrés Celsius, mesurée au centre d'une pièce et à un mètre du sol, et à un taux d'humidité relative inférieur à 65 %.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur l'occupation et l'entretien  
des bâtiments**  
**No 1243-22**

CHAPITRE 4. ENTRETIEN D'UNE  
CONSTRUCTION

---

## **SECTION 4.1 : ENTRETIEN D'UNE CONSTRUCTION AUTRE QU'UN BÂTIMENT**

---

### **Article 4.1.1 : Entretien d'une construction autre qu'un bâtiment**

Les parties constituantes d'une construction doivent être maintenues en bon état. Elles doivent être entretenues de façon à conserver leur intégrité et à pouvoir remplir la fonction pour laquelle elles ont été conçues.

Notamment, une surface ou une composante extérieure qui n'est pas protégée par l'application de peinture, de vernis ou d'un enduit qui correspond aux matériaux à protéger constitue une partie constituante en mauvais état d'entretien.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

**Règlement de sur l'occupation et l'entretien  
des bâtiments**

**No 1243-22**

CHAPITRE 5.DISPOSITIONS RELATIVES AUX  
CONSTRUCTIONS INACHEVÉES,  
INOCCUPÉES, DÉTRUITES, ENDOMMAGÉES  
OU DÉLABRÉES

---

## **SECTION 5.1 : CONSTRUCTIONS INACHEVÉES, ENDOMMAGÉES OU DÉLABRÉES**

---

### **Article 5.1.1 : Généralités**

Toute construction inoccupée, inachevée ou inutilisée doit être convenablement fermée.

Lorsqu'un bâtiment est endommagé de sorte qu'il permet l'intrusion, le propriétaire doit prendre les moyens nécessaires afin de l'empêcher, notamment au moyen de l'installation d'un ouvrage servant à barricader temporairement les ouvertures du bâtiment. Ces moyens ne peuvent être maintenus au-delà d'un délai raisonnable pour procéder à la réparation des parties constituantes endommagées.

Lorsqu'un ouvrage servant à barricader l'immeuble est installé, il doit être fixé solidement à l'extérieur du bâtiment et, dans le cas d'une porte ou d'une fenêtre, ne pas déborder les montants de son encadrement. Le matériau utilisé doit être du bois et, dans le cas d'un bâtiment patrimonial, être peint de couleur noire ou d'une couleur uniforme à celle du revêtement du mur où il se situe.

### **Article 5.1.2 : Constructions inachevées**

Le propriétaire, le créancier ou l'acquéreur d'une construction inachevée a l'obligation de procéder au parachèvement des travaux conformément aux délais et prescriptions prévus à cet effet au Règlement sur les permis et certificats en vigueur.

### **Article 5.1.3 : Constructions endommagées ou délabrées**

Toute construction endommagée, délabrée ou partiellement détruite doit être réparée ou démolie et le terrain entièrement nettoyé. Toute fondation à ciel ouvert pour laquelle aucun permis de construction n'a été émis doit faire l'objet d'une demande de permis de construction ou de démolition dans les 3 mois suivant la destruction du bâtiment ou l'arrêt complet des travaux, conformément aux dispositions prévues à cet effet au Règlement sur les permis et certificats en vigueur.

### **Article 5.1.4 : Excavation ou fondation inachevée**

Toute excavation et toute fondation non immédiatement utilisées d'une construction inachevée, démolie, incendiée ou déplacée doivent être entourées d'une clôture d'au moins 2 mètres de hauteur de façon à assurer en tout temps la protection du public. Toutefois, lorsque ces fondations demeurent inutilisées pour une période de 12 mois ou plus, elles doivent être rasées et la cave doit être remplie.

### **Article 5.1.5 : Constructions détruites ou endommagées par suite d'un sinistre**

Toute construction ayant été détruite ou endommagée par suite d'un sinistre, résultant d'un cas fortuit ou d'un acte volontaire, peut être reconstruite conformément aux dispositions du présent règlement et de tout autre règlement applicable en l'espèce.

---

Une preuve attestant de la solidité et de la sécurité de la structure d'un bâtiment, détruit ou endommagé par suite d'un sinistre résultant d'un cas fortuit ou d'un acte volontaire, doit être fournie au fonctionnaire responsable, dans le cas où une demande de reconstruction lui est formulée, conformément aux dispositions prévues à cet effet au Règlement sur les permis et certificats en vigueur.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur l'occupation et l'entretien  
des bâtiments**  
**No 1243-22**

CHAPITRE 6.EXIGENCES RELATIVES AUX  
BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANGEREUX OU  
INSALUBRES

---

## **SECTION 6.1 : EXIGENCES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANGEREUX OU INSALUBRES**

---

### **Article 6.1.1 : Exigences générales**

Tout bâtiment qui constitue, en raison de son état un danger, de par son insalubrité ou pour toute autre cause, un danger pour la sécurité ou la santé de ses occupants, ou du public en général, est impropre à l'occupation.

Sans restreindre la portée du paragraphe qui précède, tout bâtiment qui présente l'une des caractéristiques suivantes est jugé impropre à l'occupation, soit :

1. tout bâtiment qui n'offre pas une solidité suffisante pour résister aux efforts combinés des charges vives, des charges sur les toits et des charges dues à la pression du vent et qui constitue de ce fait, ou pour cause de défauts de construction, un danger pour la sécurité de ses occupants ou du public en général;
2. tout bâtiment dépourvu de moyens de chauffage ou d'éclairage, d'une source d'approvisionnement d'eau potable ou d'un équipement sanitaire propre à assurer le confort et protéger la santé de ses occupants;
3. tout bâtiment infesté par la vermine ou les rongeurs au point de constituer une menace pour la santé de ses occupants;
4. tout bâtiment dans un tel état de malpropreté ou de détérioration qu'il constitue un danger constant pour la santé et la sécurité de ses occupants;
5. tout bâtiment qui est laissé dans un état apparent d'abandon.
6. tout bâtiment où la présence de moisissures est constatée.

Tout bâtiment déclaré impropre à l'occupation ou aux fins pour lesquelles il est destiné est considéré comme étant non conforme aux dispositions du présent règlement et ne peut être occupé. Un tel bâtiment doit être modifié ou réparé, selon le cas, pour se conformer aux exigences des règlements en vigueur ou être démoli.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur l'occupation et l'entretien  
des bâtiments  
No 1243-22**

CHAPITRE 7.PROCÉDURES

---

## SECTION 7.1 : AVIS

---

### Article 7.1.1 : Avis de non-conformité

Le fonctionnaire responsable peut exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci. Il doit transmettre au propriétaire du bâtiment un avis écrit lui indiquant les travaux à effectuer pour rendre le bâtiment conforme aux normes et mesures prévues par le règlement ainsi que le délai pour les effectuer. Il peut accorder tout délai additionnel.

### Article 7.1.2 : Avis de détérioration

Si le propriétaire d'un bâtiment ne se conforme pas à l'avis qui lui est transmis en vertu de l'article 7.1.1 du présent règlement, le conseil peut requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis de détérioration qui contient les renseignements suivants :

1. La désignation de l'immeuble concerné ainsi que les nom et adresse de son propriétaire;
2. Le nom de la municipalité et l'adresse de son bureau, ainsi que le titre, le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil requiert l'inscription;
3. Le titre et le numéro du présent règlement;
4. Une description des travaux à effectuer.

La Municipalité doit, dans les 20 jours suivant l'inscription de tout avis de détérioration, notifier au propriétaire de l'immeuble ainsi qu'à tout titulaire d'un droit réel inscrit sur le registre foncier à l'égard de cet immeuble.

Aucun avis de détérioration ne peut être inscrit à l'égard d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1).

### Article 7.1.3 : Avis de régularisation

Lorsque le fonctionnaire responsable constate que les travaux exigés dans l'avis de détérioration ont été effectués, le conseil doit, dans les 60 jours de la constatation, requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis de régularisation qui contient, en sus des renseignements que l'on retrouve dans l'avis de détérioration, le numéro d'inscription sur le registre foncier de cet avis de détérioration ainsi qu'une mention selon laquelle les travaux qui y sont décrits ont été effectués.

La Municipalité doit, dans les 20 jours suivant l'inscription de tout avis de régularisation, notifier au propriétaire de l'immeuble ainsi qu'à tout titulaire d'un droit réel inscrit sur le registre foncier à l'égard de cet immeuble.

**Article 7.1.4 : Avis ordonnant l'évacuation**

Le fonctionnaire responsable ou ses adjoints peuvent émettre un avis ordonnant l'évacuation et la fermeture d'un bâtiment ou d'un logement non conforme au présent règlement ou à ceux qu'il réfère ainsi que leurs modifications. Les biens meubles qui se trouvent dans un lieu dont l'évacuation et la fermeture sont ordonnées peuvent être transportés à l'endroit déterminé par le fonctionnaire responsable ou ses adjoints et ce aux frais du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.

---

**SECTION 7.2 : – OBLIGATIONS ET PRÉROGATIVES DE LA MUNICIPALITÉ**

---

**Article 7.2.1 : Liste des immeubles visés par un avis de détérioration**

La Municipalité tient une liste des immeubles à l'égard desquels un avis de détérioration est inscrit sur le registre foncier qu'elle publie sur son site Internet.

La liste contient, à l'égard de chaque immeuble, l'ensemble des renseignements contenus dans l'avis de détérioration.

Lorsqu'un avis de régularisation est inscrit sur le registre foncier, la Municipalité doit retirer de cette liste toute mention qui concerne l'avis de détérioration lié à cet avis de régularisation.

**Article 7.2.2 : Acquisition d'un immeuble visé par un avis de détérioration**

La Municipalité peut acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble à l'égard duquel un avis de détérioration a été inscrit au registre foncier depuis au moins 60 jours, sur lequel les travaux exigés dans cet avis n'ont pas été effectués et qui présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

1. Il est vacant, au moment de la signification de l'avis d'expropriation prévu à l'article 40 de la *Loi sur l'expropriation* (chapitre E-24), depuis plus d'un an;
2. Son état de vétusté ou de délabrement présente un risque pour la santé ou la sécurité des personnes;
3. Il s'agit d'un immeuble patrimonial cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002) ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans un inventaire visé au premier alinéa de l'article 120 de cette loi;

Un tel immeuble peut ensuite être aliéné, à titre onéreux, à toute personne ou, à titre gratuit, à une personne visée à l'article 29 ou 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19).

---

## **SECTION 7.3 : – PERMIS**

---

### **Article 7.3.1 : Permis**

Lorsqu'un permis est requis pour l'exécution des travaux de mise en conformité, ce dernier doit être obtenu selon la procédure prévue aux règlements qui s'appliquent en l'espèce.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur l'occupation et l'entretien  
des bâtiments**  
**No 1243-22**

CHAPITRE 8.RECOURS ET DISPOSITIONS  
PÉNALES

---

## **SECTION 8.1 : INFRACTIONS**

---

### **Article 8.1.1 : Infractions**

Nul ne peut contrevenir ni permettre que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement.

Commet une infraction quiconque :

1. refuse de laisser le fonctionnaire responsable visiter ou examiner une propriété immobilière ou mobilière dont elle est propriétaire, locataire ou occupant pour constater si les dispositions du règlement sont respectées;
2. ne se conforme pas à un avis du fonctionnaire responsable prescrivant de corriger une situation qui constitue une infraction au règlement;
3. ne se conforme pas à une disposition du règlement.

---

## SECTION 8.2 : SANCTIONS

---

### Article 8.2.1 : Contravention au règlement

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 1 000 \$ et d'un maximum de 250 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 2 000 \$ et d'un maximum de 250 000 \$.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 2 000 \$ et d'un maximum de 250 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 4 000 \$ et d'un maximum de 250 000 \$.

Dans la détermination de la peine relativement à une infraction visée au présent article, le juge tient notamment compte des facteurs aggravants suivants:

1. le fait que le contrevenant ait agi intentionnellement ou ait fait preuve de négligence ou d'insouciance;
2. la gravité de l'atteinte ou le risque d'atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes;
3. l'intensité des nuisances subies par le voisinage;
4. le caractère prévisible de l'infraction ou le défaut d'avoir donné suite aux recommandations ou aux avertissements visant à la prévenir, notamment lorsque les travaux décrits dans un avis visé à l'article 7.1.1 du présent règlement ou dans un avis de détérioration n'ont pas été réalisés;
5. le fait que le bâtiment concerné soit un immeuble patrimonial;
6. le fait que les actions ou omissions du contrevenant aient entraîné une telle détérioration du bâtiment que le seul remède utile consiste en sa démolition;
7. les tentatives du contrevenant de dissimuler l'infraction ou son défaut de tenter d'en atténuer les conséquences.

Le juge qui, en présence d'un facteur aggravant, impose tout de même une amende minimale doit motiver sa décision.

### Article 8.2.2 : Entrave

Malgré l'article 8.2.1, quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition contenue à l'article 2.2.2 de ce règlement est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 1 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, de 2 000 \$.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 2 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, de 4 000 \$.

---

**Article 8.2.3 : Contravention au chapitre 4**

Malgré l'article 8.2.1, quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition contenue au chapitre 4 de ce règlement est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 1 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, de 2 000 \$.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 2 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, de 4 000 \$.

L'amende prescrite en cas de récidive peut être imposée sans égard à un changement de propriétaire si un avis de détérioration du bâtiment a été inscrit sur le registre foncier conformément à la présente section préalablement à l'acquisition du bâtiment par le nouveau propriétaire.

**Article 8.2.4 : Infraction distincte**

Si une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a de jours ou de fractions de jour qu'elle a duré.

**Article 8.2.5 : Frais**

Dans chaque cas d'infraction visée au présent chapitre, les frais s'ajoutent à l'amende.

**Article 8.2.6 : Omission d'effectuer les travaux**

Dans le cas où le propriétaire omet d'effectuer les travaux, la Cour supérieure peut, sur demande de la municipalité, autoriser celle-ci à les effectuer et à en réclamer le coût du propriétaire. La demande est instruite et jugée d'urgence.

Le coût de ces travaux constitue une créance prioritaire sur l'immeuble sur lequel ceux-ci ont été effectués, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5<sup>o</sup> de l'article 2651 du Code civil. Ce coût est garanti par une hypothèque légale sur cet immeuble.

---

## **SECTION 8.3 : DISPOSITIONS PÉNALES**

---

### **Article 8.3.1 : Poursuite pénale**

Le Conseil autorise le fonctionnaire responsable à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise le fonctionnaire responsable à émettre les constats d'infraction utiles à cette fin.

### **Article 8.3.2 : Avis au contrevenant**

Lorsqu'une infraction est constatée, le fonctionnaire responsable donne un avis au propriétaire par écrit, en main propre, par courrier recommandé ou par huissier, à sa dernière adresse connue, en indiquant la nature de la contravention et de la non-conformité. Si le contrevenant ne donne pas suite à l'avis dans les sept (7) jours de calendrier suivant la réception de l'avis, le fonctionnaire responsable est autorisé à émettre un constat d'infraction. Le contrevenant est passible des amendes prévues aux articles 8.2.1 à 8.2.3.

### **Article 8.3.3 : Recours de la municipalité**

Outre les poursuites pénales, la Municipalité peut exercer tous autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du règlement, et ce, devant les tribunaux appropriés.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
**Règlement de sur l'occupation et l'entretien  
des bâtiments  
No 1243-22**

CHAPITRE 9.DISPOSITIONS FINALES

---

## **SECTION 9.1 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

---

### **Article 9.1.1 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

---

M Pierre Guénard, Maire

---

Me John-David McFaul, Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1246-22 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS  
D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA  
RIVIÈRE GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN  
VIGUEUR**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1246-22 – Règlement modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement de relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau afin de repousser la date de son entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 15 avril 2023.

---

(conseillère/conseiller)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1246-22**

**RÈGLEMENT MODIFIANT UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS  
D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE  
GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN VIGUEUR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 le 7 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** la section 12 du règlement prévoit l'entrée en vigueur du règlement le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**ATTENDU QU'EN** date du 21 décembre 2021, la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1235-21 lequel modifie la section 12 du règlement numéro 1210-21 et prévoit l'entrée en vigueur du règlement numéro 1210-21 au 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**ATTENDU QUE** les conseillers désirent prendre plus de temps afin de bien prendre connaissance du règlement avant son entrée en vigueur;

**ATTENDU QU'EN** raison du manque de temps avant l'entrée en vigueur du règlement, il devient nécessaire de reporter l'entrée en vigueur du règlement numéro 1210-21 à plus tard;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

La section 12 – ENTRÉE EN VIGUEUR, du règlement numéro 1210-21 relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau est abrogée et remplacée par le texte suivant :

**« SECTION 12 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce règlement entrera en vigueur le 15 avril 2023 après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*. »

**ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 1235-21.

**ARTICLE 3**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.**

\_\_\_\_\_  
Me John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 6 décembre 2022

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT :..... 6 décembre 2022

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :..... ...

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN  
VIGUEUR :..... ...

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1246-22 – RÈGLEMENT MODIFIANT UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN VIGUEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 le 7 septembre 2021;

ATTENDU QU'en date du 21 décembre 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 1235-21 modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1235-21 modifiait la section 12 du règlement numéro 1210-21 et prévoit l'entrée en vigueur du règlement le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

ATTENDU QUE les conseillers désirent prendre le temps de bien prendre connaissance du règlement avant son entrée en vigueur;

ATTENDU QU'EN raison du manque de temps avant l'entrée en vigueur du règlement, il devient nécessaire de reporter l'entrée en vigueur du règlement numéro 1210-21 à plus tard;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1246-22 – Règlement modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger le règlement numéro 1235-21.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **7.5) DIVERS / VARIOUS**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE –  
MADAME SARAH ANNE FLEMING**

ATTENDU QUE Madame Sarah Anne Fleming siège à titre de membre votant du comité consultatif de l'urbanisme et du développement durable depuis le 3 mai 2022;

ATTENDU QUE Madame Sarah Anne Fleming a remis sa démission lors de la séance du CCUDD du 2 novembre dernier, suite à un déménagement à l'extérieur du territoire de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil adresse ses sincères remerciements à Madame Fleming pour sa précieuse collaboration au sein du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable ainsi que son implication bénévole dans la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE –  
MONSIEUR HERVÉ LEMAIRE**

ATTENDU QUE M. Hervé Lemaire siège à titre de membre votant du comité consultatif de l'urbanisme et du développement durable depuis novembre 2013;

ATTENDU QUE Monsieur Lemaire a remis sa démission le 8 novembre dernier afin de poursuivre d'autres projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil adresse ses sincères remerciements à Monsieur Lemaire pour sa précieuse collaboration au sein du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable ainsi que son implication bénévole dans la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES AU COMITÉ SUR LES  
DEMANDES DE DÉMOLITION (CDD)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de la session du conseil du 3 novembre 2020 le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un conseil qui a adopté un règlement régissant les demandes de démolition doit constituer un comité ayant pour fonctions d'étudier les demandes de démolition;

ATTENDU QU'EN vertu de ce même article, ce comité doit être formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil et que leur mandat est renouvelable;

ATTENDU QUE le conseil a nommé sur le CDD la conseillère Mme Kimberly Chan, le conseiller M. Dominic Labrie et le Maire M. Pierre Guénard, par le biais de la résolution 427-21 adoptée le 7 décembre 2021 et que leur mandat se termine le 7 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le mandat des personnes suivantes soit renouvelé comme membres du CDD :

- La présidente : Kimberly Chan
- Dominique Labrie
- Pierre Guénard

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**DEMANDE VISANT LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC TEMPORAIRE –  
494, ROUTE 105**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du représentant du « 8572801 Canada Inc. Laura Lee Hogan » visant la tenue d'un commerce temporaire de marché public qui aura lieu au 494, Route 105 afin d'offrir à la population la vente d'arbres et décorations de Noël ainsi que des produits cadeaux;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme prévoit que tout commerce temporaire de marché public doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE les conditions pour la tenue de ce commerce temporaire ont été énumérées dans le document d'entente pour la saison 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil accepte la demande de commerce de marché public au 494, Route 105, tel que présenté par le représentant du « 8572801 Canada Inc. Laura Lee Hogan », du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 décembre 2022, sur le lot 2 636 012 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme le 494, Route 105, et ce, selon les conditions qui furent convenues entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette autorisation soit greffée des conditions lesquelles consistent à ce qu'une preuve d'assurance soit mise au dossier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE AU COMITÉ  
CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES -  
MADAME CATHERINE BARRETTE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1226-21 constituant le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI), lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement d'un membre;

ATTENDU QUE Madame Catherine Barrette accepte un nouveau mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le mandat de Madame Catherine Barrette à titre de membre du CCTPI soit renouvelé, et ce, pour un nouveau terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES - MONSIEUR ÉTIENNE GAUDET-PELLERIN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1226-21 constituant le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI), lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre afin de former le comité et de se conformer au règlement;

ATTENDU QUE Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin a présenté sa candidature;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré Monsieur Gaudet-Pellerin et estime qu'il répond aux critères recherchés pour siéger à titre de membre du CCTPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que Monsieur Étienne Pellerin-Gaudet soit nommé comme membre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures, et ce, pour un terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022 ordinary sitting**

**AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT  
LE STATIONNEMENT DE CHAQUE CÔTÉ DE L'ENTRÉE  
AU 6, CHEMIN SCOTT**

ATTENDU QUE des demandes ont été reçues afin d'interdire le stationnement de chaque côté de l'entrée du 6, chemin Scott pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE la visibilité est obstruée à la sortie du stationnement pour les véhicules;

ATTENDU QUE cette situation a été présentée au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du mois d'octobre 2022 et que celui-ci a effectué une recommandation à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu d'approuver l'installation de panneaux interdisant le stationnement (P-150) des deux côtés de l'entrée du stationnement au 6, chemin Scott.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-649 (pièces et accessoires autres).

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022 ordinary sitting**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ  
DURABLE DE REVOIR LA PROGRAMMATION DES FEUX DE CIRCULATION  
À LA SORTIE DE L'AUTOROUTE 5 SUR LA ROUTE 105**

ATTENDU QUE des requêtes ont été reçues afin que la programmation du feu de circulation à la sortie de l'Autoroute 5 sur la Route 105 soit revue;

ATTENDU QUE la programmation actuelle du feu de circulation sur la Route 105 n'est pas adéquat, le feu vert est donné régulièrement à la voie secondaire, soit la bretelle, malgré l'absence de voitures et que ceci fait réagir les automobilistes;

ATTENDU QUE le feu de circulation à la sortie de l'autoroute 5 sur la Route 105 est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de revoir la programmation des feux de circulation à la sortie de l'autoroute 5 sur la Route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN SCOTT**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q. c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU'UNE demande a été reçue par la direction de l'École du Grand Boisé afin que la limite de vitesse soit réduite dans la zone scolaire;

ATTENDU QUE suite à l'étude de détermination des limites de vitesse sur le réseau de la Municipalité de Chelsea effectuée par Cima, il y a trois tronçons du chemin Scott pour lesquels il est recommandé de modifier la limite de vitesse;

ATTENDU QUE le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures recommande que les heures affichées sur les panneaux soient modifiées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu de modifier la vitesse comme suit :

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 50 km/h sur le chemin Scott, de la Route 105 jusqu'à la limite de la propriété de l'école du Grand Boisé (135, chemin Scott);
- b) excédant 30 km/h sur le chemin Scott, dans la limite de la propriété de l'école du Grand Boisé (135, chemin Scott), du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h du 15 août au 30 juin; et
- c) excédant 50 km/h sur le chemin Scott dans la limite de la propriété de l'école du Grand Boisé (135, chemin Scott) jusqu'au chemin d'Old Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil abroge la résolution numéro 86-17.

IL EST DE PLUS RÉSLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS  
PARTIEL POUR 2023**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea prévoit la formation de 7 pompiers pour le programme Pompier II, 4 pompiers pour la formation d'Opérateur d'autopompe et 4 pompiers pour la formation Désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**DÉPARTS DE POMPIERS – FIN DE PROBATION**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'embauche de plusieurs pompiers en décembre 2021;

ATTENDU QUE cette embauche fut accordée par le conseil par la résolution numéro 444-21;

ATTENDU QUE ces pompiers profitent d'une période de probation d'un an;

ATTENDU QUE le directeur, avec les membres de l'état-major, a procédé à l'évaluation des candidats;

ATTENDU QUE certains pompiers n'atteignent pas les objectifs de présence aux appels et aux pratiques;

ATTENDU QUE malgré leurs efforts pendant la période de probation, ils ne rencontrent pas les exigences du poste et les attentes du service;

ATTENDU QUE lors d'une réunion de l'état-major, les officiers ont décidé, d'un commun accord, de mettre un terme au lien d'emploi de quatre (4) pompiers;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a rencontré les quatre (4) recrues portant les matricules 226, 231, 233 et 234 et leur a remis une lettre de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil accepte la décision du Directeur du Service de sécurité incendie de mettre fin à l'emploi des pompiers portant les matricules 226, 231, 233 et 234, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**DEMANDES DE CONGÉ SANS SOLDE**

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu une demande écrite datant du 3 août 2022 de la part de l'employé matricule 159 demandant un congé sans solde d'un an;

ATTENDU QUE M. Ethier a également reçu une demande écrite datant du 1<sup>er</sup> novembre 2022 de la part de l'employé matricule 168 demandant un congé sans solde d'un an;

ATTENDU QUE l'entente entre les pompiers de l'association des pompiers du Service de sécurité incendie et la Municipalité fut adoptée par le conseil par la résolution numéro 285-19;

ATTENDU QUE selon l'article 21 de l'entente, les employés répondent aux prérequis et exigences dudit article;

ATTENDU QUE l'employé matricule 159 a complété à ce jour près de 15 années de service et que l'employé matricule 168 a complété à ce jour près de 11 années de service;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, recommande au conseil d'accepter ces demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil accepte les demandes d'un congé sans solde des employés matricules 159 et 168 pour une période d'un an, et ce, à partir du 3 août 2022 pour l'employé matricule 159 et du 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour l'employé matricule 168.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**NOMINATION D'UN CAPITAINE – FIN DE PROBATION**

ATTENDU QU'IL y a eu lieu de combler un poste de capitaine qui était vacant depuis la restructuration du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le lieutenant Jonathan Léveillée compte près de 15 années de service dont 9 ans à titre de lieutenant;

ATTENDU QU'IL a réussi les étapes du processus d'embauche tel qu'inscrit sur l'affichage « Concours capitaine 2021 »;

ATTENDU QU'IL occupe le poste depuis décembre 2021 et que sa période de probation d'un an se termine bientôt;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier, a procédé à l'évaluation de M. Léveillée;

ATTENDU QU'À la suite d'une évaluation favorable, le Directeur recommande la nomination définitive de Jonathan Léveillée à titre de capitaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que sur la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier, le conseil confirme par la présente la nomination de Jonathan Léveillée, à titre de capitaine.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 6 décembre 2022 / December 6, 2022, ordinary sitting**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que cette session  
ordinaire soit levée.